

—
RAPPORT
DU MAIRE
COMPTES
ADM. -
NISTR. -
2016
—
2016

SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Section de fonctionnement	6
Section d'investissement	17
Gestion active de la dette	19

RESSOURCES

Ressources humaines	33
Garage	38
Direction de la construction	39
Immobilier	40
Gestion technique des bâtiments	41
Directions des assemblées	42
Systèmes d'information et de télécommunications	43
Ressources documentaires	44

RELATIONS À L'USAGER

Qualité du service public	46
Service des mairies d'arrondissement	48

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Logistique et festivités	50
Évènements et animations	51
Communication externe	52
Cabinet du Maire	53

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Supervision globale	55
Prévention sécurité	56
Écologie urbaine	57
Police municipale	58
Régulation urbaine	59

CULTURE ET PATRIMOINE

Affaires Culturelles	61
Musée des Beaux-Arts	62
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	63
Musée Gadagne	64
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	65
Musée de l'automobile Henry Malartre	66
L'Auditorium-Orchestre de Lyon	67
Archives municipales	68
Service Archéologique	69
Evènements et animations	70
Bibliothèque municipale	71
Théâtre des Célestins	72
Musée d'Art Contemporain	73
Les Subsistances	74
Opéra de Lyon	75

PETITE ENFANCE

Petite enfance	77
----------------	----

ÉDUCATION

Éducation	79
-----------	----

SPORTS

Sports	81
Évènements et animations	82

SOLIDARITÉS

Action sociale	84
Développement territorial	85

ESPACES PUBLICS

Cimetières	87
Déplacements urbains	88
Cadre de vie	89
Éclairage public	90
Espaces verts	91
Aménagement urbain	92

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Université, recherche	94
Économie, commerce et artisanat	95
Relations internationales	96
Développement territorial	97
Halles Paul Bocuse	98

CONCLUSION

Conclusion	99
------------	----



**ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE**

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2016, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2015. Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices. Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2015	CA 2016	ÉVOLUTION
	M€	M€	%
Recettes de gestion	654,9	653,3	-0,3
Recettes de gestion retraitées	645,1	648,8	0,6
Dépenses de gestion	555,8	563,3	1,4
Dépenses de gestion retraitées	552,9	560,9	1,5
ÉPARGNE DE GESTION	99,2	90,0	-9,3
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	92,2	87,9	-4,7
Produits financiers	1,3	1,4	6,7
Charges financières	11,9	8,4	-28,9
Résultat financier	-10,6	-7,0	33,3
ÉPARGNE BRUTE	88,6	82,9	-6,4
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	81,6	80,8	-1,0
Capital de la dette	49,9	49,1	-1,7
ÉPARGNE NETTE	38,7	33,8	-12,6
ÉPARGNE NETTE RETRAITÉE	31,7	31,8	0,2
Dépenses réelles d'équipement	103,0	95,4	-7,4
Autres dépenses d'investissement	8,1	13,2	61,9
Recettes exceptionnelles	2,6	1,6	-40,0
Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA)	34,1	30,5	-10,7
EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE	48,6	36,6	-24,6

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **648,8 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2015, une évolution de **+0,6%**, malgré la diminution à hauteur de **13,7 M€** de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que la Ville perçoit de l'Etat (résultante de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et de l'écrêtement appliqué sur sa dotation forfaitaire).

Les dépenses de gestion retraitées s'élèvent à **560,9 M€**. Elles enregistrent une progression de **+1,5%**, soit une évolution maîtrisée au regard d'un contexte qui s'est principalement caractérisé par de fortes contraintes exogènes sur la masse salariale, la reprise en 2016 de la Fête des Lumières après l'annulation de 2015 et la nouvelle montée en puissance du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales), qui enregistre encore cette année une progression de **1,3 M€ (+33,7%)**.

Cette évolution maîtrisée est le résultat de la gestion rigoureuse qui caractérise la Ville depuis de nombreuses années, mais aussi et surtout des efforts de gestion spécifiques engagés par la collectivité depuis 2014, en réponse et en lien avec l'annonce par l'Etat de son plan d'économies de **50 milliards d'euros**.

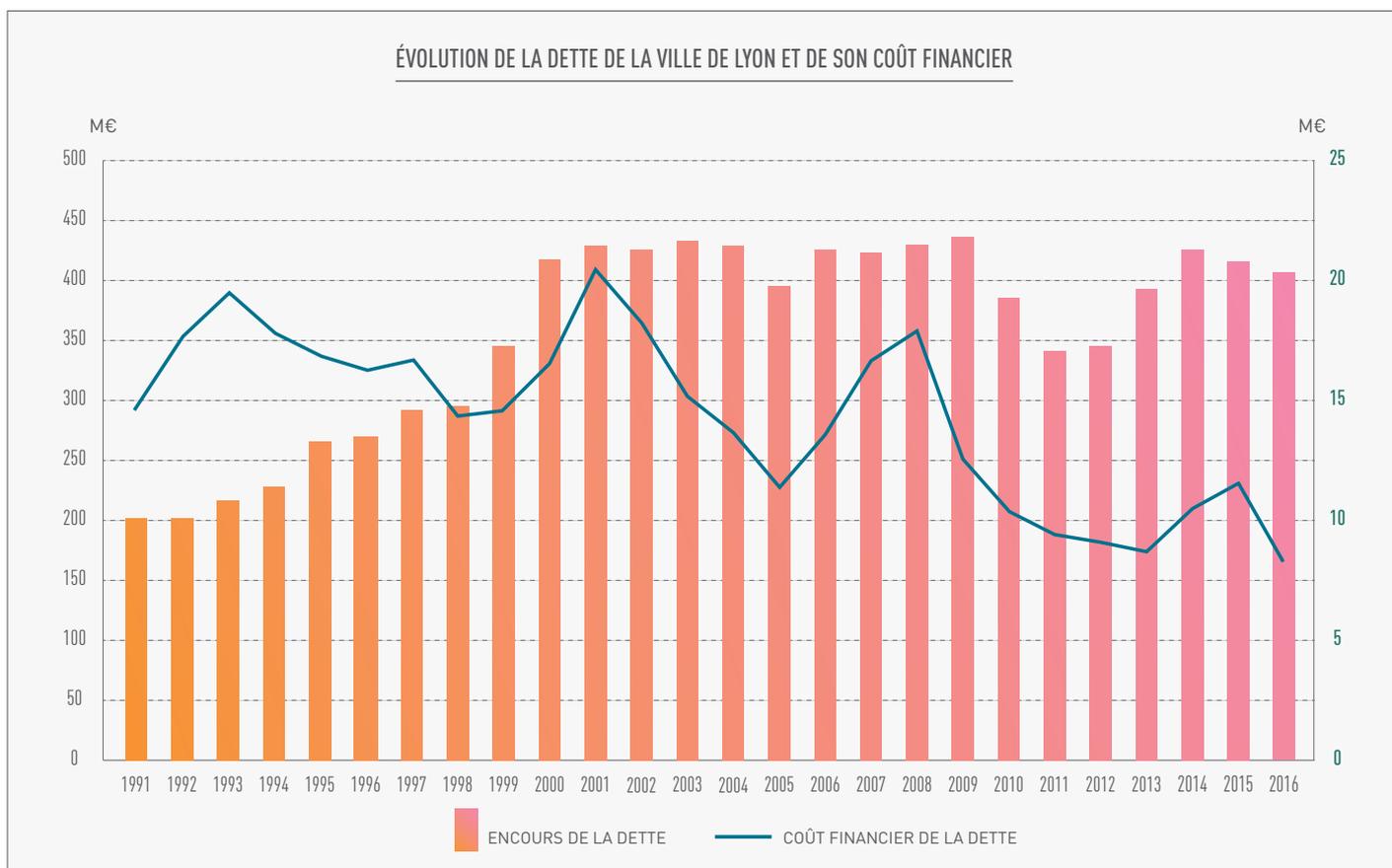
Les effets des actions déclenchées dans le cadre du plan « marges de manœuvre » ont ainsi concouru, sur le volet des dépenses, à stabiliser les charges à caractère général sur leur niveau de 2015, à modérer l'évolution des subventions aux personnes de droit privé (**+0,7%**) et réduire significativement celles versées aux organismes de droit public (**-3,5%**), à contenir enfin les charges de personnel sur une progression de **2%** dans un contexte de fort développement de la Ville. Plus globalement, ces effets sont évalués au total à hauteur de **8,6 M€**

sur l'exercice 2016, dont **5,6 M€** d'économies de dépenses et près de **3 M€** de recettes complémentaires. Ils ont ainsi permis de porter l'évolution retraitée des recettes de gestion de **+0,1%** à **+0,6%** et de réduire d'un point celle des dépenses de gestion (**+1,5%** au lieu de **+2,5%**), modérant ainsi largement l'effet ciseaux qui aurait été constaté en dehors du plan marges de manœuvre.

Traduction des évolutions qui viennent d'être relatées, l'épargne de gestion 2016 retraitée (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) est en diminution de **4,3 M€**. Elle s'établit à **87,9 M€** contre **92,2 M€** en 2015. Ce repli (**-4,7%**) traduit cependant une performance qui reste notable au regard de l'impact fort sur les recettes de la Ville à la fois de la baisse des dotations de l'Etat et de l'évolution extrêmement défavorable des bases de taxe d'habitation sur l'exercice (**+0,1%**) induite elle-même par les dispositions de la Loi de Finances 2016.

L'épargne brute (**80,8 M€**), pour sa part, est quasiment stabilisée, elle perd seulement **0,8 M€** (soit un très léger recul de **1%**), et bénéficie d'un résultat financier qui s'améliore très nettement par rapport à 2015. Les charges financières diminuent en effet de **3,4 M€** entre 2015 et 2016. Ce fort repli s'explique en premier lieu par une importante diminution des frais financiers liés à la charge de la dette et à la gestion de la trésorerie, couplée d'un montant plus restreint dédié en 2016 au règlement d'indemnités de remboursement anticipé (cf. infra « le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie de la Ville »). La Ville bénéficie ainsi pleinement en 2016 d'un encours de dette stabilisé entre 2014 et 2015 et d'un contexte inédit de taux d'intérêts historiquement bas (pour la plupart entrés en territoire négatif sur toute l'année).

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER



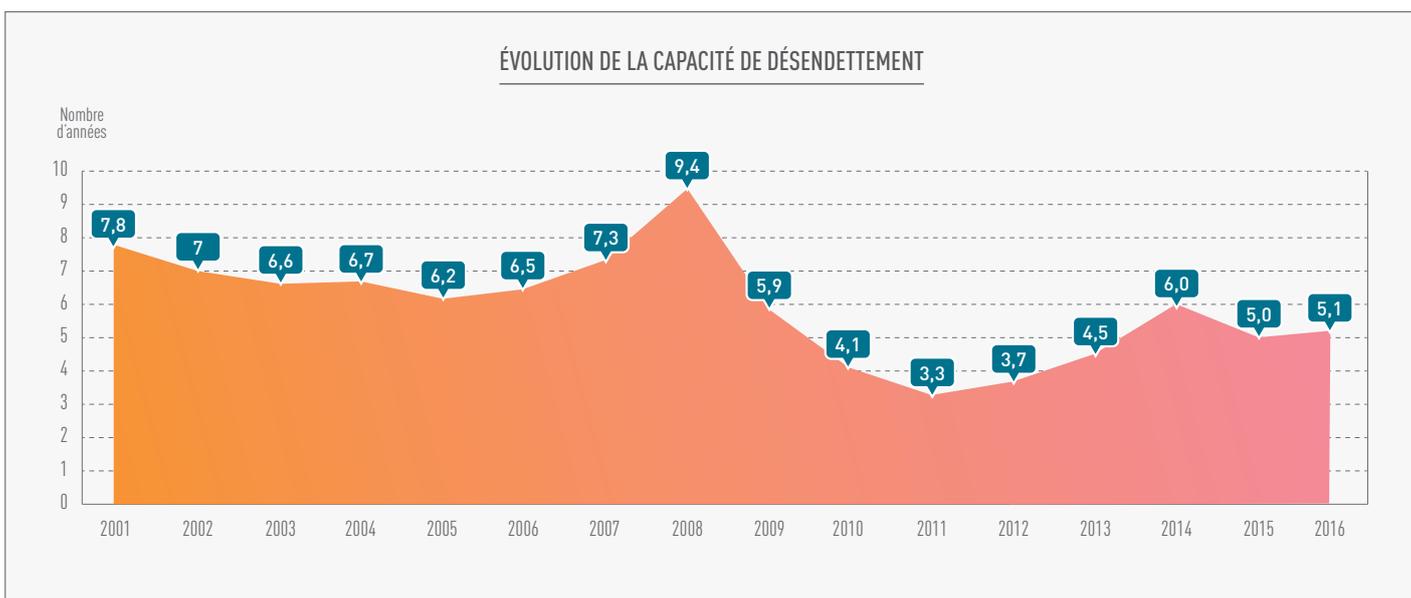
Au cours de l'année 2016, la Ville a levé quatre emprunts nouveaux, deux emprunts obligataires pour un montant total de **25 M€** et deux emprunts bancaires pour un montant global de **11,6 M€**, afin de contribuer au financement de ses dépenses d'équipement. Cela porte l'encours de dette, qui s'établissait à **413,9 M€** au 31 décembre 2015 à **401,5 M€** fin 2016.

Il convient toutefois de majorer cet encours du montant de l'avance de la Caisse des Dépôts et Consignations consentie à la Ville à hau-

teur de **7 066 324 €** sur le FCTVA à percevoir en 2017 sur les travaux réalisés en 2015. Cette avance sera remboursée à la CDC à hauteur de **50%** en 2017 et **50%** en 2018.

Si ce préfinancement a été règlementairement comptabilisé comme une dotation (conformément à la révision de la nomenclature M14 en juin 2015), il doit toutefois s'analyser comme un prêt à taux zéro. Ce retraitement opéré, l'encours de dette s'élève au 31 décembre 2016 à **408,5 M€** contre **421 M€** au 31 décembre 2015, soit un repli significatif de **12,5 M€**.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENNDETTEMENT



Le repli de l'encours de dette entre 2015 et 2016, combiné au léger retrait de l'épargne brute entraîne une stabilisation de la capacité de désendettement qui s'établit en 2016 à **5,1** ans.

I. Section de fonctionnement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2015 (€)	CA 2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	104 521 672	105 497 467	0,9
	Charges à caractère général retraitées ⁽¹⁾	102 926 204	102 863 445	-0,1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	320 714 413	326 492 395	1,8
	Charges de personnel et assimilés retraitées ⁽²⁾	320 540 898	326 988 753	2,0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 846 540	119 950 516	-0,7
	Subventions aux personnes de droit privé	66 046 110	65 649 290	-0,6
	Subventions fonctionnement droit privé retraitées ⁽³⁾	65 181 934	65 649 290	0,7
	Subventions aux personnes de droit public	15 145 259	14 404 120	-4,9
	Dont subvention au CCAS	12 897 856	12 289 856	-4,7
	Subventions fonctionnement droit public retraitées ⁽⁴⁾	14 931 175	14 404 120	-3,5
	Participation à l'équilibre du budgets annexes	14 262 703	14 572 261	2,2
	Dont participation au budget annexe des Célestins	4 876 865	4 944 428	1,4
	Dont participation au budget annexe de l'ONL	9 385 838	9 627 833	2,6
	Participations à l'équilibre des budgets annexes retraitées ⁽⁵⁾	14 262 703	14 337 261	0,5
	Participations aux organismes de regroupement	16 117 246	15 890 508	-1,4
	Dont participation ENSBAL	6 883 433	6 650 000	-3,4
	Dont participation CRR	8 186 784	8 220 442	0,4
	Autres charges de gestion courante	9 275 222	9 434 338	1,7
	Autres charges de gestion courante retraitées ⁽³⁾	11 976 828	11 971 516	-0,04
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	599 476	599 561	0,0
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (hors dotations aux arrondissements)	3 998 806	5 559 779	39,0
	Dont FPIC	3 970 800	5 309 305	33,7
	Dotations aux arrondissements	5 076 894	5 215 103	2,7
TOTAL DÉPENSES DE GESTION		555 757 801	563 314 821	1,4
TOTAL DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES		552 910 558	560 942 157	1,5
66	CHARGES FINANCIÈRES	11 874 428	8 442 153	-28,9
	Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	9 696 253	7 450 829	-23,2
	Dont indemnité de remboursement anticipé	2 565 270	1 652 804	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 916 818	11 853 918	306,4
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		570 549 047	583 610 892	2,3
TOTAL DÉPENSES RÉELLES RETRAITÉES		567 701 804	581 238 228	2,4

Retraitement CA 2016

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des dépenses d'électricité non mandatées sur 2016 en raison d'une absence de relevés de certains compteurs (+ 341 k€),
- Des dépenses engagées pour l'organisation de l'EURO 2016 soit 2 238 k€ (neutralisation des opérations liées à cet événement en dépenses et recettes sur 2016),
- Des dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées jusqu'à mi-2016 sur le chapitre 012 (- 496 k€ en 2016, retirés du 011),
- Des dépenses relatives aux congés bonifiés, imputées jusqu'en 2015 sur le chapitre 011 (+ 94 k€ en 2015, basculés en 011),
- Des dernières dépenses relatives aux travaux de remise en état du parc de Gerland (- 639 k€ en 2015).

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(2) Masse salariale retraitée :

- Des dépenses assumées en 2015 au titre d'un redressement URSSAF portant sur les exercices 2012 à 2014 (montant supporté en 2015 de 929 k€),
- Des dépenses assumées en 2015 au titre de l'Indemnité spécifique de services pour les techniciens portant sur les exercices 2012 à 2014 (montant supporté en 2015 de 201 k€),
- Des dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées jusqu'à mi-2016 sur le chapitre 012 (+ 496 k€ en 2016, ajoutés au 012),
- Des dépenses relatives aux congés bonifiés, imputées jusqu'en 2015 sur le chapitre 011 (- 94 k€ en 2015, retirés du 012).

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant. Les montants liés à la mise en place du principe de subrogation ne donnent plus lieu à retraitement, leurs montants sont indiqués à titre informatif (soit 1 038 k€ en 2015 et 1 273 k€ en 2016).

(3) (4) et (5) Subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante retraitées :

- De subventions aux MJC et Centres Sociaux pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, réglées en 2015 au titre de l'exercice 2014 (soit 864 k€),
- D'une subvention versée en 2015 au titre de 2014 à la Métropole dans le cadre de la convention proprety Duchère (soit 214 k€),
- D'une avance en 2016 sur le virement d'équilibre 2017 de la Ville au budget annexe de l'ONL, à titre de préfinancement de la Tournée 2017 aux Etats-Unis (soit 235 k€).

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent de **0,9%** en 2016 par rapport au compte administratif 2015.

Elles s'établissent à **102,86 M€** en 2016 contre **102,93 M€** en 2015, en repli de **-0,1%**, une fois retraitées des éléments suivants :

- Des dépenses d'électricité non mandatées sur 2016 en raison d'une absence de relevés de certains compteurs mais cependant imputables à l'exercice (**+341 k€**),
- Des dépenses engagées pour l'organisation de l'EURO 2016 soit **2 238 k€**, dépenses exceptionnelles et non récurrentes,
- Des dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées jusqu'à mi-2016 sur le chapitre 011 et désormais rattachées au chapitre 012 (**496 k€** retirés en 2016 du 011),
- Des dépenses relatives aux congés bonifiés, imputées jusqu'en 2015 sur le chapitre 012 (**+94 k€** basculés en 2015 en 011),
- Des dernières dépenses relatives aux travaux de remise en état du parc de Gerland (**-639 k€** en 2015).

Ce léger repli est la résultante à la fois d'une volonté de contraindre certaines dépenses, tout en continuant à accompagner en offre de service les nouveaux périmètres ou équipements de la Ville.

Ainsi, en termes de maîtrise des dépenses de charges à caractère général, peuvent être cités :

- L'arrêt progressif de la gestion des bennes mobiles et de la collecte des encombrants, compétence de la Métropole, qui a représenté une nouvelle diminution de dépenses de **121 k€**,
- La réduction des dépenses de maintenance et de carburant pour les véhicules de la Ville de Lyon (**-115 k€** au total), induite par une baisse du nombre et de l'importance des accidents et pannes, une baisse du prix moyen des carburants et une réduction des consommations,
- L'optimisation du fonctionnement des mercredis de Lyon (adaptation aux effectifs), et des commandes de repas de la restauration scolaire (réduction des repas commandés en surnombre),
- La diminution du budget de communication externe de **49 k€**,
- Le départ de l'Olympique Lyonnais du Stade de Gerland, qui génère une économie de près de **500 k€** en termes d'entretien de la pelouse, de nettoyage, de consommation de fluides, etc.,
- La mise sur le marché concurrentiel de la totalité des achats de gaz en 2015, laquelle a permis de poursuivre les économies dans ce domaine (**-194 k€** en 2016 après avoir enregistré **-600 k€** en 2015).

Les économies présentées ci-dessus ne doivent néanmoins pas occulter la poursuite de l'enrichissement de l'offre de service public intervenue en 2016, laquelle s'est principalement traduite par les dépenses nouvelles suivantes :

- L'installation et la location de bâtiments modulaires à la Cité scolaire internationale et pour l'école provisoire des Girondins ont engendré une augmentation de ce poste de dépenses de **+441 k€**,
- Même modérée, l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant du service de restauration scolaire s'est traduite par une majoration de **78 k€** des crédits d'achat de repas,
- Au cours de l'année 2016, 3 hectares de surfaces nouvelles ont été prises en gestion horticole, parmi lesquelles les rives de Saône (défilé entre la montée de la Butte et Perrache ; bas port Gillet), les bandes plantées du boulevard Garibaldi, la place Chazette, et d'autres accompagnements de voiries, soit **+106 k€** au total par rapport à 2015,
- Dans le domaine de la culture, le musée d'Art Contemporain et le musée des Beaux-Arts présentent un budget en hausse en raison d'un nombre d'expositions plus important en année hors biennale pour le MAC et du montage de l'exposition-phare autour de Matisse au MBA (dépenses essentiellement adossées à du mécénat),

Enfin, dans le cadre de divers projets immobiliers, la ville a procédé à de nouvelles prises à bail de locaux, engendrant ainsi une majoration des dépenses de locations et charges de **+372 k€** par rapport à 2015, au titre desquelles peuvent être citées : un lieu de stockage pour les décorations de la fête des Lumières à Caluire, des bureaux pour relocaliser temporairement la MDEF, la maison de la création d'entreprise et la mission GPV dans le 9^e arrondissement, ainsi que des bureaux pour relocaliser la mission « quartiers anciens » dans le 3^e.

2. Subventions et participations

a. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **65,6 M€** en 2016 contre 66 M€ en 2015, elles enregistrent une diminution de **-0,6%**, soit **-397 k€**. Après retraitement des subventions liées à la mise en place des rythmes scolaires mandatées en 2015 mais relatives à l'année 2014 (**864 k€**), la progression est de **+0,7%** (soit **+467 k€**).

Les actions déployées dans le cadre du plan marges de manœuvre se traduisent par une économie globale de **581 k€** sur l'exercice 2016, elles ont ainsi permis la maîtrise de l'évolution de ce poste de dépenses.

A titre d'illustration, les mesures les plus significatives, mises en œuvre dans le secteur culturel et sportif sont :

- Les diminutions des subventions allouées à l'Opéra et aux Subsistances respectivement de **-65 k€** et de **-100 k€**,
- La réduction des subventions aux clubs professionnels dont **-265 k€** pour l'OL et **-50 k€** pour le LOU Rugby.

Des efforts ont également été consentis dans le secteur de la solidarité :

- La subvention attribuée au Foyer Notre Dame des Sans Abri a été minorée de **50 k€** compte tenu des bilans financiers de la structure,
- Le gel des subventions de fonctionnement général aux MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance ainsi qu'aux associations œuvrant dans le domaine de la politique de l'Emploi et de l'insertion professionnelle ont permis de dégager une économie de **117 k€**,
- Une économie de **150 k€** a par ailleurs été réalisée suite à la dissolution de l'association Ludopole.

Il est à noter que la subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon exceptionnellement diminuée de **400 k€** en 2015, a retrouvé en 2016, comme convenu initialement, son niveau de 2014. Elle a de surcroît été réévaluée de **143 k€** pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et pour assurer le versement de prestations sociales en faveur des agents en situation de handicap (prestations arrêtées par la Ville).

Les économies ainsi réalisées grâce au plan marges de manœuvre ont permis de maintenir voire renforcer l'engagement de la ville sur les secteurs qu'elle souhaite prioriser.

Le montant des subventions allouées aux MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a augmenté de **600 k€** sous l'effet combiné, d'une part, de la hausse des effectifs et du nombre d'animateurs et, d'autre part, du déploiement de nouvelles mesures visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement des vendredis après-midi (création de postes de directeurs adjoints et de référents sanitaires, augmentation des crédits destinés aux transports des enfants...).

Toujours en lien avec la réforme des rythmes scolaires, la subvention allouée à l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) a été majorée de **+ 130 k€** afin d'étendre à l'ensemble des groupes scolaires de la Ville, l'action « Les ambassadeurs du Livre » qui vise à favoriser la pratique de la lecture et améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne.

Enfin, les subventions attribuées aux structures de petite enfance ont augmenté de **160 k€** pour prendre en compte, en année pleine, les créations intervenues en 2015, ainsi que les places créées en 2016 et permettre la revalorisation des subventions pour les associations dont la situation le nécessite, dans la limite de **1 %**.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent, quant à elles, un repli de **-4,9 %** entre 2015 (**15,1 M€**) et 2016 (**14,4 M€**). Après retraitement de la subvention versée à la Métropole en 2015 au titre de l'année 2014 dans le cadre de la convention propreté Duchère (soit **-214 k€**), ce repli est ramené à **-3,5 %**.

La diminution constatée résulte pour l'essentiel du déploiement des actions du plan marges de manœuvre :

- La subvention allouée au CCAS a ainsi été minorée de **-608 k€**, cette minoration traduit l'amélioration de la gestion des EHPA ainsi que la fermeture des EHPA Viricel et Nérard,
- La subvention à la Caisse des Ecoles pour « Arts et Langage » a été supprimée en lien avec l'interruption de ce programme d'éducation artistique et culturel (**-159 k€**).

L'année 2016 a également été marquée à l'inverse, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **124 k€** à la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour contribuer à la continuité du fonctionnement du Musée des Tissus, dans l'attente d'une réflexion plus globale sur la gouvernance de cet établissement.

b. Participations

Bien que les participations du budget principal aux budgets annexes soient dans le principe gelées, celles-ci ont toutefois augmenté de **2,2 %** entre le CA 2015 (**14,3 M€**) et le CA 2016 (**14,6 M€**), afin d'assurer le financement de dépenses exceptionnelles ou nouvelles supportées au cours de l'exercice par le Théâtre des Célestins et par l'ONL.

La participation versée au budget annexe des Célestins a évolué de **+1,4 %** en 2016 et atteint **4,9 M€**, cette augmentation a couvert la prise en charge de dépenses liées au renouvellement du logiciel de billetterie et l'augmentation des frais de gardiennage induite par le renforcement des mesures de contrôle et de sécurité des entrées.

La participation à l'ONL a enregistré, quant à elle, une hausse de **+2,6 %** et s'établit à **9,6 M€**. Elle a été exceptionnellement réévaluée en décision modificative à hauteur de **235 k€**, pour permettre à l'ONL d'anticiper le financement de sa tournée aux États-Unis organisée en février 2017. En contrepartie, la participation du budget principal inscrite au BP 2017 a été réduite à due concurrence. Une fois retraitée de cet élément exceptionnel la participation reste stable (**+0,1 %**) entre 2015 et 2016.

Enfin, les participations aux organismes de regroupement enregistrent une diminution globale de **-0,9 %**, qui résulte principalement de la baisse de la contribution à l'ENSBAL (**-233 k€**), actée dans le cadre du plan marges de manœuvre et de la minoration de la participation au SYMALIM (**-29 k€**).

Les participations obligatoires versées aux écoles privées sont majorées, pour leur part, de **+39 k€** en raison de la hausse constatée des effectifs.

3. Autres charges

Le poste « Autres charges » regroupe les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits ». Il enregistre une hausse de près de **13 %** en 2016.

Cette augmentation est essentiellement liée à la nouvelle montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui atteint **5,3 M€** en 2016 contre **4 M€** en 2015 soit une majoration de **33,7 %**.

Les dotations aux mairies d'arrondissement s'élèvent en 2016 à **5,2 M€** et progressent de **138 k€** (soit **+2,7 %**). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution :

- La majoration de **13 k€** de l'intéressement aux recettes issues des locations de salles (le taux de cet intéressement a été réévalué de **20 % à 30 %** en 2016),
- La majoration de la dotation de la mairie du 3^e à hauteur de **48 k€** suite à l'ouverture en 2016 de la Crèche Rochaix dans le 3^e arrondissement et la création de 48 places supplémentaires,
- La décision des mairies de réduire l'affectation de l'excédent 2015 en section d'investissement, a logiquement contribué à la hausse des dotations de fonctionnement de **+128 k€**,
- A contrario, les dotations ont enregistrées une baisse de **41 k€** correspondant aux dépenses supportées par les mairies d'arrondissement pour l'achat de plateaux repas, lors des élections organisées en 2015.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2016 à **326,5 M€**. Elle enregistre une évolution de **+ 1,8 %** par rapport à 2015 (**320,7 M€**).

Cette évolution est néanmoins ramenée à la hausse, soit **+ 2 %**, une fois retraits des éléments suivants :

- Les dépenses assumées en 2015 au titre d'un redressement URSSAF portant sur les exercices 2012 à 2014,
- La prise en charge en 2015 des dépenses portant sur les exercices 2012 à 2014 au titre de l'Indemnité spécifique de service pour les techniciens,
- Les dépenses d'aide-trajet-domicile-travail et congés bonifiés qui sont imputées sur le chapitre des charges de personnel depuis juin 2016 (anciennement imputées sur le chapitre des charges à caractère général).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution. Diverses mesures nationales ont en premier lieu pesé sur la masse salariale de la Ville, contribuant pour **43 %** à la progression globale des dépenses de personnel permanent. Peuvent être citées à ce titre :

- La poursuite de la progression des charges patronales (hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL, à l'IRCANTEC et à l'assurance vieillesse),
- La hausse du point d'indice de **0,6 %** au 1^{er} juillet 2016,
- Ou encore la mise en œuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) pour les agents de catégorie B et certains cadres d'emploi de catégorie A de la filière médico-sociale au 1^{er} janvier 2016, laquelle se caractérise par le transfert de primes en points d'indice (baisse de **-5 points** de régime indemnitaire et hausse de **+ 6 points** sur le traitement indiciaire).

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité,
- Une progression limitée des effectifs liée à l'ouverture de plusieurs équipements sur l'exercice (voir détails infra dans la fiche dédiée au 'Budget Ressources humaines') et qui s'inscrit dans l'objectif fixé sur le mandat d'une évolution maîtrisée de la masse salariale.

Enfin, la rémunération des agents non permanents (besoins occasionnels et saisonniers, vacataires et remplacements) enregistre une progression de **2,9 M€** (contre une évolution de **4,2 M€** entre 2014 et 2015). Elle résulte principalement d'une progression du nombre de mois consommés dans le secteur culturel, en particulier pour réaliser les fouilles archéologiques nécessaires sur le chantier de l'Hôtel Dieu (dépenses compensées par des recettes), et dans le secteur de l'Education pour les rythmes scolaires.

5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **11,8 M€** en 2016. Elles sont en forte augmentation par rapport à 2015 (**+ 8,9 M€**), l'année 2016 ayant été impactée par :

- La prise en charge de la fermeture du parking Bellecour pendant l'EURO 2016 dans le cadre d'un protocole transactionnel avec Les Parcs de Stationnement de Lyon Bellecour à hauteur de **0,2 M€**,
- Le versement à la SASP LOU Rugby d'une indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif du Matmut Stadium pour un montant de **11,3 M€**.

Cette indemnité de **11,3 M€** a ainsi été absorbée sur les comptes de 2016, sans remettre en cause ni l'équilibre ni le désendettement de cet exercice.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2015 (€)	CA 2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	44 601 778	46 566 601	4,4
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	42 974 646	46 329 975	7,8
73	IMPÔTS & TAXES	454 623 237	466 240 061	2,6
	Dont contributions directes	341 089 618	347 672 783	1,9
	Dont attribution de compensation	48 871 423	48 871 423	0,0
	Dont dotation solidarité communautaire	2 973 647	2 973 647	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	28 187 923	32 934 424	16,8
	Autres taxes indirectes	33 500 627	33 787 784	0,9
	IMPÔTS ET TAXES RETRAITÉS ⁽²⁾	453 429 667	466 240 061	2,8
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	140 436 594	126 635 951	-9,8
	Dont dotation forfaitaire	85 800 227	72 078 377	-16,0
	Dont DNP	2 378 765	2 425 069	1,9
	Dont dotation de solidarité urbaine	4 795 250	4 795 250	0,0
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	9 807 284	8 488 044	-13,5
	Dont dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)	665 460	564 360	-15,2
	Dont autres participations	36 989 608	38 284 851	3,5
	DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES ⁽³⁾	134 573 956	122 425 773	-9,0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 491 086	10 644 649	-14,8
	Dont revenus des immeubles	11 660 989	10 334 175	-11,4
	Dont revenus des immeubles retraités	10 638 627	10 334 175	-2,9
	Autres produits de gestion courante retraités ⁽⁴⁾	11 326 786	10 644 649	-6,0
	Recettes de mécénats - parrainages (constatées au chapitre 77)	966 412	1 262 942	30,0
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	1 825 873	1 924 627	5,4
TOTAL RECETTES DE GESTION		654 944 979	653 274 831	-0,3
TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES		645 097 339	648 828 027	0,6
76	PRODUITS FINANCIERS	1 311 337	1 398 634	6,7
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 749 159	10 337 244	-12,0
	Produits exceptionnels hors recettes de mécénats-parrainages	10 782 747	9 074 302	-15,8
	Dont cessions foncières	8 025 100	7 186 700	-10,4
	Dont autres cessions	165 023	332 614	101,6
TOTAL RECETTES RÉELLES		667 039 063	663 747 768	-0,5
TOTAL RECETTES RÉELLES RETRAITÉES		657 191 423	659 300 963	0,3

Retraitement CA 2016

(1) Produits des services et du domaine retraités des régularisations de PCA opérées suite au passage de l'ONL en budget annexe au 01/01/2015 (606 k€ de recettes retirés du budget principal en 2015), des recettes de parrainage liées à l'EURO 2016 soit 241 k€ retirés en 2016 (neutralisation des opérations liées à cet événement en dépenses et recettes sur 2016), des recettes perçues au titre de la participation des familles aux rythmes scolaires (neutralisation sur 2015 des effets induits par la modification du système de facturation des participations familiales => retrait de 800 k€), et des derniers remboursements intervenus en 2016 pour les travaux de remise en état du parc de Gerland (soit 217 k€).

(2) Impôts et taxes retraités du remboursement du crédit de TVA perçu en 2015 au titre de l'ONL (remboursement sur le budget principal), soit 1 194 k€.

(3) Dotations et subventions retraitées des encaissements en 2015 au titre de 2014 de diverses recettes (Subvention CAF pour le CEL - 679 k€, recette PSEJ pour les rythmes scolaires -721 k€), des recettes CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires, des décalages d'un an dans la perception des recettes EMOUS (456 k€ perçus en 2016 au titre de 2015 et 446 k€ perçus en 2017 au titre de 2016), des décalages d'un an dans la perception de la dotation spéciale instituteurs (81 k€ perçus en 2016 au titre de 2015, 53 k€ perçus en 2017 au titre de 2016), de la part du fonds de soutien des rythmes scolaires 2016 perçue en 2017 (607 k€), et des participations reçues au titre de l'EURO 2016 soit 914 k€ retirés en 2016 (neutralisation des opérations liées à cet événement en dépenses et recettes sur 2016).

(4) Autres produits de gestion courante retraités des droits d'entrée dans les BEA perçus (1,022 M€ en 2015, 0 € en 2016) et de la part variable de la redevance de la DSP du Transbordeur perçue en 2015 au titres des saisons 2012/2013 (62 k€) et 2013/2014 (80 k€).

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine enregistrent une forte augmentation de **4,4%** en 2016 par rapport au compte administratif 2015.

Il convient toutefois de retraiter cette évolution des éléments exceptionnels et non récurrents suivants :

- Les derniers remboursements du Sytral pour la remise en état du parc de Gerland perçus en 2016 pour un montant de **216 k€**,
- Les recettes de parrainage liées à l'EURO 2016 reçues en 2016, soit **241 k€**,
- Les recettes relatives aux heures supplémentaires et indemnités variables de l'Opéra rattachées à tort en 2016 à hauteur de **221 k€**,
- Les recettes perçues au titre de la participation des familles aux rythmes scolaires (neutralisation sur 2015 des effets induits par la modification du système de facturation des participations familiales, soit un retrait de **800 k€**),
- Les régularisations des produits constatés d'avance opérées suite au passage de l'ONL en budget annexe au 01/01/2015 (**606 k€** de recettes retirés du budget principal en 2015).

Une fois retraités, ces produits s'établissent à **46,3 M€**, soit une progression économique réelle de **+7,8%** par rapport à un CA 2015 retraité à près de **43 M€**. L'ensemble des recettes tirées de l'activité des services et du domaine ont ainsi rencontré une remarquable dynamique sur l'exercice 2016.

Cette dynamique s'observe en premier lieu sur les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques (Abbé Larue / Hôtel dieu / Quai Saint Antoine) qui représentent une évolution de **+1,2 M€** entre 2015 et 2016.

Les recettes issues des piscines enregistrent une nouvelle fois une forte progression de **303 k€** entre 2015 et 2016, résultante d'une hausse de la fréquentation (**70 000** entrées supplémentaires en 2016) et de l'effet de l'augmentation des tarifs intervenue en 2015.

Les recettes liées aux terrasses, kiosques et aux halles et marchés poursuivent également leur progression (**+573 k€** au global). L'année 2016 a en particulier enregistré **84** nouvelles terrasses ainsi qu'une augmentation globale de la superficie des terrasses.

Enfin, dans le domaine de la culture, on peut souligner l'augmentation des recettes de billetterie du musée des Beaux-Arts et du musée d'Art Contemporain, grâce au succès des expositions Matisse pour le premier et Yoko Ono pour le deuxième.

2. Recettes fiscales

a. La « recette consolidée » de fiscalité directe : 402,7 M€

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, la ville de Lyon ne perçoit que le produit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, contribution économique territoriale.

Deux nouvelles recettes ont été créées lors du passage en TPU : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

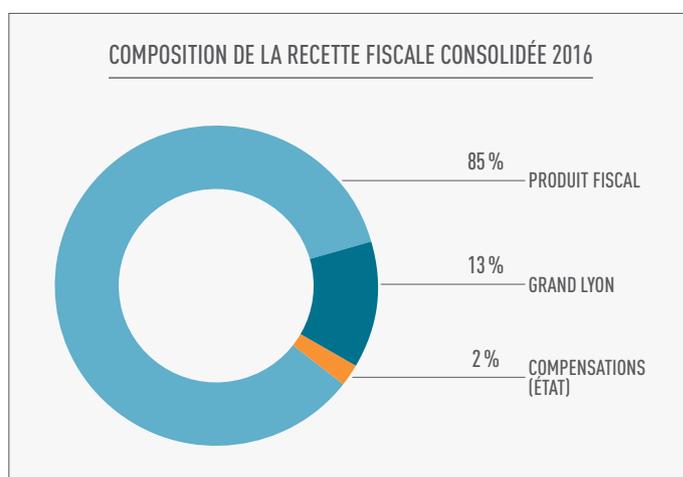
- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les 2 dotations provenant de la communauté urbaine devenue métropole au 1^{er} janvier 2015,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat (*).

(*) La partie de dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle que perçoit la ville de Lyon n'est pas prise en compte dans cette consolidation. En effet, cette dotation a perdu son caractère d'allocation compensatrice, à telle enseigne qu'elle reste dans le budget communal après le passage en TPU.

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), fonds en vigueur depuis 2012.

Le tableau ci-dessous, qui permet de constater une hausse globale de **1%** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste :

RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2015	2016	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
Contributions directes (produit fiscal)	337,12	342,36	5,24	1,6
Taxe d'habitation	180,32	182,24	1,93	1,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	160,45	165,10	4,65	2,9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,32	0,33	0,01	2,1
Prélèvement FPIC	-3,97	-5,31	-1,34	33,7
Allocations compensatrices versées par l'État	9,81	8,49	-1,32	-13,5
Taxe d'habitation	8,96	7,42	-1,54	-17,2
Taxes foncières	0,84	1,07	0,22	26,6
Reversements provenant de la Métropole	51,85	51,85	0,00	0,0
Attribution de compensation	48,87	48,87	0,00	0,0
Dotation de solidarité communautaire	2,97	2,97	0,00	0,0
TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	398,77	402,70	3,93	1,0



Le produit fiscal proprement dit représente **85%** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

• **Les contributions directes: 342,4 M€**

La recette brute des contributions directes, hors FPIC, s'élève à **347,7 M€**, elle enregistre une croissance de **1,9 %** par rapport à la recette constatée au compte administratif 2015 (**341,1 M€**), soit une majoration de près de **6,6 M€**.

Elle comprend:

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20 %** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016. Il est à noter que ce montant n'est pas définitif: les contribuables ayant acquitté cette majoration pouvant, sur réclamation déposée jusqu'au 31 décembre 2017, bénéficier d'un dégrèvement.

Le prélèvement de la ville au titre du FPIC, soit **5,3 M€** en 2016, a progressé de **34 %** par rapport à 2015 (**4 M€**).

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **342,4 M€**, en hausse de **1,6 %** par rapport à 2015.

CONTRIBUTIONS DIRECTES	2015	2016	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
Contributions directes (article 73111)	341,09	347,67	6,58	1,9
Taxe d'habitation	180,32	182,24	1,93	1,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	160,45	165,10	4,65	2,9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,32	0,33	0,01	2,1
Dont rôles généraux	338,92	343,94	5,03	1,5
Taxe d'habitation	178,81	178,92	0,11	0,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	159,79	164,70	4,91	3,1
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,31	0,32	0,01	3,4
Dont rôles supplémentaires	2,17	2,06	-0,12	-5,5
Taxe d'habitation	1,51	1,65	0,14	9,4
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,66	0,41	-0,26	-38,7
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,01	0,00	0,00	-54,0
Dont majoration résidences secondaires (taxe d'habitation)	0,00	1,67	1,67	-
Prélèvement FPIC (article 73925)	-3,97	-5,31	-1,34	33,7
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES NETTES	337,12	342,36	5,24	1,6

• **Les rôles généraux**

➤ **Stabilité des taux d'imposition en 2016**

Les taux sont restés stables en 2016. Conformément aux engagements pris par la municipalité, il n'y aura plus d'augmentation des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat.

➤ **Revalorisation générale des bases de 1 %**

La loi de finances pour 2016 a prévu l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF) des bases de **1 %**. Ce coefficient, qui correspond dans son principe à la prise en compte de l'inflation, s'applique à l'ensemble des valeurs locatives qui servent d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières.

➤ **La base de taxe d'habitation**

BASE DE LA TAXE D'HABITATION	2015	2016	CROISSANCE
	M€	M€	%
Base brute	1 065,12	1 085,24	1,9
Abattements (à déduire)	204,77	205,41	0,3
Exonérations (à déduire)	53,06	72,04	35,8
Base nette	807,29	807,78	0,1

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe: locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale.

Elle affiche une croissance de **1,9 %** de 2015 à 2016.

Dans le même temps, la base nette est en quasi-stagnation, son évolution s'établissant, entre 2015 et 2016, à **0,1 %**.

La croissance de la base nette se décompose de la manière suivante:

- **+ 1%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **-0,9 %** au titre de la variation physique, une évolution inédite pour la Ville de Lyon.

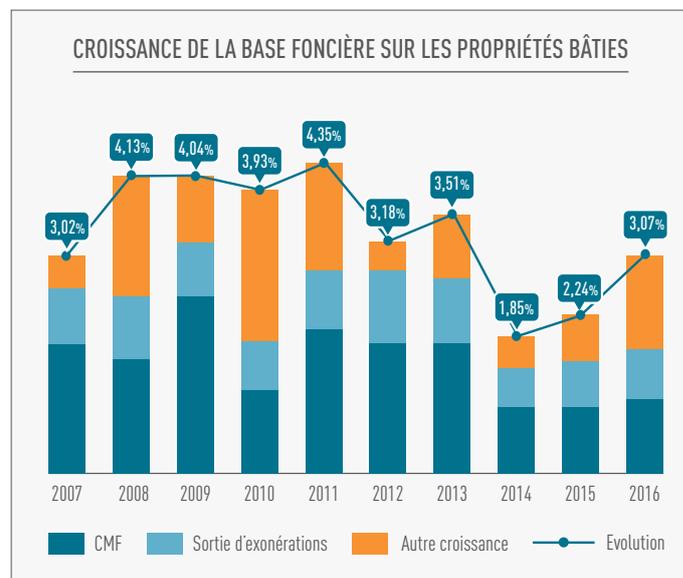
Cette situation atypique résulte de la très forte augmentation des bases exonérées qui ont enregistré en 2016 une progression de **35,8 %**.

A l'automne 2015, de nombreux contribuables jusque-là exonérés de taxe d'habitation ont perdu le bénéfice de cette exonération, du fait de modifications intervenues en 2009 et 2014 dans la définition du revenu fiscal de référence: suppression de la demi-part pour les personnes seules ayant eu un enfant à charge pendant moins de 5 ans, fiscalisation des majorations de pensions de retraite des personnes ayant eu ou élevé au moins 3 enfants.

En 2015, les contribuables concernés ont bénéficié d'un dégrèvement de taxe d'habitation intégralement pris en charge par l'Etat.

Ils sont en revanche exonérés, à compter de 2016, ce qui entraîne la forte augmentation des bases exonérées constatée.

➤ **La base de taxe foncière sur les propriétés bâties**



De 2015 à 2016, la base de taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de **3,07%**, croissance qui se décompose ainsi :

- **+ 1%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+ 2,07%** au titre de la variation physique.

La variation physique de la taxe foncière est constituée de 2 éléments :

- L'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération. Ce mouvement apporte une croissance de **0,75%**.

- L'enrichissement du reste du bâti existant qui correspond à une croissance de **1,32%**. Cette évolution intègre en 2016 les effets de la suppression partielle de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les constructions neuves, reconstructions et additions de constructions.

• Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 8,5 M€

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation des taxes foncières.

› La dotation de compensation de taxe d'habitation : 7,4 M€

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (base 2015 pour la dotation 2016) le total des taux de taxe d'habitation de 1991 de Lyon, des syndicats lyonnais et de la communauté urbaine.

› Les dotations de compensation de taxe foncière : 1,1 M€

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **0,12 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation.
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **0,41 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2016) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2015).
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat qui entraînent une perte de recette importante pour la ville : **0,52 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation ont subi une baisse automatique :

- De **78%**, pour ce qui concerne la compensation des exonérations en faveur des personnes de conditions modeste et les logements sociaux,
- De **40%** pour ce qui concerne la compensation de l'abattement de **30%** de foncier bâti pour les logements situés dans les quartiers classés en politique de la ville.

• Les dotations versées par la métropole : 51,8 M€

› L'attribution de compensation : 48,9 M€

Cette dotation a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches : la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon.

- **Neutralisation du passage en TPU en 2003** : la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçue par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre de 2002, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à une recette pour la ville de Lyon.

- **Neutralisation des transferts de compétences** : c'est la commission d'évaluation des charges, composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'estimation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC se produit dans le cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et la métropole.

Le montant perçu en 2016 se décompose ainsi :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2016 (M€)
Passage en TPU	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002	-85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
Transfert de compétences	
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
A déduire au titre des transferts de charges	-1,18
MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE À 2016	48,87

› La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 3,0 M€

Les communautés urbaines adoptant le régime de la TPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle devenue contribution économique territoriale aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil métropolitain.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes :

- La fraction « solidarité intercommunale » tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal.
- La fraction « intéressement au développement économique » qui tendaient à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de **15%** en 2012 et était stabilisée en 2013.

- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de **2,32 %**, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage.

Enfin, un prélèvement égal à **0,20 €** par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence « gens du voyage ».

Depuis 2014, la DSC est maintenue à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

b. Autres recettes fiscales

• Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation: **32,9 M€**

Cet impôt qui frappe les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat est corrélé à l'activité du marché immobilier.

Le produit atteint **32,9 M€** en 2016, un niveau exceptionnel qui reflète le nombre record de transactions immobilières soutenu par la baisse des taux d'intérêt.

• La taxe sur la consommation finale d'électricité: **9,9 M€**



La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1er janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé au titre de la taxe sur l'électricité en 2016 atteint **9,9 M€**. Il est en progression de **6,2 %** par rapport à 2015.

• Prélèvements sur les produits des jeux: **4,5 M€**

Les prélèvements sont effectués sur **75 %** du produit brut des jeux des casinos.

Le produit revenant à la ville de Lyon est composé :

- D'une part, d'un prélèvement de **15 %**,
- D'autre part, du reversement de **10 %** du prélèvement effectué par l'Etat.

De plus depuis 2011, suite à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de **0,14 M€** en 2016, en diminution de **15 %** par rapport à 2015. Le produit brut des jeux des casinos constaté en 2016 atteint **4,60 M€**, en hausse de **2,7 %** par rapport à 2015.

La Ville a effectué en 2016, contrairement à 2015, un reversement au profit du casino dans le cadre de son action de financement des biennales.

Le produit net de la taxe s'établit de ce fait à **4,51 M€**, en repli de **3,1 %** par rapport à 2015.

• Recettes de stationnement: **14,8 M€**

Les recettes du stationnement de surface évolue de **4,4 %** entre 2015 (**14,2 M€**) et 2016 (**14,8 M€**) grâce à l'effet conjugué des extensions du stationnement payant, de l'augmentation de la vignette résidents et du renforcement du dispositif de contrôle du stationnement.

• Taxe locale sur la publicité extérieure: **2,4 M€**

Le produit de la TLPE s'établit en 2016 à près de **2,4 M€**, soit une progression de **230 k€ (+ 10,6 %)** par rapport à 2015. Cette évolution s'explique d'une part par la progression du nombre de dossiers instruits (**+ 500**) et par l'augmentation du montant du dossier moyen.

3. Dotations de l'Etat

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, suite au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait pour cette année-là une diminution en valeur des concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Md€**.

En 2015, la diminution en valeur des concours financiers de l'Etat était portée à **3,67 Mds€ / an** suite au programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** entre 2015 et 2017.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2 071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

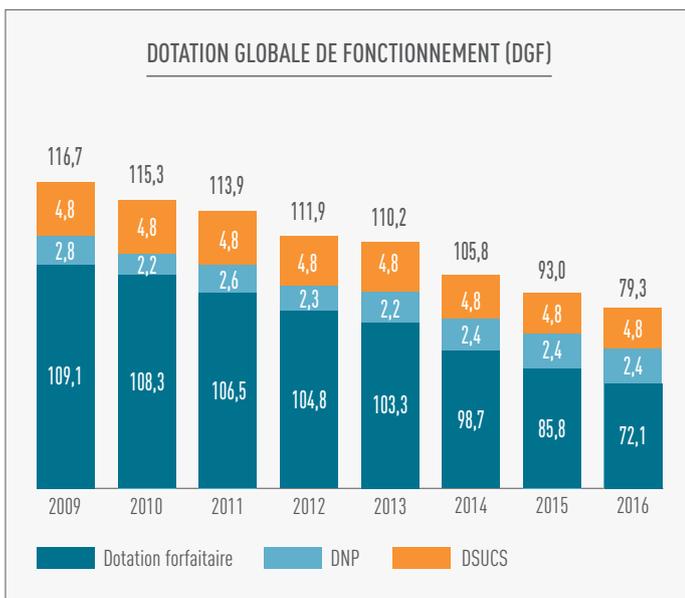
La répartition au sein de chaque niveau de collectivité s'effectue à proportion des recettes réelles de fonctionnement. Les communes supportent **70 %** de la diminution, soit **1 450 M€**, et les EPCI, **30 %**, soit **621 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

a. La baisse de la DGF se poursuit

La DGF lyonnaise est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

La DGF lyonnaise diminue chaque année depuis 2010, sa baisse s'accroissant à partir de 2015: -1,3% en 2010, -1,2% en 2011, -1,8% en 2012, -1,4% en 2013, -4,0% en 2014, -12,2% en 2015, et -14,7% en 2016.



Dotation Globale de Fonctionnement	2015	2016	Écart	
	M€	M€	M€	%
DGF - dotation forfaitaire	85,8	72,1	-13,7	-16,0
DNP	2,4	2,4	0,0	-1,9
DSUCS	4,8	4,8	0,0	0
TOTAL Dotation Globale de Fonctionnement	93,0	79,3	-13,7	-14,7

Depuis 2009, la DGF lyonnaise a donc baissé de 32% et perdu 37,4 M€.

• La dotation forfaitaire: 72,1 M€

Depuis la loi de finances pour 2005 et jusqu'en 2014, la dotation forfaitaire de la ville de Lyon se décomposait en trois parts: une dotation de base assise sur la population, une dotation assise sur la superficie et une dotation dite de garantie.

La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le comité des finances locales. Elle était déterminée depuis 2011 par la loi de finances qui prévoyait un gel des dotations unitaires. La croissance de la 3^e part (dotation de garantie) était déterminée, depuis 2007, par la loi de finances. En 2014, le complément de garantie était gelé pour les communes possédant un potentiel fiscal par habitant inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes et il diminuait pour les autres communes, la baisse pouvant aller jusqu'à -6%.

Dotation Forfaitaire Notifiée	2014	2015	2016	Écart 2015-2016	
	M€	M€	M€	M€	%
Evolution globale / N-1		-12,82	-13,72	-0,9	+7,0
Part dynamique population		+0,71	+0,59	-0,12	-16,5
Ecrêtement		-2,07	-2,57	+0,50	+24,1
Contribution au redressement des finances publiques		-11,46	-11,74	+0,29	+2,5
TOTAL Dotation Forfaitaire Notifiée	98,62	85,80	72,08	-13,72	-16,0

En 2015, la loi de finances initiale simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population mais sur laquelle est prévu un écrêtement, plafonné à 3% de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte prioritairement la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à partir de 2015.

Sous l'effet de l'augmentation de la population lyonnaise, la part dynamique de la population s'élève en 2016 à +0,6 M€.

La dotation forfaitaire de la ville de Lyon a en revanche été écrêtée en 2016 au maximum de ce que la loi de finances autorisait, soit avec un plafonnement à hauteur de 3% de la dotation perçue en N-1 (2015). Celui-ci s'élève ainsi à -2,57 M€.

Enfin, la contribution au redressement des finances publiques progresse de 2,5% entre 2015 et 2016, elle s'élève à 11,74 M€ contre 11,46 M€ en 2015, soit une contribution cumulée sur la période 2014-2016 de 27,8 M€.

L'effet combiné de ces facteurs d'évolution impacte la dotation forfaitaire à hauteur de 13,7 M€. Celle-ci s'établit ainsi à 72,1 M€ en 2016.

• La dotation nationale de péréquation: 2,4 M€

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

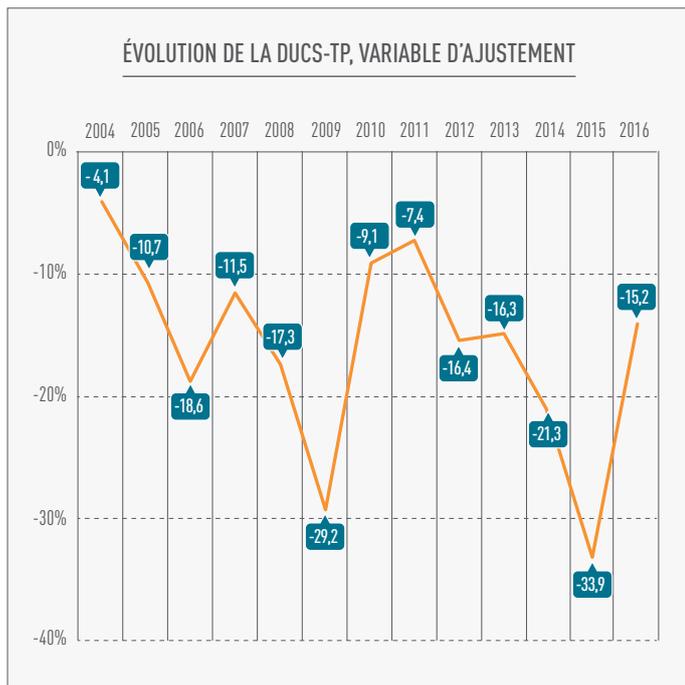
La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population. La DNP lyonnaise a très légèrement progressé en 2016 (1,9%), passant de 2,38 M€ à 2,43 M€.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale: 4,8 M€

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Sont pris en compte les critères suivants: le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

La ville de Lyon perçoit, en 2016, la DSUCS qu'elle a reçue pour la première fois en 2009. Sa dotation est gelée à son niveau de 2009 car la ville se situe parmi les dernières communes éligibles.

b. La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP) : 0,6 M€



A l'origine, cette dotation, nommée jusqu'en 2011 « dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) », avait pour vocation de compenser certains allègements de taxe professionnelle décidés par l'Etat.

Devenue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

Ainsi, la DUCS-TP subit depuis de nombreuses années une baisse importante qui la conduira vraisemblablement à sa disparition totale.

4. Autres participations

Hors les dotations de l'Etat, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre Dotations et participations enregistrent une progression de **3,5 %**. Mais une fois retraitées des éléments suivants :

- Des encaissements en 2015 au titre de 2014 de diverses recettes (Subvention CAF pour le CEL - **679 k€**, recette PSEJ pour les rythmes scolaires - **721 k€**),
- Des recettes CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires,
- De la part du fonds de soutien des rythmes scolaires 2016 perçue en 2017 (**607 k€**),
- Des décalages d'un an dans la perception des recettes pour le financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et social EMOUS (**456 k€** perçus en 2016 au titre de 2015 et **446 k€** perçus en 2017 au titre de 2016),
- Des décalages d'un an dans la perception de la dotation spéciale instituteurs (**81 k€** perçus en 2016 au titre de 2015, **53 k€** perçus en 2017 au titre de 2016),
- Et des participations reçues au titre de l'EURO 2016 soit **914 k€** retirés en 2016,

Elles enregistrent une évolution de **9,5 %** et s'établissent à **34,1 M€**.

Cette progression s'explique principalement par :

- La dotation globale de décentralisation (DGD – aide financière de l'état) au titre de la construction des bibliothèques Lacassagne et Gerland (**+ 333 k€**),

- Les recettes de mécénat reçues par le musée de Beaux-Arts, notamment pour l'exposition Matisse (**+ 339 k€**),
- Et dans le secteur de l'enfance, par l'amélioration du taux d'occupation des crèches municipales (**+ 2,2 points** entre 2013 et 2016 dont **+ 1,6 points** pour la seule année 2016), ce qui a un impact sur les recettes de la CAF à un montant valorisé de **231 k€**.

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2016 à **10,6 M€**. Ils enregistrent une nette diminution de **14,8 %** par rapport à 2015 (**12,5 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **- 6 %** une fois retraités des éléments suivants :

- La part variable de la redevance de la DSP du Transbordeur encaissée en 2015 au titre des saisons 2012/2013 et 2013/2014,
- Et les droits d'entrée dans les BEA intervenus en 2015.

Cette évolution résulte en grande partie :

- De la perte à compter du 1^{er} janvier 2015 de la redevance de la chaufferie de la Duchère, conséquence du transfert de l'équipement à la Métropole devenue compétente dans ce domaine, en vertu des dispositions de la loi MAPTAM,
- Et de la baisse de la part variable de redevance du Transbordeur en 2016 (**84 k€** au titre de 2014/2015 et **0 €** en 2016), le montant du chiffre d'affaire de celui-ci étant inférieur au barème de la redevance variable fixé entre **1 660 k€** et **1 860 k€** (prévu dans le contrat de délégation de service public).

II. Section d'investissement

A. PRINCIPALES DÉPENSES

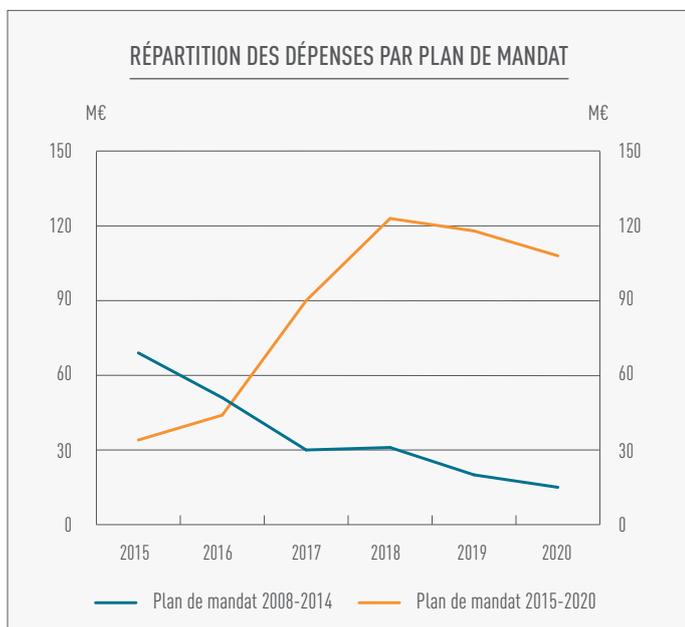
Les dépenses d'équipement s'établissent à **95 M€** en 2016. Elles s'inscrivent dans la continuité des dépenses réalisées en 2015 à hauteur de **103 M€** et sont conformes à l'objectif de réalisation annuel moyen fixé à **100 M€** par an sur le plan de mandat.

Ces dépenses d'équipement ont permis de financer à la fois la fin des opérations d'investissement lancées au cours du précédent mandat et le lancement des nouvelles opérations 2015-2020.

1. Dépenses par nature

- **52,5 M€** pour les travaux (contre **67 M€** en 2015 soit - **14,5 M€**)
- **18,2 M€** pour les acquisitions (contre **15 M€** en 2015 soit + **3,2 M€**)
- **20,6 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **19 M€** en 2015 soit + **1,6 M€**)
- Et **4,2 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **2 M€** en 2015 soit + **2,2 M€**)

Si les subventions d'équipement versées restent relativement stables, on note un net recul des travaux au profit des études et acquisitions. Cela correspond à l'intensification du lancement des opérations du plan de mandat actuel (opérations qui commencent par des études et acquisitions) alors qu'en parallèle les opérations en cours d'achèvement du plan de mandat précédent sont de moins en moins nombreuses.



L'année 2016 marque en effet un tournant dans la répartition des dépenses entre plan de mandat précédent et plan de mandat actuel.

2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépense d'équipement (**15 M€**). On observe ensuite une répartition relativement homogène entre les secteurs de la Culture, des Sports, de la Solidarité-Jeunesse, de l'Administration générale, de l'Aménagement urbain et des Espaces publics (**8 à 12 M€** pour chaque).

Enfin les secteurs de l'éclairage public, de l'Enfance, de la Sécurité et prévention et du Développement économique et rayonnement international enregistrent chacun des niveaux de dépenses d'équipement plus faibles qui s'expliquent notamment par une nécessité de volume foncier (terrains et bâtiments) moins importante sur ces périmètres.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	0,1 %
SÉCURITÉ PRÉVENTION	3,0 %
ENFANCE	3,0 %
ÉCLAIRAGE PUBLIC	4,0 %
ESPACES PUBLICS	8,0 %
AMÉNAGEMENT URBAIN	9,0 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10,0 %
SOLIDARITÉ JEUNESSE	11,0 %
SPORTS	12,0 %
TOUS SECTEURS	12,0 %
CULTURE	12,0 %
SCOLAIRE	16,0 %

3. Investissements énergie-climat

En septembre 2015 la Ville de Lyon a renforcé et élargi son plan climat énergie territorial à horizon 2020 et a été labellisée Cit'ergie. Ce plan d'actions fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre qui se traduisent aujourd'hui dans les investissements en matière de performance énergétique du patrimoine bâti, de l'éclairage public et de renouvellement de la flotte de véhicules. Ces investissements s'amortissent en partie grâce aux économies d'énergie réalisées. Les investissements affectés à l'entretien et au développement des espaces verts visent quant à eux à garantir une bonne articulation entre nature et urbanisation, tout en permettant au territoire de s'adapter aux changements climatiques pour préserver l'environnement et la qualité de vie. Les dépenses en matière d'études et de travaux réalisées en 2016 se répartissent ainsi :

- **4,7 M€** pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation, remplacement de menuiseries, renouvellement des installations thermiques, groupes froids, éclairage),
- **3,8 M€** pour les travaux de développement et de rénovation de l'éclairage public sobre en énergie,
- **2,8 M€** pour les aménagements d'espaces verts et installations ouvertes au public.

Elles se complètent de dépenses à hauteur de **1,1 M€** consacrées aux acquisitions de véhicules plus propres par le garage municipal. Au total pour l'année 2016, la Ville de Lyon a ainsi investi **12,4 M€** qui ont contribué à son plan climat énergie, soit **13 %** du montant total de ses investissements, révélant ainsi une ambition forte en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation de son territoire aux changements climatiques.

4. Dépenses par opérations

SECTEUR	OPÉRATIONS	RÉALISÉ 2016 (M€)
Solidarité et jeunesse	Subvention d'équipement pour la modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot	6,1
Aménagement urbain et Habitat	Production de logement social	5,5
Scolaire	PUP Berliet - Acquisition terrain et construction d'un Groupe Scolaire	4,1
Tous secteurs	Travaux de conservation du patrimoine	2,3
Sport	Halles aux fleurs - aménagement salles de sport	2,2
Sport	ZAC Bon Lait - aménagement d'un gymnase	2,2
Sport	Rénovation et extension du gymnase Viviani	2,2
Scolaire	Groupe Scolaire Pagnol - bâtiment modulaire pour restaurant et accessibilité	1,8
Tous secteurs	Rénovation des installations thermiques 2016	1,5
Culture et patrimoine	Réalisation bibliothèque au Nord friche RVI	1,5
Solidarité et jeunesse	Réhabilitation EHPA Jean Zay	1,4
Culture et patrimoine	Acquisition d'œuvres d'art	1,3
Solidarité et jeunesse	Ilot Rognon - Installation MDEF et mission locale	1,2
Administration générale	Maintien en condition opérationnelle des équipements informatiques	1,1
Administration générale	Renouvellement du parc de véhicules et engins de la ville	1,1
Scolaire	Acquisition et pose de Tableaux Numériques Interactifs dans les Groupes scolaires	0,9
Scolaire	Bibliothèques de Lyon - Automatisation des prêts et des retours	0,9

B. PRINCIPALES RECETTES

1. Le FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **15,761 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2016 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2014, qui s'établit à **14,4 M€**, soit un montant très proche de celui perçu en 2015 (**14,5 M€**).

2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **5,1 M€** au titre des subventions d'équipement en 2016.

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :

- La mission Culture et patrimoine, avec des subventions reçues au titre des acquisitions et restaurations d'œuvres d'art des différents établissements culturels (**72 k€**), et de la part de la DRAC, des subventions pour la restauration des décors de la Chapelle de l'Eglise Saint-Bruno (**353 k€**) ainsi que pour les travaux de restauration du Temple du Change (**323 k€**),
- La mission sports, avec notamment le versement d'une subvention de **500 k€** de l'UEFA pour les travaux dans les stades Coupet, Bavozet et MV Foé,
- La mission Enfance, avec des participations de la CAF pour un montant global de **1 357 k€** au titre des travaux intervenus sur les

Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) Charmettes, Hénon, Buyer, Rochemaix, Tourret, Delore, et Berthelot,

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit construire dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Ainsi, en 2016 :

- Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Berliet, la Ville de Lyon a reçu **1 398 k€** au titre des travaux du groupe scolaire, de l'EAJE, et des extensions de réseaux d'électricité,
- Dans le cadre de la ZAC des Girondins, la Ville a perçu **700 k€** au titre des travaux sur la salle d'évolution.

3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que titré en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions foncières s'élève en 2016 à **7,2 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont les plus significatifs sont :

- Un tènement, située 117-125 rue Baraban et 257 rue Paul-Bert, pour un montant total de **2 M€**,
- Un terrain et bâtiment, sis 72 quai de Perrache pour un total de **1,2 M€**,
- Un terrain sis 1 rue Alexander Fleming pour **1 684 k€**,
- Un terrain et bâtiment, sis 22 rue Berty Albrecht pour **1,3 M€**.

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie des contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin, un large panel d'établissements bancaires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés. En 2016, un pool de plus de **20** banques (dont un tiers de banques étrangères) et **11** agents placeurs intervenant directement sur les marchés, ont été consultés afin de participer au financement des investissements de la ville.

A. LA GESTION DE LA DETTE

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2015	31/12/2016	EVOLUTION
Niveau de la dette	413 949 280,30	401 480 436,83	-3,01 %
Taux moyen (swap compris)	1,66%	1,43%	-23 points de base
Durée de vie moyenne ¹	5 ans et 3 mois	5 ans	- 3 mois

(1) Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Il convient de préciser que la Ville, afin d'avoir un compte au Trésor positif au 31 décembre, a procédé à l'émission d'un billet de trésorerie le 27 décembre 2016, pour un montant de **10 M€** et une durée de **29 jours** (soit une échéance le 25 janvier 2017) avec le Crédit Mutuel - CIC. L'exercice 2016 s'est ainsi achevé avec un crédit de **5 601 939,32 €** contre **21 866 422,75 €** fin 2015.

En consolidant l'ensemble de ces éléments, la situation financière est la suivante :

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2015 (€)	31/12/2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
Dettes long terme	413 949 280,30	401 480 436,83	- 3,01
Dettes court terme	35 000 000,00	10 000 000,00	- 71,43
Solde créditeur	- 21 866 422,75	- 5 601 939,32	- 74,38
POSITION FINALE DE LA DETTE CONSOLIDÉE	427 082 857,55	405 878 497,51	- 4,96

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2016, la dette de la Ville de Lyon était composée de 64 emprunts pour un capital restant dû de 401,5 M€ dont :

- **46 emprunts bancaires auprès de 12 établissements prêteurs** pour un montant de **217 617 100,83 €** contre **243 035 080,30 €** fin 2015 soit un recul de **10,46 %**. Ce nouveau repli (pour rappel, - **13,75 %** entre les exercices 2014 et 2015) est lié au rééquilibrage de la part de l'obligataire suite à la mise en place du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) destiné à diversifier les sources de financement de la Ville et à maintenir un avantage concurrentiel très important à l'heure du financement désintermédié.

Il est à noter cependant que sur l'année 2016, la Ville a également mobilisé les fonds relatifs aux deux emprunts signés avec la Caisse des Dépôts et Consignations courant décembre 2015, pour un montant total de **11 612 446 €** ; ainsi le financement des investissements 2016 n'a-t-il pas été assuré uniquement via l'obligataire et le programme EMTN. Ce déblocage est intervenu en novembre, il est venu boucler les besoins d'emprunts de l'exercice.

Ces deux nouveaux emprunts bancaires n'ont cependant pas été suffisants pour compenser à eux seuls l'amortissement des emprunts de cette nature en place, d'où le nouveau repli constaté de la dette bancaire. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations avait mis à disposition de la Ville deux nouvelles enveloppes de crédits, pour un montant total de **8 456 616 €**, dont les propositions étaient valables jusqu'en mai 2016, celles-ci n'ont toutefois pas été actionnées.

- **13 emprunts obligataires** pour un montant de **174 196 664 €** contre **152 039 998 €** à fin 2015 soit une progression de **14,57 %** (contre une progression de **32,34 %** entre 2014 et 2015).

Cette progression traduit la pertinence de la stratégie mise en œuvre à partir de 2013, laquelle a abouti à la mise en place d'un programme EMTN en juin 2014. Deux nouvelles émissions obligataires ont été réalisées sous ce format en 2015 pour un montant de **25 M€** avec deux agents placeurs, représentant plus des 2/3 des financements nouveaux (hors refinancement de dette). Comme attendu, le programme permet une réalisation plus souple des émissions obligataires et à un coût d'arrangement plus favorable.

- **5 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs** pour un plafond de **12 419 263 €** contre **18 874 202 €** soit un recul de **34,20 %**, mobilisés à hauteur de **9 666 672 €** au 31/12/2016. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving reste préoccupante, elle a généré non seulement une adaptation de la stratégie de clôture comptable annuelle (voir ci-dessus, les émissions de billet de trésorerie réalisées fin 2016 notamment) mais aussi, une adaptation du volume de lignes de trésorerie à souscrire ;

- **8 contrats de couverture de taux auprès de 5 salles de marché** pour un volume de **16 964 413,91 €** (contre **51 146 800,89 €** fin 2015), qui portent sur **7** emprunts représentant un montant de dette couverte de **15 211 503,26 €** (contre **40 863 764,39 €** fin 2015).

Au cours de l'année 2016, la Ville de Lyon a réalisé **96,2 M€** de dépenses d'équipement (y compris les budgets annexes du Théâtre des Célestins, de la Halle Paul Bocuse et de l'Orchestre National de Lyon) contre **103,3 M€** en 2015. Pour financer ces dépenses d'équipement, deux emprunts obligataires ont été levés pour **25 M€**, associés à deux emprunts bancaires pour un montant global de **11,6 M€**.

Après avoir fortement baissé en 2015, le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts s'est ainsi stabilisé entre 2015 (**38,73 %**) et 2016 (**38,05 %**). Il est même de nouveau en fort repli sur 2016 si l'on considère le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations consenti en 2015 à la Ville à hauteur de **7 066 324 €** (préfinancement de l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA comptabilisée comme une dotation dans la nomenclature M14 et non comme un emprunt alors que cette avance a permis d'assurer le financement des investissements 2015).

Aussi, en retraçant cet élément, le recours à l'emprunt se serait élevé à **47,1 M€** en 2015, soit un taux de financement des dépenses d'équipement par cette ressource de **45,57 %**, contre **56,12 %** en 2014 et **38,05 %** en 2016.

En outre, au cours de l'année 2016, un emprunt bancaire a été souscrit pour un montant de **3 588 787,73 €** afin de refinancer le remboursement par anticipation d'un emprunt bancaire souscrit initialement avec la Banque Populaire Loire et Lyonnais.

Récapitulatif de la campagne de financement 2016 :

- **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013111549) de **10 M€** avec BNP Paribas en tant qu'agents placeurs: il s'agit de la septième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **40,9 k€** soit un taux actuariel de **1,04 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de **0,24 %**. **Date de mobilisation des fonds : 9 février 2016.**

- **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013153087) de **15 M€** avec GFI Securities Limited en tant qu'agents placeurs: il s'agit de la huitième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 1 an (amortissement in fine), indexé sur Euribor 6 mois auquel s'ajoute une marge de **0,05 %** (floor à 0 % sur la partie Euribor 6 mois + marge **0,05 %**: les frais financiers ne peuvent être négatifs, même si l'Euribor 6 mois est inférieur à **-0,05 %**) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **14,8 k€** soit une marge actuarielle de **0,15 %**. **Date de mobilisation des fonds : 13 avril 2016.**

Ces émissions obligataires sont à comparer aux emprunts souscrits auprès du secteur bancaire sur l'exercice 2015 par la Ville, lesquels affichaient des marges de l'ordre de **0,50 %** à **0,65 %** sur Euribor. Elles peuvent également être comparées aux émissions obligataires de l'exercice 2015 dont les marges actuarielles sur Euribor étaient de l'ordre de **0,45 %**, soit un net repli en 2016, lequel n'a pas été parallèlement constaté sur le secteur bancaire, ou tout au moins pas dans ces proportions.

- **Un emprunt bancaire** de **5 556 698 €** auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations: « Prêt Renouvellement Urbain Aménagement » souscrit en décembre 2015 pour le financement de dépenses d'équipement éligibles (travaux en zone ANRU). Ce prêt n'a cependant été mobilisé qu'en novembre 2016, pour une durée de 15 ans (échéances au taux de progressivité de **0 %**, avec amortissement déduit – les intérêts sont prioritaires), indexé sur le taux de l'inflation auquel s'ajoute une marge de **1 %** (base 30/360) et moyennant le règlement d'une commission d'instruction de **3 330 €**, soit une marge actuarielle de **1,01 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **1,12 %** au moment de sa souscription. **Date de mobilisation des fonds : 24 novembre 2016.**

- **Un emprunt bancaire** de **6 055 748 €** auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations: « Prêt Renouvellement Urbain » souscrit en décembre 2015 pour le financement de dépenses d'équipement éligibles (travaux en zone ANRU). Ce prêt n'a cependant été mobilisé qu'en novembre 2016, pour une durée de 15 ans (échéances au taux de progressivité de **0 %**, avec amortissement déduit – les intérêts sont prioritaires), indexé sur le taux de l'inflation auquel s'ajoute une marge de **1,39 %** (base 30/360) et moyennant le règlement d'une commission d'instruction de **3 630 €**, soit une marge actuarielle de **1,40 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **1,55 %** au moment de sa souscription. **Date de mobilisation des fonds : 24 novembre 2016.**

- **Un emprunt bancaire** de **3 588 787,73 €** auprès de la Landesbank Hessen – Thüringen Girozentrale (Helaba): prêt souscrit en mai 2016 pour une durée de 10 ans, indexé à taux fixe à **0,994 %** (base exact/360). Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affiche à ce jour une marge sur Euribor 12 mois de **0,50 %**.

Cet emprunt a été souscrit pour assurer le refinancement d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Loire et Lyonnais indexé initialement à taux fixe à **2,80 %**, remboursé par anticipation moyennant le règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **62 803,78 €**. Cette opération permet ainsi d'économiser sur la période des frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **314 k€** en termes budgétaires ou de **269 k€** en termes financiers (taux d'actualisation de **1 %**).

Date de mobilisation des fonds : 25 mai 2016.

Le bilan de la campagne d'emprunts 2016 est le suivant :

- **Campagne de remboursements anticipés**: au regard des niveaux de taux historiquement bas, plusieurs banques ont été sollicitées afin de connaître l'évaluation des indemnités qui auraient été à régler par la Ville pour le remboursement anticipé de différents emprunts. Sur les quatre sollicitations menées, une seule a cependant abouti au regard de l'intérêt financier que l'opération pouvait finalement présenter.

La ville a ainsi remboursé par anticipation un emprunt de la Banque Populaire Loire et Lyonnais pour un montant de **3 588 787,73 €**: cet emprunt a fait l'objet d'un refinancement auprès de la banque Helaba (voir ci-dessus). Réalisé en contrepartie du règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **63 k€**, il permettra une économie sur la période de frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **314 k€** en termes budgétaires ou de **269 k€** en termes financiers. Cette opération a pu être réalisée grâce aux possibilités offertes par les clauses du contrat limitant en valeur absolue le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (indemnité forfaitaire de **1,75 %** du capital remboursé) et du fait de la forte diminution des taux long terme.

- **Avancée d'échéance d'un emprunt**: dans un objectif de réduction des frais financiers, et compte tenu des taux négatifs obtenus sur les billets de trésorerie, la Ville de Lyon a sollicité l'un de ses établissements bancaires, afin d'envisager l'avancée du règlement de la dernière échéance de l'un de ses emprunts (échéance au 30 juin 2016, sollicitée pour un règlement dès le 4 janvier 2016). Cette opération a cependant été refusée par la banque concernée, confirmant ainsi ce qui avait déjà été constaté en 2015, à savoir que l'avantage de la souplesse souvent mis en avant par les banques par opposition aux financements obligataires, supposés rigides une fois l'opération réalisée, est de moins en moins réel.

- **Dégel de la liquidité dans le secteur du financement des collectivités locales en général et de la Ville de Lyon en particulier**: ce dégel, amorcé en 2015, s'est poursuivi en 2016. Il se traduit, quel que soit le mode de financement (bancaire ou obligataire), non seulement par une augmentation du volume de propositions au moment des consultations, mais également par une baisse des marges pratiquées.

Il est induit par la politique de liquidité surabondante pratiquée par la Banque Centrale Européenne et par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des collectivités territoriales, dont en particulier l'Agence France Locale, ce qui a eu un réel impact sur les prix pratiqués par les partenaires bancaires traditionnels du secteur public local.

- **Recours soutenu aux offres de financement obligataire**: celles-ci sont, et de façon significative, financièrement plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. En 2016, plus des deux tiers des financements nouveaux de l'investissement (soit **25 M€** sur **36,6 M€**) ont été réalisés grâce à ce mode de financement.

Même si, à l'heure actuelle, l'offre bancaire semble moins compétitive, l'objectif visant néanmoins à préserver une certaine diversité des modes de financement en continuant à recourir au secteur bancaire est maintenu. La Ville de Lyon a ainsi décidé en 2016 de mobiliser les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (« Prêts Renouvellement Urbain ») et d'assurer le refinancement de l'emprunt remboursé par anticipation auprès de la Banque Populaire Loire et Lyonnais via un autre établissement bancaire.

• **Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN** : pour structurer le recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de ce programme.

En 2016, le coût de la révision annuelle du programme s'est élevé à **8 700 €**.

Le détail des émissions réalisées au 31 décembre 2016 dans le cadre de ce programme EMTN est le suivant :

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL		MATURITÉ		DATE	AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
			Total : 115 M€	Emission	Remboursement	Mode			Taux facial	Frais	Taux actuariel
1	FR0012187060	BNP Paribas	20 M€	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475%	0,210%	1,50%	
2	FR0012256998	Société Générale	10 M€	5 ans	04/11/2014	04/11/2019	In fine	Euribor 3 mois + 0,30%	0,271%	0,35%	
3	FR0012355352	Commerzbank AG	20 M€	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69%	0,283%	1,72%	
4	FR0012517290	Nomura International Plc	10 M€	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois + 0,33%	0,746%	0,44%	
5	FR0012518124	Commerzbank AG	10 M€	3 ans	25/02/2015	25/02/2018	In fine	Euribor 3 mois + 0,32%	0,406%	0,46%	
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20 M€	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40%	0,255%	0,43%	
7	FR0013111549	BNP Paribas	10 M€	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1%	0,409%	1,04%	
8	FR0013153087	GFI Securities Services	15 M€	1 an	13/04/2016	18/04/2017	In fine	Euribor 6 mois + 0,05%	0,108%	0,11%	

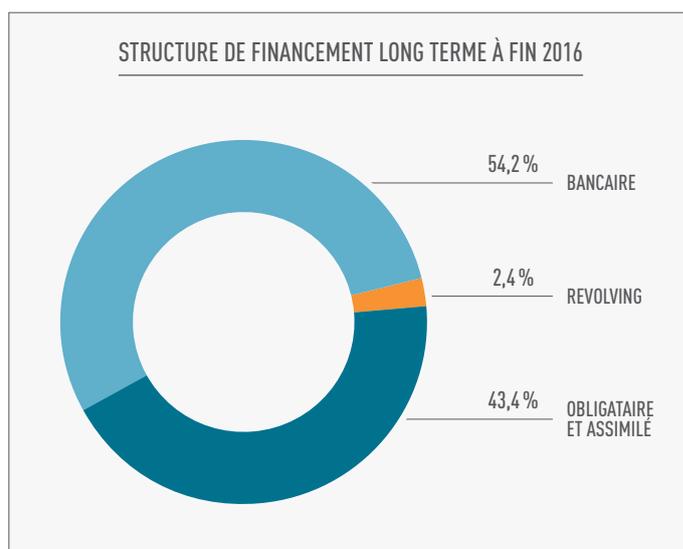
EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2014 ET 2015	DETTE AU 31/12/2015		DETTE AU 31/12/2016		ÉVOLUTION %
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	
Bancaire	243 035 080,30	58,71	217 617 100,83	54,20	-10,46
Revolving	18 874 202,00	4,56	9 666 672,00	2,41	-48,78
Obligataire et assimilé	152 039 998,00	36,73	174 196 664,00	43,39	14,57
TOTAL	413 949 280,30	100,00	401 480 436,83	100,00	-3,01

Outre la répartition traditionnelle entre taux fixe et taux révisable et entre prêteurs (plus précisément pour le programme entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs ce qui reste actuellement le cas pour la Ville de Lyon.

La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville est toujours en progression : elle représente désormais **43,4%** contre **36,7%** en 2015. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des années à venir jusqu'à obtenir un rééquilibrage complet avec la part du bancaire.

Si le différentiel de marges constaté entre ces deux sources de financement conduit à privilégier le recours à l'obligataire dans les appels d'offre actuels, celui-ci a néanmoins été complété en 2016 par des enveloppes de financement mobilisées auprès du secteur bancaire. Il reste en effet important de préserver ce dernier dans la dette de la Ville, dans l'hypothèse notamment où le différentiel de marge viendrait à s'inverser.

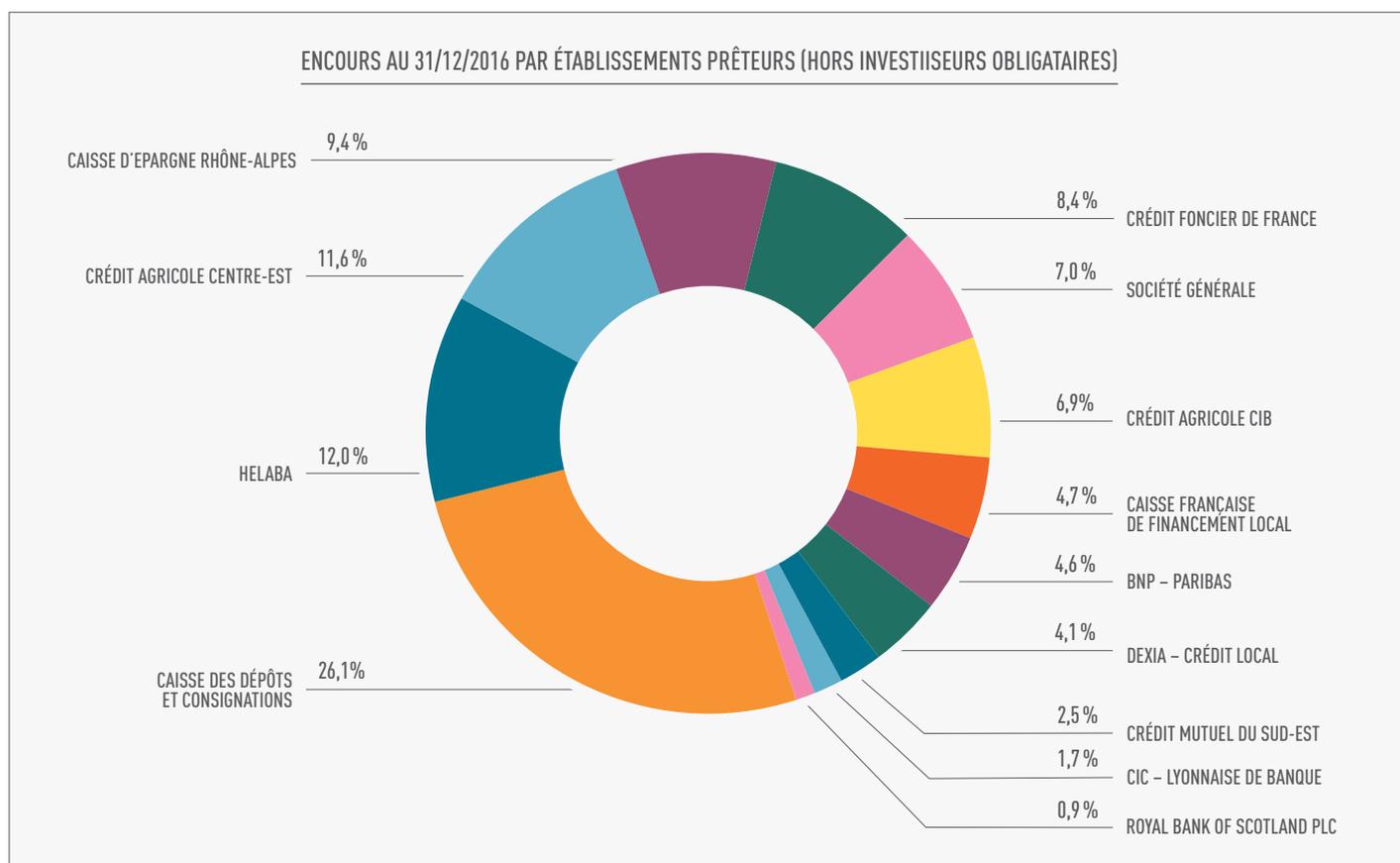
Enfin, pour ce qui concerne le suivi de la résolution de la position liée au snowball : pour mémoire, en octobre 2006, le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué moyennant le règlement d'une soulte de **7,950 M€** sur 5 ans soit **1,590 M€/an** de 2014 à 2018. Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait dû acquitter un taux de **51,054%** lors de l'échéance



de novembre 2016 (contre **41,859%** lors de l'échéance de novembre 2015), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2016 de **1,934 M€** alors que le montant de la soulte pour 2016 a été de **1,590 M€**. Depuis la réalisation de cette négociation, la Ville s'est acquittée auprès du Crédit Agricole de **4,77 M€** à mettre en regard de la somme qui aurait été réglée si cette opération ne s'était pas réalisée, soit **5,425 M€**.

2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2015		DETTE AU 31/12/2016		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseur obligataire	145 999 998,00	35,27	169 666 664,00	42,26	16,21
Caisse des Dépôts et Consignations	54 730 801,99	13,22	60 589 670,30	15,09	10,70
Crédit Agricole Centre-Est	26 500 000,01	6,40	27 922 121,08	6,95	5,37
Helaba	32 553 455,86	7,86	26 954 548,60	6,71	-17,20
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes	24 214 285,70	5,85	21 785 714,27	5,43	-10,03
Crédit Foncier de France	23 901 319,25	5,77	19 413 597,05	4,84	-18,78
Société Générale	22 996 060,79	5,56	16 132 068,89	4,02	-29,85
Crédit Agricole CIB	21 582 801,67	5,21	16 000 005,34	3,99	-25,87
Caisse Française de Financement Local	13 587 660,12	3,28	10 932 589,07	2,72	-19,54
Dexia - Crédit local	12 099 048,52	2,92	10 754 709,76	2,68	-11,11
BNP - Paribas	12 706 667,00	3,07	9 530 000,00	2,37	-25,00
Crédit Mutuel du Sud-Est	10 248 160,94	2,48	5 832 523,31	1,45	-43,09
CIC - Lyonnaise de Banque	4 932 891,83	1,19	3 966 225,16	0,99	-19,60
Royal Bank of Scotland PLC	4 000 000,00	0,97	2 000 000,00	0,50	-50,00
Banque Populaire Loire et Lyonnais	3 896 128,62	0,94	0,00	0,00	-100,00
TOTAL	413 949 280,30	100,00	401 480 436,83	100,00	-3,01



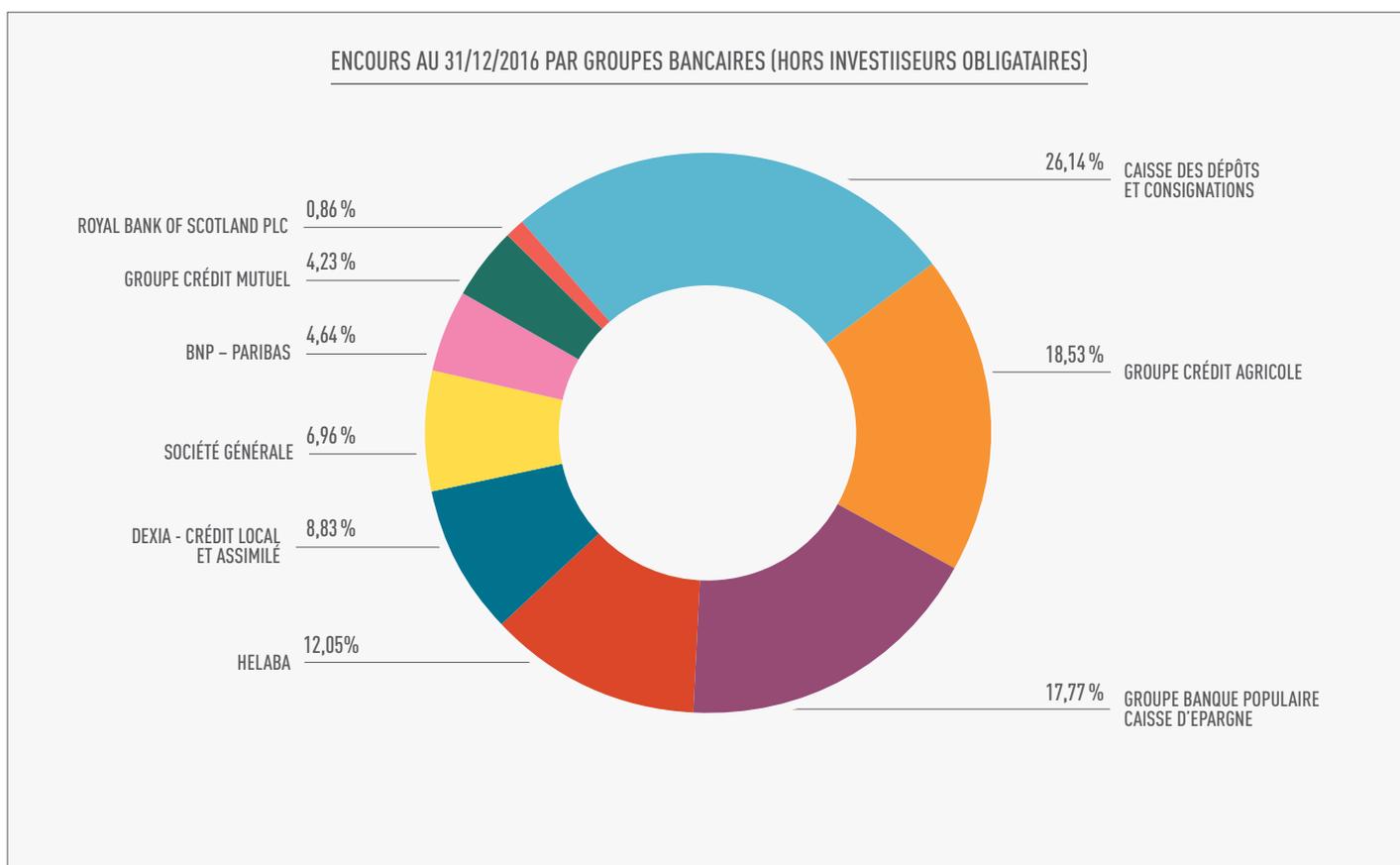
Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure correctement diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire (ce mode de financement est devenu la principale source de financement avec **42,26 %** de l'encours contre **35,27 %** en 2015), 13 différents prêteurs ou type de prêteur à fin 2016 (contre 14 en 2015). Les trois premiers de ces prêteurs (Caisse des Dépôts et Consignations / Helaba / Crédit Agricole Centre est) représentent **28,75 %** de l'encours total, soit une légère progression par rapport à 2015 (**27,49 %**). Cette progression est essentiellement liée à la mobilisation sur 2016 des deux « Prêts Renouvellement Urbain » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'équilibre de l'encours entre de nombreux prêteurs est une préoccupation permanente tant en ce qui concerne les banques que les placeurs obligataires: les deux émissions 2016 ont ainsi été réalisées

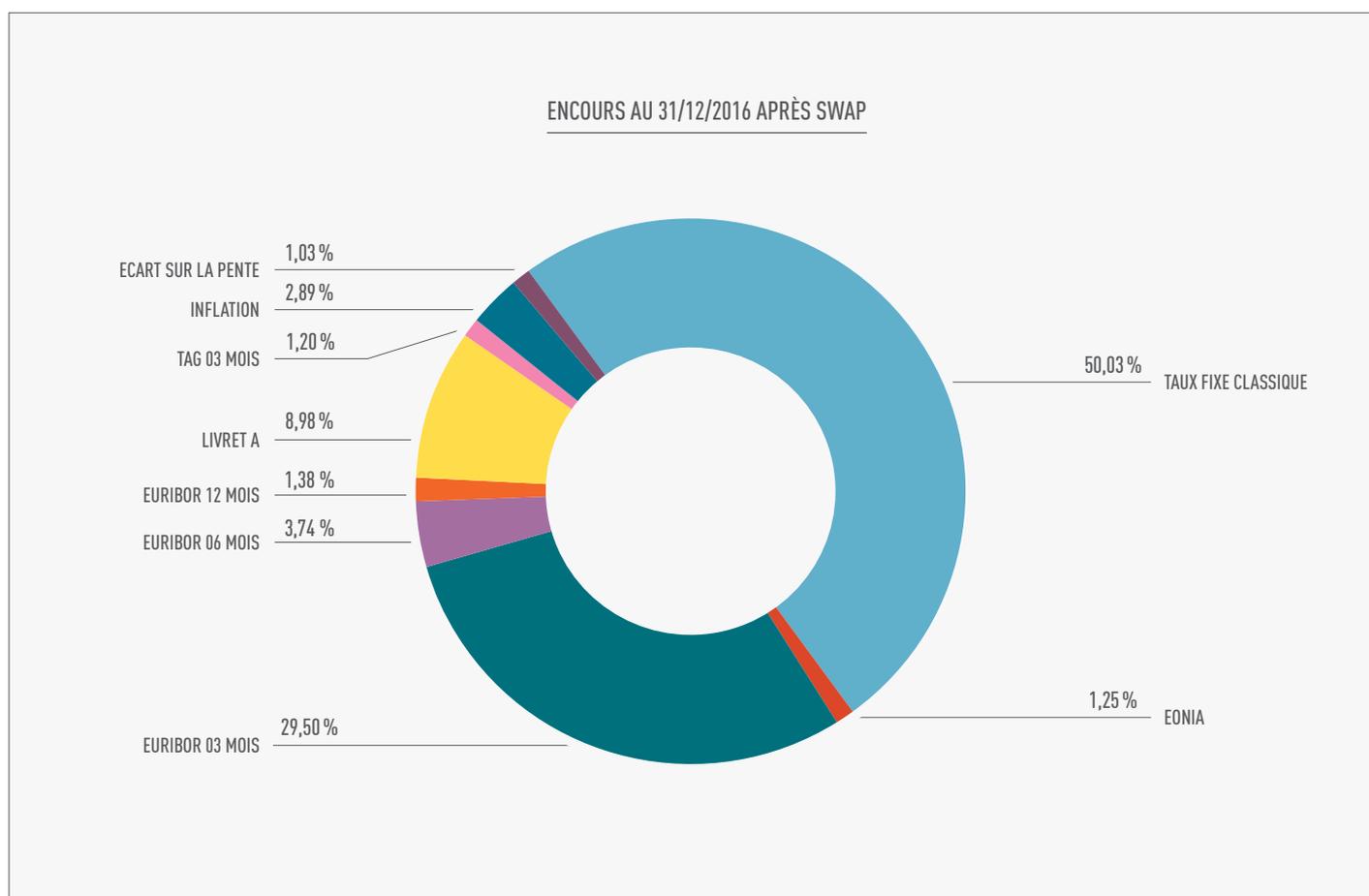
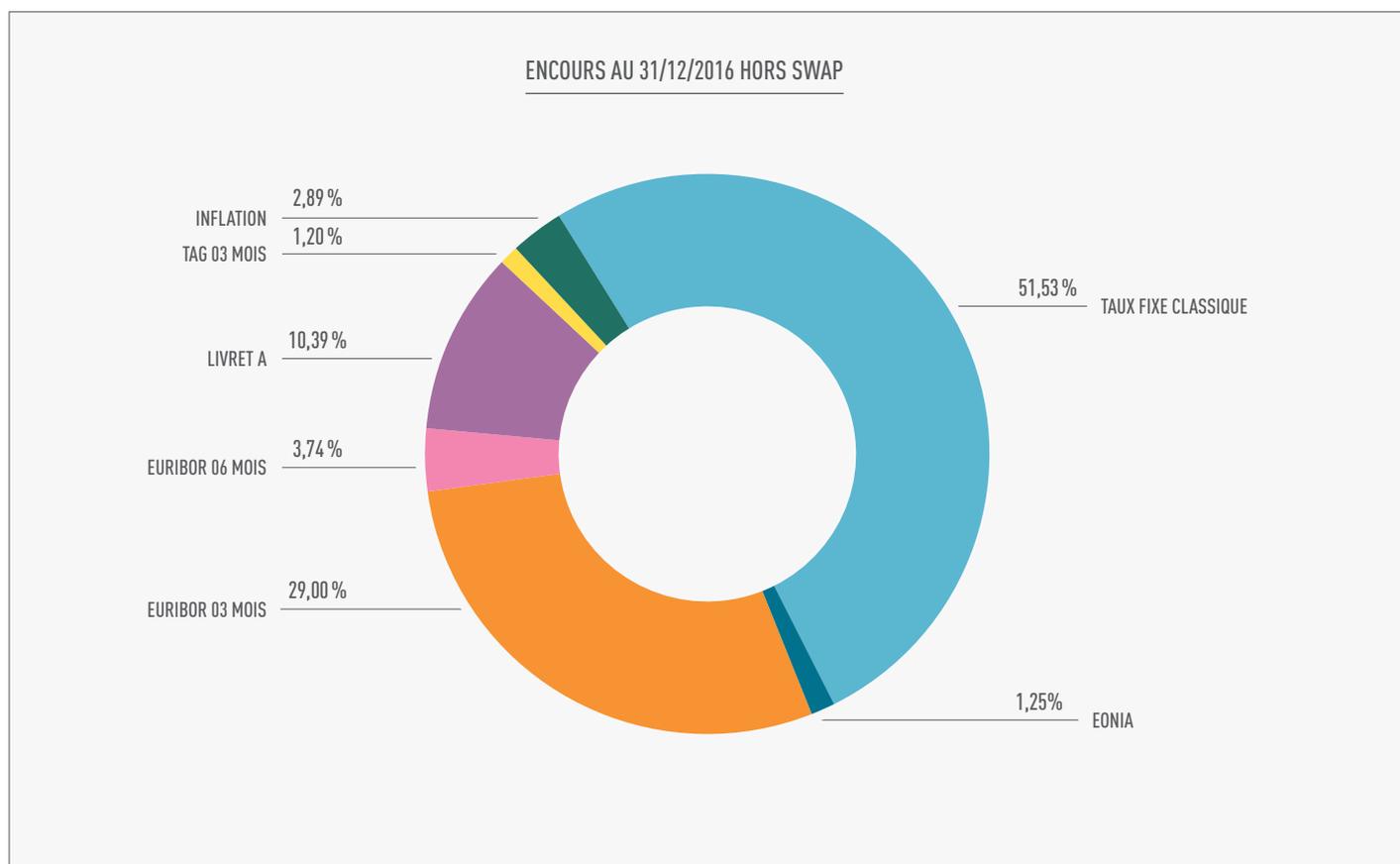
avec deux agents placeurs différents, dont avec l'un (GFI Securities Services), pour la 1^{ère} fois depuis le lancement du programme EMTN. L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une moindre diversification, les trois premiers d'entre eux représentant plus du tiers de l'encours total (**36,05 %** à fin 2016 contre **38,86 %** fin 2015 hors financement obligataire), elle demeure cependant satisfaisante puisque répartie sur 9 partenaires différents.

Au 3^e rang en 2014 de ces prêteurs, la Caisse des Dépôts et Consignations est redevenue le 2^e prêteur de la Ville depuis 2015 (1^{er} hors financement obligataire) grâce à un amortissement moindre par rapport aux autres banques (la dette souscrite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est plus récente) et à une augmentation de son encours en 2016.

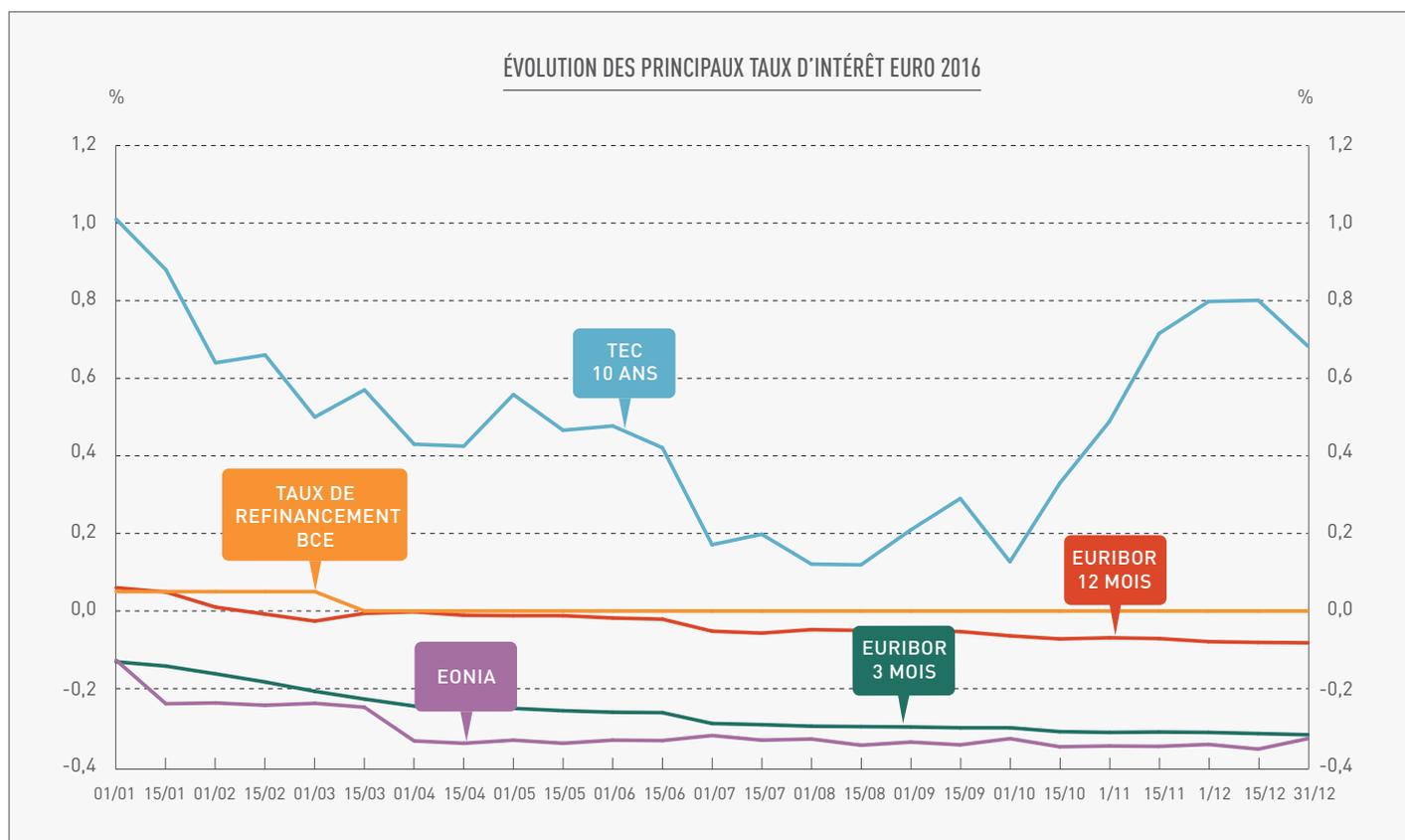
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR GROUPES BANCAIRES	DETTE AU 31/12/2015		DETTE AU 31/12/2016		ÉVOLUTION %
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	
Investisseur obligataire	145 999 998,00	35,27	169 666 664,00	42,26	16,21
Caisse des Dépôts et Consignations	54 730 801,99	13,22	60 589 670,30	15,09	10,70
Groupe Crédit Agricole	54 136 257,53	13,08	42 954 553,94	10,70	-20,65
Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne	52 011 733,57	12,56	41 199 311,32	10,26	-20,79
Helaba	26 500 000,01	6,40	27 922 121,08	6,95	5,37
Dexia - Crédit local et assimilé	26 294 327,12	6,35	20 462 589,07	5,10	-22,18
Société Générale	22 996 060,79	5,56	16 132 068,89	4,02	-29,85
BNP - Paribas	12 099 048,52	2,92	10 754 709,76	2,68	-11,11
Groupe Crédit Mutuel	15 181 052,77	3,67	9 798 748,47	2,44	-35,45
Royal Bank of Scotland PLC	4 000 000,00	0,97	2 000 000,00	0,50	-50,00
TOTAL	413 949 280,30	100,00	401 480 436,83	100,00	-3,01



3. Répartition de l'encours de dette par taux :



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EURO 2016



Conformément à ce qui avait été envisagé en 2014, le changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne en lien avec les risques déflationnistes dans la zone Euro, et la baisse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie sur 2016, ont conduit les investisseurs à favoriser les propositions à taux révisables.

Ainsi, en 2016 l'intégralité de la courbe des taux Euribor s'est installée durablement en territoire négatif. Cela a coïncidé avec un maintien à des niveaux historiquement bas de l'ensemble des taux court terme. Toutefois, la chute graduelle des taux longs sur les trois premiers trimestres 2016 (voir, sur le graphique ci-dessous, l'évolution du TEC 10 ans qui a atteint son plus bas historique à **0,105%** le 11 juillet 2016) a conduit la Ville à adapter sa politique de financement, un emprunt à taux fixe a ainsi été mobilisé dans le cadre du programme EMTN au taux de **1%** sur une durée de 9 ans (amortissement in fine).

Compte tenu de ces éléments et conformément à la volonté de la Ville de Lyon, la part de taux fixes dans l'encours de dette, opérations de couvertures comprises, a encore diminué sur 2016 : elle atteint l'équilibre avec **50%** contre **55,0%** fin 2015 et **60,4%** fin 2014. La Ville bénéficie ainsi de taux historiquement bas ainsi que de marges relativement réduites par rapport à des propositions à taux fixe, tout en conservant une bonne proportion d'emprunts réduisant son exposition aux effets d'une potentielle révision à la hausse des taux.

Une hausse des taux n'est cependant pas anticipée dans l'immédiat ; les derniers comptes rendus des réunions de la BCE ne fournissent en effet toujours pas d'informations nouvelles sur les prochaines étapes de sa politique monétaire. La banque centrale devrait donc poursuivre sa politique accommodante (taux bas, liquidité surabondante et rachat d'actifs), même si celle-ci est fortement contestée, notamment en Allemagne en raison de la pression qu'elle génère sur l'épargnant Allemand, afin d'atteindre un taux d'inflation cible durablement proche de **2%**.

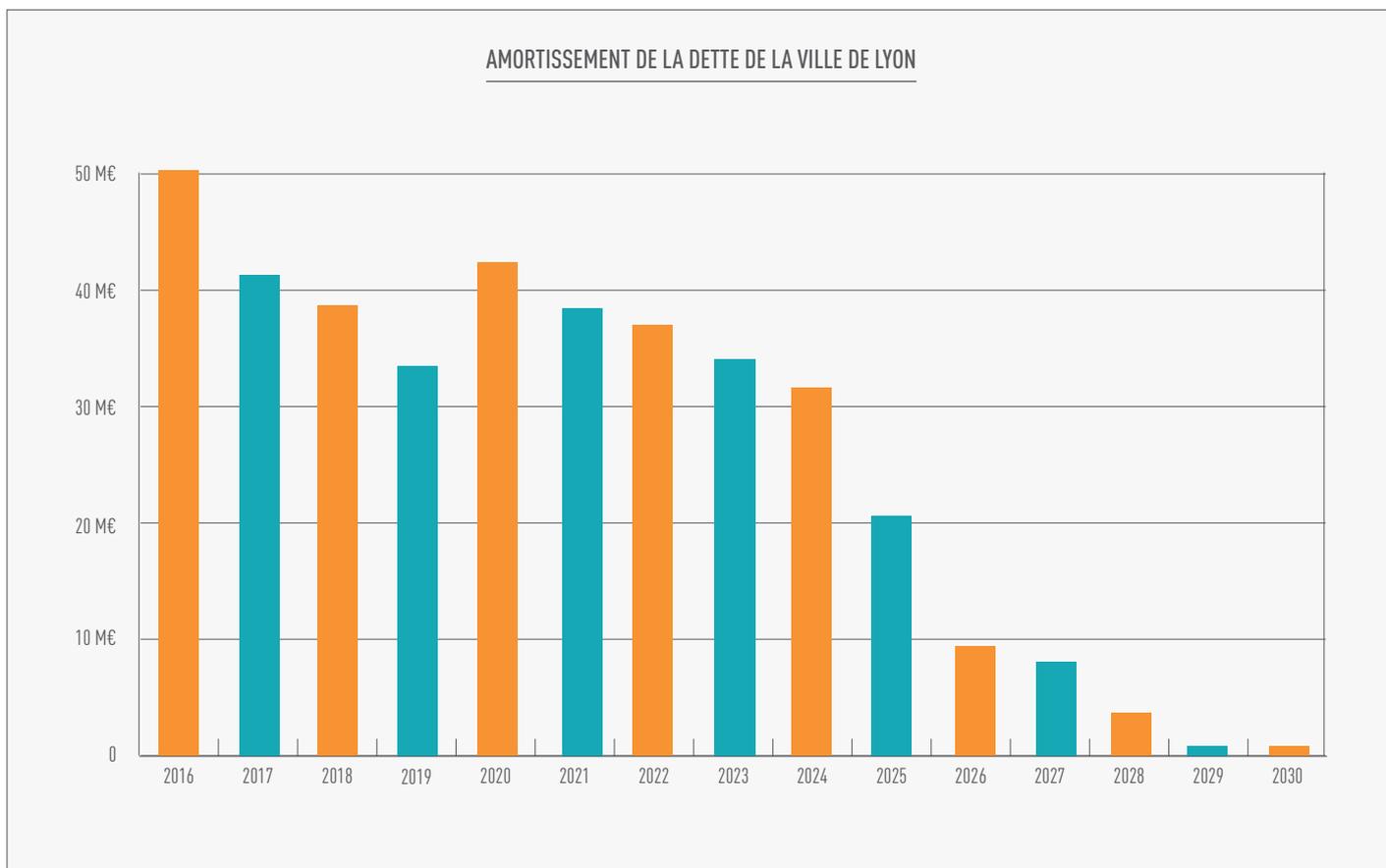
De façon concomitante, la part des taux révisables remonte (**48,94%** de l'encours total contre **43,47%** en 2015) et permet, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs pour la plupart de nos indexations, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (celui-ci s'établit à **1,43%** à fin 2016 contre **1,66%** à fin 2015 et **2,03%** à fin 2014). Cet encours se répartit enfin sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux.

Du fait de ces taux bas et d'une volatilité relativement maîtrisée sur les marchés (malgré les soubresauts liés aux incertitudes géopolitiques actuelles), la mise en place de nouveaux « caps » au cours de l'année 2017 sera à envisager, l'ensemble des contrats de cette nature s'étant éteints sur l'année 2016.

La part de taux structurés continue de diminuer et ne représente plus désormais que **1,03%** contre **1,55%** l'an dernier. Ils correspondent à des produits liés à la pente des taux et qui ont été souscrits via des swaps afin d'abaisser le niveau de taux fixes anciens, mobilisés au début des années 2000.

Enfin, le graphique ci-après présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis trois ans à des remboursements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois à assurer le respect de la règle de l'équilibre budgétaire et à lisser les besoins de financements futurs. Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et en léger repli à fin 2016 (5 ans contre 5 ans et 3 mois à fin 2015).

AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON



B. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

MODE DE FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2015 (€)	EXERCICE 2016 (€)	EVOLUTION (%)
Encours moyen du passif court terme	36 449 681,12	27 514 977,61	- 24,51
Dont revolving	13 578 448,24	8 949 403,84	- 34,09
Dont billets de trésorerie	22 871 232,88	18 565 573,77	- 18,83

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessus, la Ville de Lyon a eu un recours plus restreint aux instruments de court terme en 2016 qu'en 2015. Un même phénomène de repli avait déjà été observé entre 2014 et 2015.

Ceci est dû à la fois à un exercice où globalement les besoins de financement par prêts ont été plus modestes (ceci s'est d'ailleurs traduit par un désendettement entre 2015 et 2016), et à un recours à l'emprunt intervenu tôt dans l'année afin de profiter de conditions financières et d'offres très favorables : l'essentiel des prêts conclus sur l'exercice l'ont ainsi été sur le 1^{er} semestre, à raison de **10 M€** en février et **15 M€** en avril ; seuls les prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations en décembre 2015 pour un montant total de **11,6 M€** ont été mobilisés sur la fin de l'année.

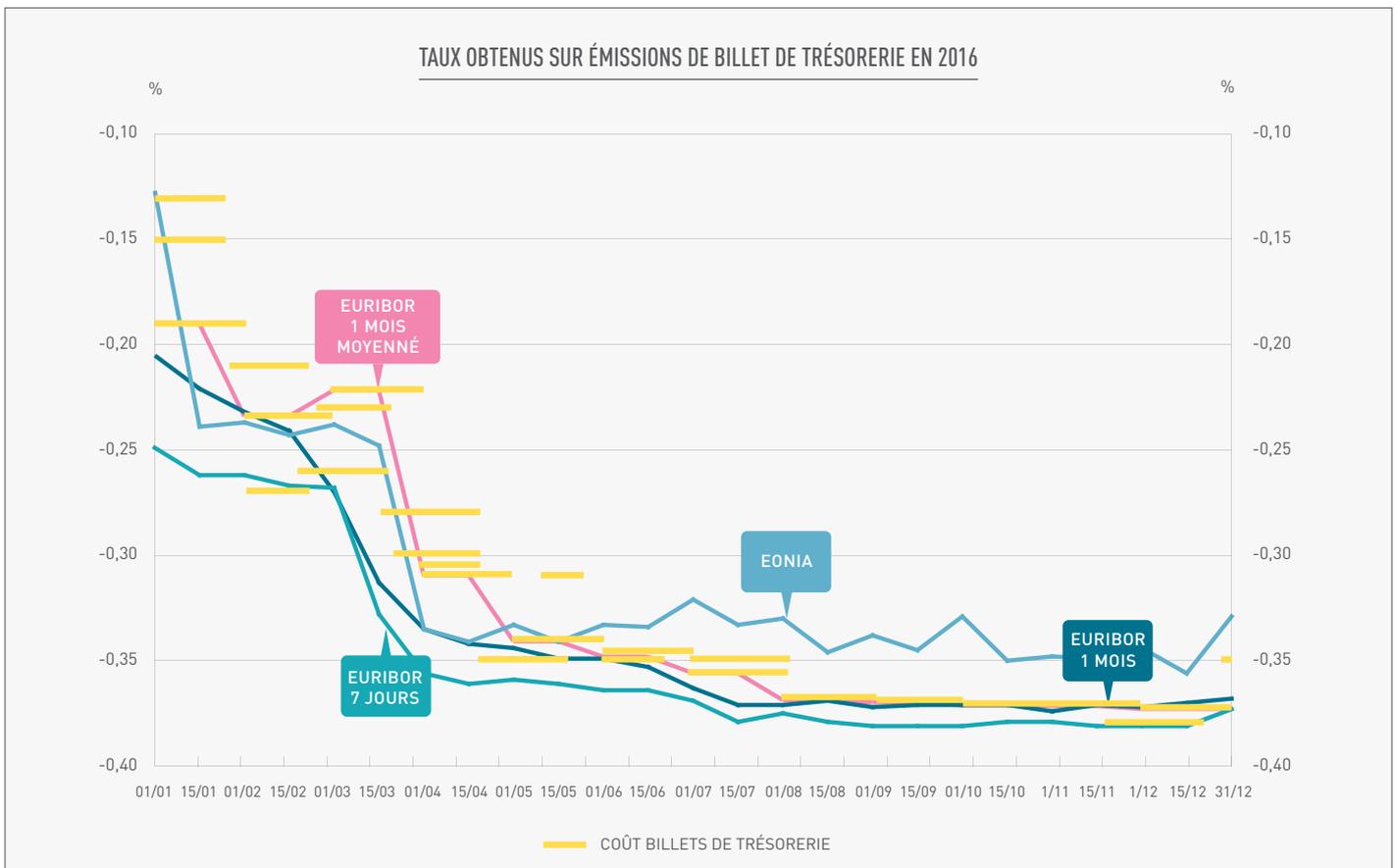
L'année 2016, comme l'année 2015, a par ailleurs été marquée par un phénomène inconnu jusqu'alors : les émissions à taux négatif sur les billets de trésorerie. Ainsi, lorsque la Ville émet actuellement un billet de trésorerie pour se financer sur du court terme, non seulement elle ne rémunère plus l'investisseur, mais elle est de surcroît rémunérée par ce dernier (perception de produits financiers).

Ceci est dû à la politique de la Banque Centrale Européenne qui a notamment abaissé son taux de dépôt au jour le jour (de **-0,20%** le 10/09/2014 à **-0,30%** le 09/12/2015 puis **-0,40%** le 10/03/2016). Ainsi, depuis avril 2015, toutes les émissions ont été réalisées à taux négatif. Même si cela a modifié la gestion courante en matière de trésorerie 0 (l'encours de

trésorerie n'est plus calibré au plus juste, mais des billets de trésorerie d'un montant minimal de **10 M€** sont émis pour faire face aux besoins courants), la Ville veille scrupuleusement à ne pas émettre plus que de besoin comme le montre bien l'encours moyen du passif court terme.

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie 2016, la Ville a disposé des instruments suivants :

- De 4 contrats de lignes de trésorerie souscrits auprès de 3 établissements bancaires pour un montant total de 105 M€ sur la 1^{ère} partie de l'année, la Ville est passée à 3 contrats de lignes de trésorerie souscrits auprès de 2 établissements bancaires pour un montant total de 120 M€ sur la 2^e partie de l'année : l'encours disponible est donc en progression, il s'est réparti in fine de manière équilibrée sur 3 contrats de 40 M€ chacun. Ceci reflète, tout comme pour le long terme, la moindre difficulté à trouver de la liquidité auprès des banques ainsi que le besoin de compenser la disparition progressive de l'encours de dette revolving. En outre, pour le court terme, cette liquidité, bien que relativement chère, voit ses coûts diminuer en termes de commissions (environ **0,051%** du montant sollicité contre **0,11%** en 2015) et de marges bancaires (ces marges sont passées d'une fourchette de **0,80%** à **1%** à une fourchette de **0,50%** à **0,60%** selon les établissements et les indexations). Pour rappel, ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais simplement à servir de back-up aux émissions de billet de trésorerie.



Détail des contrats souscrits en 2016:

- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,60%** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0%**, des frais de gestion de **0,00375%** de l'encours (soit 1 500 euros) et une commission de confirmation de **0,06%** du montant total de la convention, versée trimestriellement. Ce contrat a été mis en place en janvier 2016 pour prendre fin en janvier 2017,
- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,50%** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0%**, aucun frais de gestion et une commission de confirmation de **0,05%** du montant total de la convention, versée trimestriellement. Il a été mis en place début juin 2016 et prendra fin en mai 2017,
- Un contrat de **40 M€** auprès de la Banque Postale affichant une marge sur EONIA de **0,50%** et une commission d'engagement de **0,04%** du montant total de la convention, soit **16 k€**. Il a été mis en place en septembre 2016 et prendra fin en septembre 2017.

Ainsi, désormais, trois consultations par an seront lancées (vraisemblablement en janvier, mai et septembre) afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité pour maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à **120 M€**, ce qui permettra de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

- **5 emprunts de type revolving** auprès de **3 établissements prêteurs** pour un plafond de **12 419 263 €** contre **18 874 202 €** soit un nouveau recul de **34,20%** après **30,62%** l'an dernier. Pour mémoire, outre leur utilité dans le cadre de la gestion de la trésorerie, ce type de contrat revêt toute son importance en fin d'année car il assure le lien entre la gestion de la dette et de la trésorerie en permettant notamment d'afficher un résultat de clôture positif à très faible coût. Depuis la crise de 2008, les établissements bancaires refusent d'accorder de nouveaux prêts de ce type, en raison du coût important qu'ils représentent pour eux en termes de ressources. C'est le recul continu de ce volume disponible, alors

que la Ville souhaite poursuivre sa gestion en trésorerie zéro (garantie d'économies de frais financiers), qui a conduit au vote, depuis 2014, à un compte administratif avec un déficit dans la limite réglementaire autorisée.

- **Un programme de billet de trésorerie** d'un montant de **150 M€** auprès duquel 9 établissements bancaires sont agents placeurs: ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 suite à la délibération n°2004/3660 du 19 avril 2004. Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission (36 € TTC par émission) quel que soit le montant émis (ce tarif n'avait jamais été révisé depuis 2004) à une rémunération forfaitaire de domiciliation de **60 €** auquel s'ajoute des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008 (diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie), le programme de billets de trésorerie a été utilisé activement. Cet outil « désintermédié » permet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2016, **19** billets de trésorerie ont été émis pour un montant total de **270 M€** (contre **24** en 2015, pour un montant total de **390 M€**) soit un montant moyen par billet de **14,210 M€** et une durée moyenne de 22,68 jours (contre un montant moyen par billet de trésorerie de **16,250 M€** et une durée moyenne de 23,00 jours en 2015). Ces émissions ont permis de réaliser une économie estimée de **182 k€** par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie (contre **322 k€** en 2015 et **448 k€** en 2014).

C. LE COÛT FINANCIER DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

L'évolution du coût financier de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est en très forte baisse en comparaison des deux années précédentes, lesquelles faisaient état de hausses significatives (+ 10,89 % entre 2013 et 2014 et + 6,37 % entre 2014 et 2015 contre -30,82 % entre 2015 et 2016).

Une fois retraitée de l'important repli des indemnités de remboursement anticipé (-36 % de CA à CA), la diminution du coût financier de la dette reste très importante, puisqu'elle s'établit à -29 %. L'ensemble des différents postes de charges est à la baisse, mais les variations les plus importantes concernent les intérêts payés ou reçus sur la trésorerie (-99,3 % entre 2015 et 2016 concernant les intérêts payés de la trésorerie et +449,3 % concernant les intérêts reçus sur les billets de trésorerie).

La baisse des taux qui s'opère depuis 2014 et qui s'est poursuivie sur toute l'année 2016, associée à un encours stabilisé à fin 2015, ont permis une forte baisse des intérêts à régler par la Ville sur l'exercice écoulé.

Depuis mars 2016, le taux de refinancement de la BCE est passé de 0,05 % à 0 %, soit son plus bas niveau historique ; cette tendance devrait se poursuivre dans la mesure où a été annoncé début 2017 par la BCE elle-même, un maintien de taux très bas pendant encore « très longtemps ». Cette tendance devrait ainsi contribuer à générer sur 2017, un nouveau repli des intérêts, induit lui-même par un encours de dette en repli de plus de 10 M€ à fin 2016.

COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2015 (€)	EXERCICE 2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	8 732 453,49	6 809 337,46	-22,02
Intérêts courus non échus	-387 321,10	-661 713,35	70,84
Intérêts de la trésorerie	7 253,00	50,32	-99,31
Intérêts payés sur instrument de couverture	956 547,49	641 440,98	-32,94
Intérêts payés	9 308 932,88	6 789 115,41	-27,07
Indemnité de remboursement anticipé	2 565 270,38	1 652 803,78	-35,57
Services bancaires et assimilés	396 372,67	99 658,34	-74,86
Coût global de la dette et de la trésorerie	12 270 575,93	8 541 577,53	-30,39
Intérêts reçus sur produit de couverture	-1 062 780,20	-732 737,37	-31,05
Intérêts reçus sur billet de trésorerie	-9 673,16	-53 131,31	449,27
Intérêts reçus sur émission obligataire		-8 833,33	
COÛT NET DE LA DETTE	11 198 122,57	7 746 875,52	-30,82

Analyse de l'évolution des frais financiers :

• La gestion de la dette :

La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (6,809 M€ en 2016 contre 8,732 M€ en 2015) et les charges réglées sur les swaps (0,641 M€ en 2016 contre 0,957 M€ en 2015) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (0,733 M€ en 2016 contre 1,063 M€ en 2015).

Au total, la charge nette de la dette (en terme d'intérêts courus échus) est, entre 2015 (8,626 M€) et 2016 (6,718 M€) en baisse de 22 %. Cette baisse s'explique globalement par la chute des taux d'intérêts, qui sont devenus négatifs.

Enfin, les commissions diverses payées aux banques sont passées de 0,282 M€ en 2015 à 0,020 M€ en 2016, soit une baisse de 93 %, ce qui a contribué à la forte baisse du coût de la dette.

• La gestion de la trésorerie :

Les intérêts liés à la gestion de la trésorerie ont, pour la seconde année consécutive, fortement diminué, atteignant en 2016 un niveau négligeable.

Les taux d'intérêt ayant basculé en territoire négatif pendant toute l'année 2016, la trésorerie a au final généré des produits financiers, (0,053 M€ en 2016 contre 0,009 M€ en 2015, soit un bond spectaculaire de +449,27 %). Dans le même temps, les commissions diverses payées aux banques sont passées de 0,114 M€ en 2015 à 0,79 M€ en 2016, soit une baisse de 30 %.

Notice

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2016 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE QUI ONT PU AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction de la Qualité du service public, qui intervient sur le secteur Relation à l'utilisateur, pour le Courrier et Lyon en Direct,
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivals (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2016, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein,
- Masse salariale correspondante.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles Paul Bocuse, et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2016.

Au sujet des quatre directions émargeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-après récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

Nombre d'ETP

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS

Communication externe	24,8
Événements et animations	13,0
Collaborateurs cabinet	18,3
Cabinets des maires d'arrondissement	41,4
Bureau du cabinet	62,5
Protocole	15,0

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale	13,0
Mission développement durable	2,0
Mission égalité	6,2
Mission gestion de la relation usager	2,8
Mission organisation et méthodes	3,0

DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Assemblées	11,3
Ressources documentaires	6,8

AFFAIRES SOCIALES, SPORTS, ÉDUCATION ET ENFANCE

Affaires sociales sports éducation et enfance	2,0
Développement territorial	60,9
Education	1675,7
Enfance	823,7
Sports	432,6

CULTURE

Affaires culturelles	40,7
Service archéologique municipal	27,3
Archives municipales	31,2
Bibliothèque municipale	438,0
CHRD	23,5
Musée d'Art Contemporain	39,0
Musée de l'Imprimerie	17,9
Musée des Beaux-Arts	114,6
Musée Gadagne	52,9
Musée Automobile Henri Malartre	10,8
Auditorium - Orchestre national de Lyon	148,9
Théâtre des Célestins	47,6
Théâtre de la Croix-Rousse	9,8
Théâtre du Point du jour	1,8
Théâtre Nouvelle génération	9,0
Maison de la Danse	17,0
Opéra National de Lyon	217,6

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Développement urbain	4,8
Aménagement urbain	63,0
Déplacements urbains	15,8
Eclairage public	89,4
Economie commerce artisanat	50,1
Espaces verts	376,5
Halles Paul Bocuse	7,0

IMMOBILIER, TRAVAUX, SÉCURITÉ JURIDIQUE

Immobilier travaux sécurité juridique	21,8
Construction	53,7
Gestion technique des bâtiments	244,5
Logistique garage et festivités	61,8
Direction centrale de l'immobilier	138,5
Affaires juridiques	11,7
Assurances	5,0

FINANCES GESTION SYSTÈMES D'INFORMATION COMMANDE PUBLIQUE

Finances gestion systèmes d'information	1,0
Finances	27,9
Contrôle de gestion	12,9
Systèmes d'information télécommunications	76,9
Commande publique	33,8

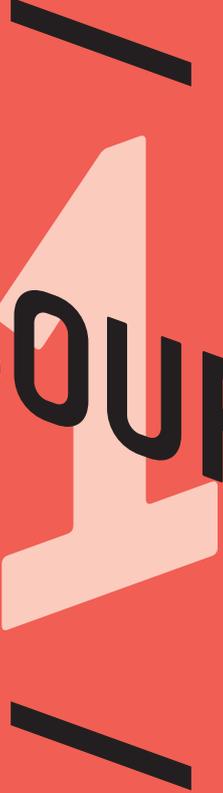
RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines	6,3
Emploi et compétences	77,7
Relations sociales et vie au travail	38,8
Administration du personnel	59,9
Systèmes d'information ressources humaines	10,9
Pilotage financier et juridique RH	10,4
Communication et coopérations internes	12,0

SERVICE AU PUBLIC ET SÉCURITÉ

Service au public et sécurité	3,0
Cimetières	67,7
Ecologie urbaine	43,2
Qualité du service public	34,1
Police municipale	326,6
Sécurité et prévention	48,7
Régulation urbaine	134,7
Supervision globale	33,0
Secrétariat général DGSPS	25,1
Mairies d'arrondissement	18,0
Mairie du 1 ^{er} arrondissement	24,9
Mairie du 2 ^e arrondissement	27,9
Mairie du 3 ^e arrondissement	45,9
Mairie du 4 ^e arrondissement	32,2
Mairie du 5 ^e arrondissement	27,1
Mairie du 6 ^e arrondissement	28,5
Mairie du 7 ^e arrondissement	33,4
Mairie du 8 ^e arrondissement	38,2
Mairie du 9 ^e arrondissement	37,4
Cadre de vie	22,4

TOTAL **7 026,7**



RESSOURCES

Ressources humaines

LE CONTEXTE

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse se sont élevées à 326,492 M€ en 2016, soit 55,9 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (583,611 M€). Elles enregistrent une hausse de +1,8 % (+5,8 M€) par rapport au compte administratif 2015.

Pour être à périmètre comparable, il y a toutefois lieu de procéder à des retraitements en retirant des CA les dépenses qui se rapportent à des exercices antérieurs (URSSAF, ISS) ou qui génèrent un changement de périmètre (congrés bonifiés, aide-trajet domicile travail).

Après retraitements, les dépenses de personnel du budget principal enregistrent une progression de +2 % par rapport au compte administratif 2015.

La progression est ramenée à 1,6 %, si l'on défalque la croissance des dépenses de personnel générant des recettes d'un même montant (fouilles archéologiques, subrogation) et celle des dépenses liées aux rythmes scolaires.

POSTES PERMANENTS

- Dépenses 2015: 280 763 k€,
- Dépenses 2016: 282 737 k€,
- Soit +1,97 M€, +0,7%,
- Recettes 2016: 1 040,9 k€.

Après retraitement des dépenses se rapportant à des exercices antérieurs (principalement celles liées au redressement URSSAF mandaté en 2015 mais se rapportant à plusieurs exercices budgétaires), les dépenses de personnel des agents sur postes permanents (qui représentent 86,8 % des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une évolution de +1,1 % (+3,1 M€).

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- Des mesures nationales s'imposant à la ville de Lyon, principalement :

- La mise en œuvre du protocole relative aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) pour les agents de catégorie B et certains cadres d'emploi de catégorie A de la filière médico-sociale au 1^{er} janvier 2016, caractérisée par le transfert de primes en points d'indice (baisse de -5 points de régime indemnitaire et hausse de +6 points sur le traitement indiciaire),
- La hausse du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016,
- La hausse des charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, cotisations vieillesse essentiellement).

NB: ces hausses sont atténuées par la mise en place du cadencement unique des avancements d'échelon à compter du 15 mai 2016 pour les agents de catégorie B et certains cadres d'emploi de catégorie A de la filière médico-sociale, et par la baisse de la cotisation CNFPT qui est passée de 1 % à 0,9 % au 1^{er} janvier 2016.

Les mesures nationales ont représenté, à elles seules, 43 % de la progression globale des dépenses des personnels permanents.

- Du solde du GVT (glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria ;

- De la progression des effectifs: +6,4 ETP (Equivalent Temps Plein) en moyenne annuelle, soit une hausse de 0,09 % entre 2015 et 2016 résultant de l'application des Plans de Gestion des

Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2016 et antérieurs. Il est à souligner que les effectifs qui enregistraient encore une hausse entre janvier 2015 et janvier 2016 (+25 ETP) étaient en décroissance sur la fin de l'année 2016 (-15 ETP entre décembre 2015 et décembre 2016).

Les recettes concernent principalement les remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Comité des œuvres sociales de la Ville, mission Sites Historiques, Centre Nautique Intercommunal, FC Lyon Basket Féminin ...).

POSTE NON-PERMANENTS

- Dépenses 2015: 18 341,2 k€,
- Dépenses 2016: 21 224,8 k€,
- Soit +2,9 M€, +15,7 %,
- Recettes 2016: 259 k€.

C'est sur ce programme que sont payés les agents non permanents. Les directions disposent d'une enveloppe arrêtée dans le cadre du PGAEC pour les accroissements temporaires d'activité (ATA), accroissements saisonniers d'activité (ASA), les vacataires ainsi que pour les remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacataires) et suivies mensuellement.

La hausse observée résulte principalement d'une progression du nombre de mois consommés dans le secteur culturel, en particulier pour réaliser les fouilles archéologiques nécessaires sur le chantier de l'Hôtel Dieu (dépenses compensées par des recettes), et dans le secteur de l'Education pour les rythmes scolaires, mais également en vue d'assurer les remplacements d'agents en absence de longue durée.

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements par l'Opéra des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents et de rappels sur les payes des agents.

INSERTION

- **Dépenses 2015 : 2 134,8 k€,**
- **Dépenses 2016 : 2 184,0 k€,**
- **Soit +49,2 k€, +2,3%,**
- **Recettes 2016 : 255,9 k€.**

La Ville de Lyon met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'insertion professionnelle qui a pour objectif de promouvoir ses métiers, d'être un levier de pré-recrutement notamment sur les postes déficitaires et en tension et dans la perspective de départs en retraite, mais également de favoriser l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap. Elle s'est investie tant dans l'accueil que dans l'accompagnement et l'aide au retour à l'emploi.

Ce programme a pour finalité la prise en charge de tous les frais de fonctionnement et de rémunération liés à la gestion des emplois d'insertion : contrats d'apprentissage, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et stages.

Contrats d'apprentissage

La Ville de Lyon a accueilli en moyenne, sur l'année 2016, 74 contrats d'apprentissage dans 22 directions pour une masse salariale chargée de 1 031 059 €. Si le nombre de contrats signés reste stable par rapport à 2015, on constate une augmentation de la masse salariale chargée de 4,8% (+47,4 k€). Cela s'explique par le fait que la rémunération d'un apprenti est un pourcentage du SMIC (selon un barème compris entre 25% et 98% du SMIC) qui varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

En 2016, la Ville de Lyon a embauché en moyenne 42 contrats d'accompagnement dans l'emploi dans 15 directions pour une masse salariale chargée de 851 237 € contre 822 354 € en 2015 (40 CAE en moyenne).

L'État, par le biais de l'Agence de Service de Paiement, a versé une aide financière de 233 369 € et les départements/métropole une participation de 22 492 €. Le coût net annuel de ce dispositif a donc représenté 595 376 € contre 394 557 € pour l'année 2015.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des apprentis et des CAE, la Ville de Lyon a dépensé au total, en 2016, 176 237 € en frais de formation

contre 198 790 € en 2015. On relève une diminution de 11%, alors même que les frais de scolarité des Centres de Formation des Apprentis ont fortement augmenté. Cela témoigne d'une vigilance dans le choix des centres de formation, au regard notamment des coûts.

Stagiaires

Pour l'année 2016, 125 438 € ont été consacrés à la gratification des étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois, soit 72 stagiaires (hors budgets annexes et CCAS).

Recettes

Les recettes proviennent des aides financières de l'État, du Département du Rhône et de Lyon Métropole au titre des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE).

Après avoir connu une augmentation de 70% entre 2014 et 2015, les recettes relatives aux contrats d'accompagnement à l'emploi reviennent aux montants initiaux (249 078 € en 2014 contre 233 369 € en 2016). L'évolution résultait d'une modification des conditions d'aides définies par arrêté préfectoral, le mode de calcul de ces aides variant en fonction de la situation du public recruté (plus de 50 ans, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA...). Si le montant des aides par profil de candidat est resté inchangé entre 2015 et 2016 (de 70% à 90% du SMIC), les recettes générées par les candidats recrutés, du fait de leurs profils différents par rapport à 2015, ont subi une forte baisse.

FORMATIONS

- **Dépenses 2015 : 1 304,1 k€,**
- **Dépenses 2016 : 1 343,5 k€,**
- **Soit +39,4 k€, +3%.**

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon ainsi qu'aux agents du CCAS, puisqu'il existe une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

Le nombre de jours de formation pour les stagiaires en 2016 s'élève à 29 998 et se décompose comme suit :

- 28 691 jours pour la Ville de Lyon contre 29 365 en 2015,
- 1 307 jours pour le CCAS contre 1 384 en 2015.

Après une hausse en 2015, le nombre d'agents formés est en légère baisse (5 863 agents en 2016 contre 5 948 en 2015) :

- 5 570 agents VDL contre 5 501 en 2015,
- 293 agents du CCAS contre 447 en 2015.

La durée moyenne des formations baisse sensiblement pour les agents de la Ville, soit 5,12 jours par agent formé de la Ville (contre 5,34 en 2015).

Les formations se répartissent de la manière suivante :

- La Ville recourt au CNFPT pour organiser 40% des journées de formation sur la base de la cotisation obligatoire versée à cet organisme (0,9% de la masse salariale). Le nombre de journées organisées a augmenté de 4% par rapport à 2015. Cela atteste de l'action des services municipaux afin d'utiliser au mieux l'offre de service de cet organisme.

- Le nombre de jours de formation dispensés par des formateurs internes de la Ville continue de progresser en 2016, avec 20% du volume des formations réalisées. Les actions ont concerné :

- Le domaine des Ressources Humaines au titre du transfert en local des activités de gestion (projet partage de la fonction RH),
- L'internalisation des formations de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin d'enrayer l'usure professionnelle,
- Différents cursus métiers (état civil, finances, commande publique),
- La prise en main de certains outils informatiques (Astre, HR Access, INSER, GTA, GIMA, Selligent...) ou encore
- Les gestes techniques d'intervention pour les agents de la police municipale...

- 40% des formations sont assurées par des prestataires sélectionnés sur la base d'un appel à projets. Il s'agit de répondre ainsi aux besoins exprimés par les directions dans le cadre du plan de formation annuel, en complément des réponses apportées en interne ou au titre de la cotisation au CNFPT (il est à noter que le CNFPT est également sollicité dans ce cadre pour réaliser des actions payantes, en complément de la cotisation).

Ressources humaines (suite)

RECRUTEMENT

- Dépenses 2015 : 186 k€,
- Dépenses 2016 : 180,7 k€,
- Soit -5,4 k€, -2,9%.

Ce programme intègre les frais liés aux recrutements : diffusion d'annonces de recrutement, participation de la ville à des salons autour de l'emploi public, remboursement aux différents Centres de Gestion qui organisent des concours auxquels participent les agents de la ville, honoraires pour les cabinets de conseils, etc.

Comme en 2015, dans le cadre de la convention signée avec le Centre de Gestion du Rhône, la Ville de Lyon participe aux frais d'organisation des concours et examens sur la base d'une somme forfaitaire annuelle de 100 000 €.

POLITIQUES SOCIALES

- Dépenses 2015 : 12 876,4 k€,
- Dépenses 2016 : 14 257,6 k€,
- Soit + 1 381,2 k€, + 10,7%,
- Recettes 2016 : 1 547 k€.

Ce programme intègre les dépenses à caractère social pour le personnel de la Ville, relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse), en particulier :

- L'aide à la restauration sous la forme des titres restaurants (5,8 M€),
- Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (2,9 M€) en hausse de 578 k€ en raison du rétablissement de la subvention versée au COS au niveau du montant mandaté en 2014 (réduction ponctuelle en 2015), de l'augmentation significative du nombre d'agents actifs adhérents du COS (recrutements liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires),
- L'aide à la couverture santé-prévoyance des agents, qui progresse du fait de la renégociation du contrat santé avec une hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2016 (2,9 M€ contre 2,2 M€ en 2015),
- L'aide aux trajets domicile-travail des agents (1,1 M€),

- La subrogation prévoyance (1,3 M€),
- Les capitaux décès versés aux ayants-droit des agents décédés (29 k€),
- La prise en charge des frais liés aux congés bonifiés (88,3 k€ pour 19 dossiers),
- Les aides aux parents d'enfants handicapés (119 k€),
- Les aides aux vacances collectives (61,3 k€).

Entre 2015 et 2016, l'évolution des dépenses de ce programme est de + 1,38 M€, soit + 10,7%.

Charges de personnel (chapitre 012)

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam en décidant d'augmenter sa participation au bénéfice des agents. Aussi, en 2016, la participation employeur de la Ville s'est élevée à 2 861 k€, contre 2 169 k€ en 2015, évoluant de + 692,7 k€ (+ 31,9%). Cette importante augmentation est notamment due à l'impact de la renégociation, en 2015, des tarifs sur le risque santé, applicable au 1^{er} janvier 2016.

Au 31 décembre 2016, 4 893 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes), soit près de 60% de ceux pouvant y prétendre - ont adhéré au contrat santé, contre 4 887 en 2015, soit une très légère progression de 0,12%. Cela dans un contexte marqué par l'augmentation des tarifs santé au 1^{er} janvier 2016 et par l'obligation, pour les employeurs privés, de proposer eux-aussi des mutuelles santé à leurs salariés, ce qui a pu inciter des agents de la Ville à adhérer au contrat santé de leurs conjoints.

5 093 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) ont adhéré aux contrats prévoyance, contre 5 089 en 2015, soit une évolution de 0,08%.

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de leur rémunération, leur évitant de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville (1 273 k€ en 2016), cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

5 806 k€ ont été octroyés sous la forme des titres restaurant. La valeur faciale est de 7 € par titre restaurant avec un financement à hauteur de 4,10 € pour l'employeur et 2,90 € pour l'agent. Le nombre de titres restaurant attribué correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

Le budget est en hausse (+ 76,7 k€, soit + 1,3%) compte tenu de l'évolution du nombre de bénéficiaires (hausse des effectifs et mise en place des rythmes scolaires depuis septembre 2014).

Depuis le mois de juin, à la demande du Trésorier, les dépenses d'aide-trajet domicile-travail impactent le chapitre des dépenses de personnel alors qu'elles étaient mandatées jusqu'en mai 2016, ainsi qu'en 2015, sur le chapitre des dépenses à caractère général. Ce changement de chapitre budgétaire se traduit donc par une hausse de 611 k€ en 2016 sur le chapitre 012. Au total, sur les deux chapitres budgétaires, 1 108 k€ ont été mandatés en 2016 (contre 1 051 k€ en 2015). L'aide au trajet domicile-travail a concerné 4 474 agents (contre 4 360 agents en 2015).

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics a été instauré en 2010. Il permet la prise en charge partielle (50% dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

Recettes

Elles proviennent en priorité du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville (1 273 k€, contre 1 038 k€ en 2015), de la vente directe aux agents de titres restaurant (15,7 k€), du reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées et d'un remboursement des titres restaurant inutilisés par les agents sur les années antérieures à 2016.

PRÉVENTION ET ERGONOMIE

- **Dépenses 2015***: 903,4 k€,
- **Dépenses 2016***: 779 k€,
- **Soit -85,4 k€, -9,4 %**,
- **Recettes 2016**: 476,4 k€.

*dont investissement

Ce programme intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agents en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Entre 2015 et 2016, les dépenses de ce programme diminuent de -85,4 k€, soit -9,4%.

En 2016, un nouveau conventionnement triennal est intervenu avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), afin de poursuivre les actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap.

Les dépenses enregistrent globalement une baisse de -101,8 k€ en 2016, recouvrant une diminution sensible des actions de formation des agents handicapés du fait du temps nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs, ainsi qu'une augmentation des aides versées pour améliorer les conditions de vie des agents handicapés (équipement en prothèses auditives et interprétariat en langage des signes français).

Les actions menées en 2016 ont représenté 194,9 k€ au lieu de 296,7 k€ l'année précédente.

Fin 2016, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était de 7,63% (6,9% fin 2015). Ainsi, la Ville n'a pas eu à payer de contribution au FIPHFP pour la quatrième année consécutive.

Autres dépenses

- Les frais d'accidents du travail dont le coût a doublé en 2016 (+175 k€) alors que le nombre d'accidents du travail reste stable, ceci en raison de l'émergence de trois dossiers d'accidents du travail très onéreux qui, à eux seuls, représentent plus de 56 k€ de frais médicaux en 2016. De plus, l'arrêt fin 2015 des rattachements de dépenses à l'exercice en cours a conduit à mandater sur 2016 des

factures se rapportant à l'exercice 2015,

- Les achats d'équipements de protection individuelle (EPI) ont fortement diminué (-184 k€ sur le budget de la DGRH), du fait du transfert de leur gestion aux principales directions concernées,
- Les dépenses d'études relatives à la prévention des risques psycho-sociaux ont diminué de 63 k€ par rapport à 2015. En effet, en 2016 un seul accompagnement de la prévention des risques psycho-sociaux a été engagé,
- Les dépenses d'études et de recherche ont augmenté de 72,7 k€ en 2016 en raison de plusieurs nouvelles prestations, notamment l'accompagnement à la dématérialisation des fonctions comptables et la sensibilisation à la prévention des addictions.

Recettes

Les recettes 2016 proviennent:

- Des versements du FIPHFP au titre du conventionnement avec la Ville: solde du conventionnement 2012-2015 et 1^{er} versement du nouveau conventionnement 2016-2018 (445,3 k€),
- De remboursements par les tiers responsables d'un accident de travail ou de trajet d'un agent de la Ville (5,9 k€ perçus à ce titre en 2016 contre 105 k€ en 2015); cette forte diminution de recettes s'explique par le fait que 2015 avait été une année exceptionnelle puisqu'un dossier de recours contre tiers avait permis de percevoir à lui seul 93 k€. A noter toutefois que l'externalisation de la gestion des recours tiers en 2017 devrait permettre de générer de nouvelles recettes, estimées à 200 k€ par an,
- Du remboursement du coût des visites médicales organisées pour le compte des agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (22 k€).

CHÔMAGE

- **Dépenses 2015**: 2 746,3 k€,
- **Dépenses 2016**: 2 936,4 k€,
- **Soit +190 k€, +6,9 %**.

Ce programme recense les dépenses d'indemnisation des agents pour lesquels le contrat de travail avec la Ville a pris fin. L'augmentation des dépenses de chômage s'explique par une hausse du nombre d'allo-

cataires indemnisés. C'est ainsi qu'entre 2015 et 2016, le nombre mensuel moyen d'allocations versées est passée de 285 à 310.

Cette augmentation est due notamment à la mise en œuvre:

- **Des rythmes scolaires**: en effet, la Direction de l'Éducation doit faire face à un turn over dans les équipes et ne renouvelle pas un certain nombre de contrats d'animateurs en septembre de chaque année. En outre, les dépenses de chômage liées aux rythmes scolaires ont impacté le budget 2016 en année pleine pour la 1^{ère} année, les premiers départs «en masse» d'animateurs ayant eu lieu en septembre 2015. C'est ainsi que les dépenses de chômage générées par le secteur de l'éducation ont augmenté de 30% entre 2014 et 2016 et de 18% depuis 2015. Entre 2015 et 2016, cela a représenté une hausse de 115 000 €.

- **De la nouvelle convention d'assurance chômage** entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 qui a instauré le rechargement des droits. Précédemment, l'allocataire nouvellement privé d'un emploi devait choisir entre ses anciens et nouveaux droits. Dorénavant, ses droits se cumulent, conduisant la VDL à rouvrir davantage de dossiers d'indemnisation d'ex agents indemnisés. C'est ainsi que le nombre de dossiers réouverts a augmenté de 154% depuis 2014, soit 70 allocataires supplémentaires.

DÉPLACEMENTS

- **Dépenses 2015**: 839,8 k€,
- **Dépenses 2016**: 897 k€,
- **Soit +57,2 k€, +6,8 %**.

Ce programme comprend toutes les dépenses afférentes aux déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Il se décompose essentiellement entre l'achat d'abonnements professionnels et tickets TCL (340,2 k€), de billets de transport et remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leurs formations (460 k€), de billets d'avion pour les congés bonifiés (84,7 k€). Les crédits dédiés aux cartes professionnelles évoluent de 13% (+30 k€) corrélativement à la

Ressources humaines (suite)

progression du nombre de cartes attribuées sur l'année. Les frais de mission (y compris les remboursements des frais de formation qui émargent sur ce programme depuis janvier 2016) enregistrent quant à eux une baisse de 43 k€, ces déplacements étant fluctuants d'une année à l'autre.

L'achat des billets de transport pour les agents originaires des Départements et Territoires d'Outre-Mer partant en congés bonifiés impacte désormais ce programme à la suite du redressement URSSAF. Cela représente une hausse de 84 k€ sur le chapitre des dépenses à caractère général, cette dépense étant passée jusqu'en décembre 2015 sur le chapitre des dépenses de personnel du programme des politiques sociales.

COMMUNICATION ET COOPERATIONS INTERNES

- **Dépenses 2015 : 176,9 k€**,
- **Dépenses 2016 : 216 k€**,
- **Soit + 39 k€, + 22 %**.

L'exécution des dépenses reflète l'évolution du périmètre des missions de la Direction et de son budget 2016.

Les programmes de la Direction concernent plusieurs axes, en dehors des frais de la Direction :

- L'intégration des nouveaux agents de la Ville (accueil institutionnel, cartes professionnelles...),
- La conception et la réalisation des médias internes (Reflets, Territoires RH, Kiosque intranet, différentes lettres d'informations...),
- L'organisation des événementiels internes (institutionnels, sportifs, culturels) et des séminaires,
- L'élaboration de différents supports de communication institutionnelle (bilan social, rapport de situation comparée, plaquettes...),
- L'accompagnement des Directions et des grands projets.

En 2016, la Direction de la communication interne et de la modernisation est devenue Direction de la communication et des coopérations internes à partir d'avril 2016 dans le cadre de la réorganisation de la DGRH à laquelle elle est rattachée.

Elle a continué d'assurer ses missions :

- Intégration des nouveaux collaborateurs de la Ville (Les accueils institutionnels),
- Réalisation des médias internes, print et web,
- Organisation des événementiels internes (réunions des Directeurs, scène musicale pour le personnel à l'occasion de la Fête de la musique, cercle de lecteurs internes à l'occasion des Assises internationales du roman, opération Run in Lyon, ...),
- Accompagnement des grands projets (Egalycité, développement durable, marges de manœuvre, partage de la fonction RH, renouvellement SIRH, réorganisation de la fonction comptable, ...) et des directions.

Elle a aussi :

- Mis en œuvre et accompagné l'ouverture du nouveau kiosque intranet de la Ville,
- Lancé l'action de développement numérique (Atelier numérique, Numéridej),
- Créé le réseau Communication interne,
- Lancé et fait fonctionner les groupes de co-développement,
- Lancé et animé le cycle « Les Matinales » pour les acteurs de la fonction RH et les directeurs,
- Pris en charge l'animation des réseaux RH,
- Réalisé l'animation de l'espace « Professionnels RH » et de la rubrique RH du kiosque.

L'ensemble de ces éléments motive l'évolution des dépenses entre 2015 et 2016.

DÉPENSES POUR LE COMPTE DU CCAS

- **Dépenses 2015 : 591,3 k€**,
- **Dépenses 2016 : 593,2 k€**,
- **Soit + 1,9 k€, + 0,3 %**,
- **Recettes 2016 : 1 116 k€**.

En 2016, 593,2 k€ ont été dépensés pour le compte du CCAS (et remboursés par ce dernier) au titre de l'achat des chèques restaurant.

Les recettes correspondent au remboursement par le CCAS des dépenses sus-citées, de la prestation de service relative aux frais occasionnés par la Ville pour les prestations qu'elle assure pour le compte du CCAS, ainsi que des frais annexes (formation, contrôle médical, chômage).

Garage

LE CONTEXTE

Le garage municipal assure la gestion du parc de véhicules de la Ville ainsi que des vélos professionnels mais aussi d'engins tels que bennes, remorques et matériels à moteur nécessaires à l'activité des directions. Il gère également l'organisation et le suivi des approvisionnements en carburant.

L'activité du garage est impactée par la législation environnementale concernant les véhicules et les énergies. L'année 2016 a été marquée par une cotation du baril de pétrole très basse en début d'année mais qui est progressivement remontée toute l'année. Cependant, le coût moyen du baril a été de 43,54 \$ contre 52,35 \$ en 2015 et la parité de l'Euro face au Dollar est restée stable à 1,11\$.

LES CHIFFRES CLÉS

- **840** véhicules (384 VL, 340 VU, 42 PL, 74 deux roues) dont 12 pour le CCAS et l'ENSBAL, **169** vélos dont **42** à assistance électrique et **259** matériels divers (40 engins, 59 remorques, 145 bennes et 15 petits matériels à moteur) soit **1268** unités,
- Carburants: **775 k€** (817,5 en 2015), **634 060 litres** (643 915 en 2015),
- Entretien atelier et sous-traitance: **3 364** interventions (3537 interventions en 2015).

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

En 2016, le garage municipal a pris en charge l'entretien d'autres matériels de directions (nacelles élévatrices) et centralisé la gestion des péages jusque-là assurée par les directions utilisatrices. En revanche, l'ouverture du pool de véhicules du quadrilatère a été décalée en fonction du retard d'aménagement du site.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de carburants

Elles ont baissé de 42 k€ (-5,2%). L'économie s'explique essentiellement (30 k€) par la baisse des prix (coût moyen annuel au litre à 1,22 € contre 1,27 en 2015). La consommation a cependant encore baissé de près de 10 000 litres et a permis d'économiser 12 k€. En 2016, la consommation a été constituée à 46,5% de gasoil (49,6% en 2015) contre 53,4% d'essence (50,1% en 2015).

Par ailleurs, les charges relatives aux locations de batteries des véhicules électriques sont restées au même niveau qu'en 2015 (26,5 k€) et celles des péages, prises en charge à partir de 2016, représentent une dépense nouvelle pour le service à hauteur de 12 k€.

L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Les charges de ce poste varient chaque année à la hausse ou à la baisse suivant le nombre et l'importance des accidents et pannes. L'année 2016 a enregistré une baisse globale de 106 k€ soit -6,8%. Les dépenses se répartissent de la manière suivante:

- Activité de l'atelier: entretien courant, réparations mécanique et carrosserie: Les achats de pièces détachées représentent près de 84% de la dépense et enregistrent une baisse de 27,5 k€, les autres postes de dépenses sont au global au même niveau qu'en 2015. Le nombre d'interventions est en baisse de 173 unités soit -4,9% car le service a subi une vacance de poste de 6 mois.
- Sous traitance: réparations que le garage municipal ne peut traiter en interne: elle a augmenté en nombre (+47 interventions) mais le montant moyen de la réparation est en forte baisse (574 € contre 957 € en 2015) du fait d'une accidentologie moins conséquente qui induit une économie de 75 k€ par rapport à 2015,
- Contrôles techniques: les dépenses de ce poste ont diminué de 10% (-3,5 k€).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de cessions des véhicules réformés ont atteint 162 k€ en 2016 (-22 k€ par rapport en 2015). Les véhicules sont réformés et vendus au fur et à mesure de la livraison des véhicules neufs de remplacement dont le nombre est aussi en baisse en 2016.

La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail avec un véhicule de service (167 k€) a progressé de 4 k€ du fait de l'allongement de trajets alors que leur nombre n'augmente pas.

Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement, Théâtre des Célestins, ONL), du CCAS et de l'ENSBAL pour la gestion de leurs véhicules ont progressé de 1,6 k€ alors même qu'elles n'ont été titrés que pour 11 mois du fait de l'avancement de la date de clôture des opérations comptables. Si leurs dépenses de carburant sont en baisse, celles de réparation ont progressé de plus de 20% et expliquent l'augmentation de la recette.

Les dépenses d'investissement

Le plan de renouvellement du parc automobile des directions enregistre un volume de commandes de 1 624 k€ en 2016 et une dépense de 1 076 k€ correspondant aux véhicules livrés dans l'année (solde des commandes 2015 pour 312 k€ et commandes 2016 pour 764 k€). Le solde des véhicules commandés (860 k€) sera livré en 2017.

Au titre du petit équipement, l'atelier du garage a été équipé de deux colonnes élévatrices pour poids lourd après modification de la toiture pour 23,7 k€. Ces colonnes facilitent les interventions sur les poids lourds et engins. Du petit outillage et du mobilier complètent cet achat pour 7,6 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 473 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

386 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

61,8

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 637 k€

Direction de la construction

LE CONTEXTE

Le programme « gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat.

Ce programme est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la Direction.

Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le PEP comme suit :

- Équipements culturels,
- Équipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Équipements sociaux
- Équipements Petite enfance
- Équipements Scolaires
- Espaces verts.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **192 k€**,
- Chapitre 67 (et indemnités de résiliation de marché) : **18 k€**,
- Dont intérêts moratoires : **3,7 k€**,
- Dont indemnités de résiliation de marché pour le Groupe Scolaire Lafontaine : **1,6 k€**,
- Dont annulation de titres sur exercices antérieurs (Groupe Scolaire Victorien Sardou) : **12,7 k€**.

Assurances DO et TRC

- Chapitre 011 : **57 k€**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Gestion du plan d'équipement

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, la Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.

Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser nos besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires tels que la recherche de plomb, d'amiante, investigations géotechniques, solidité des structures, repérage des réseaux...
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire.

Par ailleurs, il peut être utile d'intervenir, en dehors des zones concernées par l'opération, pour effectuer de petits travaux d'accompagnement nécessaires pour le bon déroulement du chantier ou pour permettre une ouverture rapide de l'équipement.

Durant l'année 2016, ce sont essentiellement les secteurs scolaires (Groupe Scolaire Marcel Pagnol et Groupe Scolaire les Girondins Provisoire), moyens généraux (mairies d'arrondissements et transaction ACE BTP) et sportifs (deuxième tranche du Centre Nautique du Rhône, Gymnase Viviani et Gymnase Génety) qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants.

D'autre part, des dépenses relatives à des consultations transversales, destinées à couvrir l'ensemble du patrimoine de la Ville de Lyon et ne pouvant pas être rattachées à un seul site et donc une opération, ont été prises en charge (modulaires).

Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers

En 2016, le financement des assurances suivantes ont été prises en charge :

- Assurance Dommages Ouvrages du Chantier du Gymnase Bon Lait,
- Régularisations des assurances Tous Risques Chantiers et Dommages Ouvrages du Groupe Scolaire Meynis,
- Régularisations des assurances Tous Risques Chantiers et Dommages Ouvrages de la Cuisine Centrale de Rillieux.

Fonctions support

Le programme « fonction support » (11 k€) permet de financer :

- Qualité : 4 k€. L'année 2015 a été une année blanche pour la certification. Et c'est en mars 2016 que les audits ont eu lieu. La certification a donc été renouvelée.
- Divers : 7 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

300 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

43 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

53,7

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 919 k€

Immobilier

LE CONTEXTE

La ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène : environ 2 M m² bâtis et environ 5 M m² non bâtis.

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou l'adaptation technique de la ressource (aménagement, travaux).

La Ville a exercé son droit de préemption en 2015 pour l'acquisition d'un tènement immobilier impasse de Luzy. La vente ayant été annulée, la Ville a été remboursée en 2016 de l'avance versée, soit 861 k€.

LES CHIFFRES CLÉS

- Loyers à charge : **7 886 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : **1 448 k€**,
- Recettes domaniales : **8 218 k€**,
- Autres : recettes (remboursement loyers) : **450 k€**,
- Recettes salles municipales : **759 k€**,
- Recettes dues aux dégrèvements fiscaux et remboursements des taxes : **50 k€**,
- Acquisitions : **6 414 k€**,
- Cessions : **7 186 k€**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Programme foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :

- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires,
- Honoraires versés aux notaires.

En 2016, on enregistre :

- Les diagnostics immobiliers liés au programme de cessions (diagnostics amiante, plomb, loi carrez, ...) ont été dans la continuité de 2015 : 79 k€, dont un diagnostic important portant sur la rue Neyret (50 k€),
- Une hausse des diagnostics « pollution des sols » pour les cessions et pour la gestion des biens en patrimoine, au regard des évolutions réglementaires : 166 k€,
- Des études réalisées pour la programmation foncière (diagnostics patrimoniaux pour la salle Rameau, école dans le 7^e arrondissement, assistances juridiques « Lou Rugby » et place Duret, ...) : 82 k€,
- La signature d'un bail emphytéotique pour le stade de Gerland - Lyon 7^e avec le Lou Rugby,
- La résiliation du BE avec le Lou Rugby à Vénissieux a donné lieu au versement d'une indemnité : 11 335 k€.

Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires à l'activité des services.

En 2016, la Ville a procédé à de nouvelles locations :

- Un lieu de stockage pour les décorations de la fête des lumières 2015 à Caluire : + 36 k€,
- Des bureaux pour relocaliser temporairement la maison de l'emploi et de la formation, la maison de la création d'entreprise et la mission GPV dans le 9^e arrondissement : + 286 k€,
- Des bureaux pour relocaliser la mission « quartiers anciens » dans le 3^e arrondissement : + 87 k€,
- Divers parkings pour la police dans les 1^{er} et 2^e arrondissements : + 6 k€.

Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :

- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

En 2016, on enregistre :

- Une augmentation du coût de la sécurisation des biens en attente de réaffectation, de programmation de travaux ou de cession (rue Pierre Brunier à Caluire, Eglise Saint-Bernard 1^{er}, rue Etienne Dolet 3^e, rue Pierre de Coubertin 7^e, impasse Flesselles 1^{er}, ...). Il s'agit de mieux prévenir les squats en augmentation constante : + 108 k€,
- Une diminution de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères liée au programme de cession commencé en 2015 : - 69 k€,
- Une diminution des dépenses et des recettes des salles municipales : - 24 k€ (dépenses) et - 33 k€ (recettes). Eléments d'explication : réouverture tardive du Palais de Bondy à Lyon 5^e (2^e trimestre 2016 au lieu du 1^{er} janvier 2016), conjoncture économique ayant un impact sur le secteur du spectacle, impact des attentats sur le secteur du spectacle.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

23 469 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 354 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

138,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5 671 k€

Gestion technique des bâtiments

LE CONTEXTE

Les préoccupations essentielles de la direction Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire et la qualité et la rapidité du service rendu (dépannages, maintenance et travaux réalisés),
- Le suivi de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (Ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques, systèmes de sécurité incendie...) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, plans de prévention, matériels de protection des agents, sécurité des machines...),
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments (Code du travail, réglementation des Etablissements recevant du Public, accessibilité des bâtiments...), en lien avec les commissions de sécurité,
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise de la masse salariale et de l'efficience.

LES CHIFFRES CLÉS

Patrimoine

- 948 bâtiments communaux représentant 1 864 540 m².

Energies

- 510 abonnements de chauffage,
- 887 d'électricité,
- 1400 en eau.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Extension des réseaux électriques

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60 % aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires : 9 opérations réalisées en 2016 pour 140 k€.

Démolition de Bâtiments

Le montant réalisé sur 2016 s'élève à 477 k€ pour la démolition des immeubles situés 20-22 rue des 2 amants à Lyon 9^e et 33 rue Bon Pasteur à Lyon 1^{er}.

Maintenance et sécurité

Les dépenses d'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie directe ont diminué de 9%. Dans le cadre de ce programme on compte 56 609 interventions (ATM et Ateliers) dont 50 587 gérées en interne, 5 000 confiées à des entreprises, 1 022 gérées dans le cadre de l'astreinte. Le délai d'intervention suite à appel SVP : 58 % dans la semaine, 23 % dans les 3 semaines.

Enfin, 16 sinistres (majoritairement du vandalisme) ont été enregistrés en 2016, représentant une dépense de 128 k€ non prévue au budget primitif.

Travaux d'aménagement et conservation du patrimoine

L'année 2016 enregistre :

- Une diminution des dépenses de la DGTB sur les enveloppes annuelles des directions opérationnelles : de 933 k€ en 2015 à 247 k€ en 2016 (-73,5%) et une stabilisation des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques des directions opérationnelles : 4 168 k€ en 2015 à 4 232 k€ en 2016, soit +1,54%,
- Une nette augmentation des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques de conservation du patrimoine (Enlèvement d'amiante, etc...) : passage de 6,3 M€ en 2015 à 11 M€ en 2016 (+74%),
- Au 31 décembre 2016, la DGTB a programmé 280 opérations de travaux d'aménagement sur 410 demandes de chiffrage, soit un taux de réponse de 68 % et est en charge de 900 opérations d'investissement (aménagements et TIP) : 205 à lancer, 349 en cours et 346 réalisées.

Energies

Ce poste représente 68 % des dépenses de fonctionnement.

Evolution des consommations

- Chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : les dépenses passent de 5,74 M€ en 2015 à 5,41 M€ en 2016 soit une diminution de 4,24%, bien que 2016 ait été 10% plus froid que 2015,
- Electricité : les dépenses passent de 6,4 M€ en 2015 à 5,9 M€ en 2016 soit une baisse de 8%. Il faut noter que nous n'avons les factures que sur 11 mois, le fournisseur n'ayant pas transmis de factures pour décembre 2016, il n'est pas possible d'avoir un prix moyen en € TTC/kwh sur l'année, le coût variant d'un mois sur l'autre,
- Eau : les dépenses passent de 2,1 M€ en 2015 à 2,2 M€ en 2016 soit une hausse de 6%.

A noter pour les fluides du stade de Gerland : passage de 374 k€ en 2015 à 183 k€ en 2016 en raison du départ de l'OL à Décines.

Evolution des tarifs

- Chauffage urbain : -0,6% entre janvier 2015 et février 2016,
- Gaz : 2^e année du marché Antargaz - 3,7 M€ en 2015 et 3,6 M€ en 2016 (les prix étaient fermes sur les 2 ans du marché),
- Electricité (hors éclairage public) : à noter, au 1^{er} janvier 2016, fin des tarifs régulés pour les sites > 36 kW (ex Tarifs jaunes et verts) et passage en offre de marché, soit 87% de la consommation globale. Le tarif unitaire a baissé de 8% (sur 50% de la facture) mais augmentation régulière de la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) : passage de 13,5 € HT le MWh en 2013 à 22,5 € HT le MWh en 2016 et régularisation suite à arrêtés du Conseil d'Etat d'octobre 2016 sur les tarifs réglementés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 (92 k€),
- Eau : suite au nouveau contrat entre Grand Lyon et Eau du Grand Lyon (en remplacement de Véolia) à partir du 3 février 2015, il n'y a plus de tarif dégressif.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

19 834 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 780 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

244,5

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

10 902 k€

Direction des assemblées

LE CONTEXTE

L'activité de la direction des assemblées se déroule en 2016 dans la continuité de 2015.

La suppression des versions papier du BMO est en œuvre depuis novembre 2016.

La démarche de dématérialisation des séances du Conseil municipal, conseils d'arrondissement, commissions, initiée en 2013, se poursuit.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Conseil municipal: 9** séances et **903** délibérations,
- **Cotisations à 3 associations:** France Urbaine (ex AMG VF), AMF, AMR – crédit consommé à **99,9%**,
- **Indemnités des élus: 148** élus indemnisés - **123** retenus à la source,
- **Missions des élus: 97** déplacements dont **13** à l'étranger,
- **Formations des élus: 80** actions de formations financées concernant **62** élus,
- **Groupes politiques: 72** élus répartis en **9** groupes - **1** élu non inscrit,
- **Réception des élus: 21** adjoints et **3** conseillers municipaux délégués concernés
- **Déplacement des élus: 1 169** carnets utilisés, **92** abonnements TCL au 31/12/16,
- **Bulletin municipal officiel: 52** numéros dont **8** dématérialisés - **14 633** exemplaires.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Indemnités des Élus

Les crédits de fonctionnement de la direction ont été impactés par l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale, des taux de cotisations à l'IRCAN-TEC et du régime général (vieillesse et maladie). L'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016 a également eu une incidence sur les indemnités des élus.

Une nouvelle cotisation concernant le droit individuel à la formation des élus a été mise en place. Étant prélevée uniquement sur la part salariale, elle n'a pas d'impact budgétaire.

Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 3,9 M€ (taux de consommation: 99,67% et +6,5 k€ par rapport à 2015 hors redressement URSAFF).

Bulletin municipal officiel

Les versions papier du BMO ont été supprimées au 1^{er} novembre 2016. Le marché d'édition n'a pas été renouvelé au profit d'une reprographie en interne des 20 exemplaires papiers maintenus (obligation légale). Il a été mis fin aux abonnements (les mois en cours ont été remboursés) et par là même, aux envois postaux hebdomadaires et à la régie. Le budget alloué a été consommé à environ 84%.

Groupes politiques

Le montant du crédit de fonctionnement alloué aux groupes (148 €/mois/élu) est conforme à la délibération n° 2014/44 du 25 avril 2014. Les crédits ont été consommés à environ 74%.

Missions des élus

Deux déplacements ont fait l'objet d'un mandat spécial: délégation de M. le Maire en Chine et représentation de M. le Maire en Algérie.

Le budget global de missions des élus a été consommé à hauteur de 42%.

Formations des élus

La Loi du 31 mars 2015 prévoit, à compter du compte administratif de 2016, la réaffectation au budget de l'année suivante, des crédits relatifs aux dépenses de formation des élus qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice, jusqu'à l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le montant des crédits non consommés en 2016 devra être réaffecté sur l'enveloppe 2017, il est de 35 646 €. Le budget a été consommé à hauteur de 58%.

Frais de réceptions des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués

Sur l'année 2016, 21 Adjoints et 3 Conseillers municipaux délégués ont bénéficié de l'attribution d'une enveloppe dite de « Frais de réception ».

Le budget annuel est de 65 000 €, il a été consommé à 75% soit environ 49 500 €.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 414 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

470 k€

Systemes d'information et de telecommunications

LE CONTEXTE

La Direction des Systemes d'Information et de Telecommunication pilote la creation de nouveaux services IT et l'evolution des existants (schéma directeur des systemes d'informations (SDSI)) et garantie la delivrance des services IT existants.

LES CHIFFRES CLÉS

Parc informatique actif:

- 171 applications,
- 29 sites internet,
- 6134 postes de travail en TME,
- 299 terminaux PV électroniques,
- 2370 moyens d'impression dont 383 photocopieurs,
- 239 serveurs physiques pour 408 serveurs logiques,

Parc telecommunications:

- 145 autocommutateurs,
- 688 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1525 abonnements de téléphonie fixe pour 8309 numéros d'appel,
- 2566 abonnements de téléphonie mobile.

Implantation:

- 468 sites pour l'informatique,
- 482 sites pour la téléphonie.

Sollicitations:

- 35238 appels au centre d'appels.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Evolution des systemes d'information et de telecommunication (investissement)

Dans le cadre de ce programme, les depenses realisees en 2016 se repartissent de la maniere suivante:

- **Gestion de la relation usagers (66 k€):** refonte de l'intranet Ville de Lyon,
- **Systemes d'information decisionnels et de pilotage (15 k€),**
- **Dématérialisation (463 k€):**
 - Finalisation du traitement des factures dématérialisées,
 - Intégration d'actes numérisés à l'application de l'Etat Civil.
- **Projets pour l'amélioration de l'efficacité des directions (100 k€):**
 - Implémentation de 3 nouveaux processus ITIL dans le service EasyVista,
 - Renouvellement de la Gestion des Etablissements Recevant du Public,
 - Migration de la Gestion de la billetterie des Musées,
 - Acquisition d'une gestion des productions artistiques pour l'ONL.
- **Evolution de l'infrastructure (84 k€):** internalisation des sites internet culturels.

Aménagement de l'administration générale (investissement)

- **Les Nouveaux services Système d'Information (SI)** permettent de développer la couverture fonctionnelle du SI et la mise en œuvre d'innovations technologiques (503 k€),
- **Généralisation à l'échelle de la ville d'une solution d'emailing,**
- **Ouverture des téléservices « Planter un arbre » et « Commande/Décommande des repas »,**
- **Développement d'un espace documentaire** pour les Elus,
- **Raccordement en haut débit:** Musée de l'Imprimerie, Parc de la Tête d'Or et DGTB Caluire,
- **Installation du Wifi** dans les 9 Mairies d'arrondissement,
- **Solution centralisée de fax,**
- **Les Plans d'équipement et d'évolution** permettent d'ajuster le parc d'équipements et d'adapter le parc applicatif aux changements de réglementation et

aux évolutions organisationnelles (414 k€),

- **Le Maintien en condition opérationnelle (MCO)** des équipements permet d'effectuer le renouvellement du parc soit selon un plan de renouvellement, soit sur panne: 1 126 k€,
- **Le MCO de l'infrastructure** permet d'effectuer les mises à jour majeures ou la mise aux normes actuelles des composants fédéraux (612 k€):
 - Changement du cœur de réseau du site Jaurès,
 - Rénovation du câblage: salle de presse stade de Gerland, centre funéraire, annexe de l'Hôtel de ville,
 - Mise à niveau du parc de licences Windows Server, automate Control M, base de données SQL Server et virtualisation VM Ware,
 - Evolution du système de la baie de stockage Isilon,
 - Référencement d'un master Windows 10 pour les tablettes.
- **Le MCO des systèmes d'information** permet d'effectuer le renouvellement ou les évolutions majeures sur le parc applicatif (621 k€):
 - Changement de version du service Kardex,
 - Informatisation de la facturation du commerce non sédentaire pour la DECA,
 - Subvention au CCAS pour la gestion du dossier médical et de l'aide sociale,
 - Renouvellement de la gestion des procédures d'appels d'offres.

Gestion récurrente des systèmes d'information et de télécommunication

- **La gestion du système d'information:** 9 k€ (DI: Dépenses d'investissement), 1 585 k€ (DF: dépenses de fonctionnement),
- **La gestion des postes de travail:** 65 k€ (DI), 1 041 k€ (DF),
- **La gestion de l'infrastructure:** 1 577 k€,
- **Les services de telecommunications:** 1 482 k€,
- **L'éditique:** 409 k€.

Les recettes sont liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes et à l'encaissement de pénalités sur marchés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 118 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

587 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

76,9

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

5 013 k€

Ressources documentaires

LE CONTEXTE

La Direction des Ressources documentaires gère le budget permettant l'acquisition de toutes les sources d'information nécessaires au fonctionnement de l'administration municipale (abonnements aux périodiques, abonnements aux bases de données, achats de presse, achat d'ouvrages).

LES CHIFFRES CLÉS

- **710** abonnements,
- **280** destinataires du Panorama de presse numérique,
- **428** acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque de la DRD,
- **24,5 €** coût moyen d'un ouvrage,
- **2958 €**: dépenses mensuelles achat de presse.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Presse

- Exercice 2015: 37,5 k€,
- Exercice 2016: 35,5 k€.

Les dépenses de presse sont en légère baisse: diminution des achats de presse papier au profit de la presse numérique.

Abonnement

- Exercice 2015: 199,2 k€,
- Exercice 2016: 202,3 k€.

Cette dépense est en légère augmentation: tarifs en hausse sur certains titres, et augmentation presse numérique. Des virements de crédits sont opérés en provenance des directions, pour couvrir les dépenses supplémentaires.

Ouvrages

- Exercice 2015: 22,8 k€,
- Exercice 2016: 23,2 k€.

La légère hausse des dépenses est couverte par des virements de crédits en provenance des services.

Panorama de presse

- Exercice 2015: 37,1 k€,
- Exercice 2016: 36,8 k€.

Le nombre d'articles sélectionnés est lié à l'actualité; on constate une légère diminution entre 2015 et 2016.

Base de données infos entreprises

- Exercice 2015: 5,2 k€,
- Exercice 2016: 5,4 k€.

En 2016, les consommations sur le site Infogreffe sont en hausse en comparaison à 2015.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

293 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

6,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

316 k€



—
**RELATIONS
À L'USAGER**
—

Qualité du service public

Lyon en direct

LE CONTEXTE

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet «lyon.fr».

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation de qualité aux usagers. Le service assure un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre d'appels reçus: **261 672**,
- Taux de réponse au téléphone: **85 %**,
- Taux de réponse en moins de 15 secondes: **65 %**,
- Taux d'appels pris en charge au 1^{er} niveau: **77 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités: **9341**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

Prise en charge au 1^{er} niveau du suivi des e-prestations: prise de rendez-vous passeports (3^e et 7^e arrondissement), télépaiement de la restauration scolaire et des activités périscolaires, inscriptions à Divertisport, pré-inscriptions scolaires, renouvellements des inscriptions périscolaires, ...

Prise en charge des prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr.

Optimisation de la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30) auprès du grand public

Ce numéro permet un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offerts par la Ville de Lyon.

Rapprochement organisationnel avec le service du courrier

- Mise en commun des pratiques, rationalisation des ressources,
- Meilleure visibilité interne et externe du « guichet unique central ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

15 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34,1

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

1420 k€

Qualité du service public

Courrier

LE CONTEXTE

La prise en charge en fin d'année 2016 de l'activité d'affranchissement des mairies des 7^e et 8^e arrondissements, permet de stabiliser l'activité assurée en interne par le service courrier (-1 % entre 2015 et 2016). Le volume global, avec le courrier externalisé, est en baisse de 6 %.

Après une baisse importante entre 2014 et 2015 (moins 19 %), les commandes d'imprimés administratifs se stabilisent.

La mise en cohérence des modes de fonctionnement avec Lyon en Direct se poursuit, dans la perspectives du projet de création de la Direction Lyon en Direct.

La baisse du nombre de demandes saisies dans Selligent (-5 %) est liée à la baisse constante du canal courrier.

LES CHIFFRES CLÉS

Courrier sortant*

- 453015 plis au départ assuré par le service courrier, soit -1 %,
- 855075 plis au départ, externalisation comprise, soit -6 %,
- Coût courrier départ : -6 % soit 661 k€.

Courrier entrants*

- Quantité courriers comptés : -3 %, soit 106620 unités,
- Quantité courriers pesés : -9 %, soit 12,4 tonnes.

9167 courriers ont été enregistrés et suivis en 2016, soit -5 %.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Pôle logistique

Afin de rationaliser l'activité courrier de la Ville de Lyon et de compenser l'érosion d'activité du pôle logistique, le Service Courrier affranchit désormais le courrier des Mairies des 2, 3, 4, 7, 8 et 9^e arrondissements. Les mairies représentent un tiers de l'activité d'affranchissement.

Le coût unitaire moyen d'affranchissement se situe à 0,77 € (+10 % environ depuis 2013).

La gestion des imprimés administratifs (cartes de visite, cartes de correspondance, têtes de lettre et enveloppes), représente 928309 unités pour un coût de 33250 €.

La rationalisation des commandes permet d'ajuster le nombre d'enveloppes fournies au nombre de plis affranchis dans l'année pour chaque direction.

Afin de prendre en compte la diminution du courrier et la dématérialisation des pièces comptables en 2016, des tournées uniques de distribution quotidiennes dans les directions ont été instaurées. Cette mesure a permis de réduire le nombre de préparés de 6 à 5, et de transférer un agent sur l'atelier de dématérialisation.

Cet atelier a commencé de fonctionner en septembre 2016, pour 2 délégations (DGSPS et Cabinet) Le flux de factures s'établit à 25 factures par jour. Test positif du côté de l'atelier de numérisation, mais difficultés techniques dans la suite du flux.

Pôle traitement de l'écrit

Montée en compétence de ce pôle en 2016 : rédaction de réponses à l'usager, utilisation des procédures de la base de connaissance du Guichet unique, accompagnement des directions dans le suivi des demandes qui leur sont attribuées, qualification d'E. Services et prise en compte du traitement des formulaires contact dans l'outil Selligent. Les 2114 prestations enregistrées par le Service Courrier pour le compte des directions sont principalement : certificats de non péril, demandes d'emplacement de commerce, marché, enseigne, repos dominical, équipements et créneaux sportifs, cession de fonds de commerce...

Le plan de formation a été adapté à la rédaction de documents administratifs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

683 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

155 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34,1

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

1420 k€

*Comparaison année civile 2015/2016

Service des mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

Le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a réalisé, au cours de cette année 2016, de nombreuses actions visant à accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services rendus à la population avec notamment le pilotage de la numérisation des actes d'état civil ou la préparation de l'arrivée d'évolutions réglementaires impactantes. La mission démocratie participative a continué son action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès des élus, des agents de la ville et des membres des conseils de quartier.

Pour mémoire, la dotation globale versée aux mairies d'arrondissement s'élève à 5 millions d'euros.

LES CHIFFRES CLÉS

- 53 865 demandes de passeport,
- 32 443 demandes de carte nationale d'identité,
- 23 773 logements recensés.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Démocratie de proximité

80 k€ de dépenses

En 2016, l'université citoyenne des conseils de quartier s'est poursuivie, sur des sujets divers (les cimetières, ateliers sur la cartographie, visite d'une station d'épuration...). Cette université citoyenne s'est terminée par la rencontre annuelle des conseils de quartier réunissant 350 personnes (15 k€). Cela a été l'occasion de valoriser certaines initiatives, mais aussi d'échanger avec les participants sur le profil des conseillers de quartier, en vue d'un temps de relance des inscriptions aux conseils de quartier qui aura lieu en 2017. Par ailleurs, le jury de l'appel à projets des initiatives des conseils de quartier (APICQ) a accordé un financement à 9 projets (22 k€). En outre, un accompagnement méthodologique et financier a été proposé à différentes directions de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de démarches participatives, dans le cadre de l'accord-cadre existant, comme la mise en place et le suivi d'une commission citoyenne sur le parc RVI (7k€) ou encore le lancement d'une consultation sur l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Gerland (3,7 k€). En interne, la démarche visant à diffuser au sein des services de la Ville de Lyon la culture de la participation a été poursuivie : un temps de sensibilisation sous forme de théâtre forum a été proposé aux agents, ainsi que des tables ouvertes axées sur le partage d'expériences

Soutien aux mairies

97 k€ de dépenses

Ces dépenses réparties en 4 catégories sont tout d'abord dédiées aux permanences des avocats en mairies d'arrondissement et à une journée d'information pour les contribuables (19 k€), qui continuent de rencontrer un franc succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures (35 k€) essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit par ailleurs des actions à destination des mairies d'arrondissement (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures).

Recensement de la population

112 k€ (masse salariale) de dépenses et 108 k€ de recettes

En 2016, 23 773 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le paiement des 115 agents recenseurs, employés de la Ville de Lyon ou du CCAS. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses (108 k€).

Titres d'identité sécurisés

186 k€ de recettes

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 37 stations biométriques (recettes récurrentes). Les mairies ont reçu 53 865 demandes de passeport (+ 0,3% par rapport à 2015) et 32 443 demandes de carte nationale d'identité (+ 5% par rapport à 2015). A noter que le report de territorialité (dépôt des dossiers en mairie d'arrondissement par des non-lyonnais) a légèrement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 34% à 36%.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

360 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

395 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

18,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

844 k€

*Dont 112k€ de masse salariale

**RELATIONS
PUBLIQUES
COMMUNICATION
ÉVÈNEMENTIEL**

Logistique et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service comprend les opérations de montage et démontage de structures événementielles pour les manifestations, cérémonies protocolaires et inaugurations, le pavoisement institutionnel et événementiel, les déménagements et transports au profit des directions de la ville et du CCAS et l'appui logistique aux opérations électorales, aux plans grand froid, sinistrés et de sécurisation de sites.

Elle est impactée par le calendrier des manifestations à intégrer dans le respect des règles du code du travail, encadrée par la législation relative à la sécurité des biens et des personnes et touchée également par les aléas climatiques.

L'année 2016 a été très marquée par de nouvelles contraintes de sécurisation des manifestations compte tenu de la menace terroriste avec une manifestation exceptionnelle (l'EURO de football), un mois de septembre très chargé (manifestations de juin décalées en septembre, défilé de la biennale de la danse), la tenue de la fête des Lumières dans un périmètre réduit.

LES CHIFFRES CLÉS

- **66 %** d'activité événementielle (62 en 2015),
- **34 %** d'opérations de logistique transport (38 en 2015).

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Le nombre de manifestations prises en charge est en augmentation de 10 % par rapport à 2015. Les dépenses courantes du service ont cependant été contenues, en hausse de 5 % en 2015, elles ont retrouvé leur niveau de 2014.

Les dépenses de fonctionnement Logistique événementielle

En termes d'activité, les dispositifs de sécurité lors des manifestations ont nécessité la pose de 49 775 barrières soit 10% de plus qu'en 2015. Les mouvements de mobilier ont baissé de 6 % avec 55 430 unités mais ceux des structures ont subi une nouvelle augmentation de 9,8 % après celle de 23 % de 2015 avec 3075 unités (2 277 en 2014).

Malgré un recours à la sous-traitance plus important en période de très forte activité, les charges diminuent de 5 % grâce à une baisse des dépenses de fournitures et l'absence de contrôle des structures réalisé tous les 2 ans. Parmi les achats de fournitures, 6,4 k€ étaient destinés à la confection de racks de transport dans le cadre de travaux en régie qui ont été valorisés à hauteur de 29,3 k€ en incluant les heures de main d'œuvre.

Logistique transport

L'activité transport en 2016 est en hausse également. Le service logistique festivités a géré 118 déménagements dont 22 sous traités contre 105 et 22 en 2015. Le volume des déménagements qui ont dû être sous traités entraîne une hausse de ce poste de 24 % et explique que la dépense globale de cette activité progresse de 18 % (58,2 k€ contre 49,3 k€ en 2015).

Elections

Ce poste est en baisse de 74 % compte tenu de l'absence d'élections en 2016. Les dépenses de 5,4 k€ concernent des prestations de mise en place de fourreaux pour l'installation des panneaux d'affichage électoraux aux écoles Tillion et la Sauvagère en prévision des scrutins 2017.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent 24,5 k€ non ventilés (23 k€ en 2015) pour les dépenses communes aux trois activités composées pour 85 % par les charges d'entretien des locaux et les achats de vêtements de travail.

Les recettes de fonctionnement

Elles baissent de 43%. Elles sont constituées pour l'essentiel des remboursements du CCAS, de l'ONL et du théâtre des Célestins pour les prestations de transport et déménagement gérées à leur profit. Elles varient en fonction du nombre et du volume des opérations réalisées (8,4 k€ titrés en 2016 contre 13 k€ en 2015). La refacturation de prestations événementielles n'a pu être effective en raison de difficultés de mise en œuvre.

Les dépenses d'investissement

Pour l'activité événementielle et logistique :

- Un lot de 2000 chaises empilables pour maintenir le niveau du stock pour 31,6 k€,
- 124 barrières hautes grillagées et leurs racks de stockage pour compléter le stock insuffisant au regard des nouveaux besoins de sécurisation de périmètres (12,1 k€),
- 20 modules de scène à pieds fixes, de nouveaux planchers pour d'autres structures de scène (12,4 k€),
- Des éléments complémentaires pour améliorer ou faciliter l'utilisation de structures existantes (murs cristal de tentes, bordures inclinées pour planchers, flight case de transport (3,6 k€),
- De l'outillage pour l'entretien et la réparation des matériels ainsi que pour la réalisation de travaux en régie (poste à souder alu, ponceuse, meuleuse, touret à bande, enrouleur de tuyau, aspirateur, odomètre) pour 8,7 k€.

Pour les élections

400 petites tables pour bulletins et 200 tables d'urnes pour 18 k€ pour compléter le stock du fait de l'augmentation du nombre de bureaux de vote.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

197 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

9 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

61,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 637 k€

Evènements et animations

LE CONTEXTE

Regroupant l'ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations « Fête des Lumières » et « Autres Evènements » ainsi que le programme « Support – frais généraux ».

LES CHIFFRES CLÉS

- **5,3** millions de voyages sur les 3 jours de la fête sur le réseau TCL,
- **2360** billets aller-retour TER illico Evènements ont été vendus,
- **17000** visiteurs accueillis à l'office du Tourisme,
- **85** entreprises/ institutions partenaires, **870 k€** de mécénat en numéraire, **1288 k€** en nature,
- 4^e édition du Lyon Light Festival Forum : **120** participants du monde entier, **25** pays représentés,
- **303000** programmes imprimés.

Fête des Lumières 2016:

- **700000** spectateurs sur la Place des Terreaux (évaluation PC sécurité),
- **300000** sur la Place Saint Jean (évaluation PC sécurité),
- **45000** sur le site des théâtres Antiques de Fourvière,
- **10000** dans l'Hôtel de Région,
- Support 2016 : cette ligne comprend essentiellement les dépenses liées au fonctionnement de la Direction et à la masse salariale des intermittents.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Fête des Lumières

La gestion de cet évènement reconnu au niveau international, gratuit sur l'espace public, est faite en régie directe. Il comprend une régie technique avec une équipe d'intermittents du spectacle, coordination des éléments de communication et d'information au public et de relations publiques.

Suite aux attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre 2015, la Ville de Lyon avait souhaité manifester solidarité et résistance dans un esprit de responsabilité, en veillant à la sécurité des concitoyens. En concertation avec Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, le Maire de Lyon avait annoncé le report à décembre 2016 de la programmation 2015 et la transformation en un hommage aux victimes des attentats de Paris le 8 décembre 2015.

C'est dans ce même état d'esprit que la Ville a décidé de maintenir en 2016 cette manifestation emblématique de la Métropole tout en l'adaptant, en limitant sa durée et son périmètre afin de pouvoir assurer la sécurité de chacune et de chacun.

En 2016, la Fête des Lumières a eu lieu du jeudi 8 au samedi 10 décembre de 20h à minuit. L'inauguration de la Fête des Lumières s'est faite en présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et du 1^{er} Ministre Bernard Cazeneuve.

41 projets ont été présentés aux visiteurs durant ces trois soirs : des créations originales présentées en première mondiale à Lyon.

39 sites ont été investis sur le périmètre qui s'étendait sur la Presqu'île, de Terreaux jusque Place Bellecour, dans le quartier Vieux Lyon et sur la colline de Fourvière. Si 35 projets arrondissements et 2 marchés (montée de la Grande Côte et Voute sous Perrache) ont été annulés, 13 projets ont pu être replacés dans le périmètre, présentant alors une densité de programmation exceptionnelle dans la Presqu'île (en moyenne 20 projets dans cette zone les années précédentes).

5 projets signaux ont marqué les entrées de ville, Musée des Confluences, Place Béraudier, Centre commercial Part Dieu...

Des nouveautés dans la programmation

- Le projet « Soleil » sur la Colline de Fourvière (le projet 2015 ayant été présenté dans la cadre de l'hommage),
- « Caprice » sur le centre nautique Tony Bertrand, visible depuis la rive droite du Rhône,
- Un spectacle déambulatoire lumineux, bienveillant et chaleureux « les Lampadophores ».

Un nouvel espace pour les projets, le Théâtre Antique de Fourvière, devient cette année un site majeur de la Fête

- Un projet de la Direction de l'Eclairage Public de la Ville : Incandescens, les gradins du grand théâtre deviennent l'écran d'une odyssee d'un enfant découvrant la magie du feu, vainqueur du Trophée du Club des Partenaires,
- Les lumignons du cœur, qui dans l'Odéon ont soutenu l'association « Electriciens sans Frontières », proposant une spectaculaire fresque de lumignons : 420 bénévoles mobilisés, 38 000 lumignons vendus soit 76 000 € collectés par l'association.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2640 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1190 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

13,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

685 k€

Communication externe

LE CONTEXTE

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés ou soutenus par la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Le réseau d'affichage** 2m² (775 faces) et 8m² (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit **1 095** faces au total,
- **Application Ville de Lyon pour Smartphone**: **98 000** téléchargements,
- **Les kakémonos**: **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarraill et Augagneur-Charles de Gaulle, Cours Gambetta et Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »
- **Facebook « Ville de Lyon »**: **190 334** (+ 76 214 mentions « j'aime » sur l'année) avec un engagement moyen de **2,88 %** (dans le haut des statistiques d'engagement nationale)
- **Twitter**: **89 500** Followers (38 149 en décembre 2015),
- **Instagram**: **40 400** Followers (**18 500** en décembre 2015),
- **Youtube**: **870 000** vues vidéo sur la chaîne Ville de Lyon,
- **Facebook « Fête des Lumières »**: **135 984** (119 778 en décembre 2015).

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins: Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, ReLyonnoux, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, les actions institutionnelles autour des actions scolaires et petite enfance, de la relation à l'usager et des E.Services, du développement durable, de la Culture, de notre politique Egalité, des espaces verts, du sport, promotion des sites internet et de l'Application Smartphone ... En soutenant des actions extérieures événementielles: Quai du polar, festival BD, les Biennales, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon, soutiens aux actions caritatives...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons événementiels locaux et internationaux.

Information des citoyens

- Dans sa mission de créer le maximum de liens et d'informations entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyen et des canaux diverses:
- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen: 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic,
- La retransmission en direct de chaque conseil municipal sur TLM et sur lyon.fr,
- L'information sur les 40 panneaux lumineux de la Ville,

- L'éditorialisation des sites Internet de la ville « lyon.fr » et du site « culture.lyon.fr » ainsi que les sites événementiels (dont celui de la Fête des Lumières). Le site web « lyon.fr » a enregistré 5 336 721 visites en 2016 (14 567 visites/jour, + 5,6% par rapport à 2015), 4 892 025 visites uniques (+ 3,2% par rapport à 2015), 13 072 948 pages vues (+ 5,1% par rapport à 2015). La Newsletter « lyon.fr » compte 12 393 abonnés. Le site culture « culture.lyon.fr » a enregistré 739 299 visites pour l'agenda en 2016, 6 448 événements renseignés (+ 37% par rapport à 2015),
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales: affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaire,
- Le développement des pages quartiers de Lyon Citoyen en articles dédiés sur lyon.fr pour valoriser les actions de la Ville sur l'ensemble du territoire.
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien tout en valorisant les actions de la Ville.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les élus et les citoyens.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2744 K€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1303 K€

Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, Morts sans toi(t) et le collège éthique.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe
- Le suivi de la thèse CIFRE en cours à Lyon sur la vidéoprotection,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

Déplacements officiels

L'année 2016 a été marquée par le déplacement d'une délégation avec pour thématique l'économie, la culture et les universités, conduite par le Maire en Chine, en Italie et au Japon.

Frais relations publiques

Le dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

Morts sans toi(t)

En 2016, la Ville de Lyon a maintenu son action « morts sans toi(t) ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

624 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

106 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

95,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5148 k€

—
**SÉCURITÉ
& PRÉVENTION
DES RISQUES**
—

Supervision globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision Globale fonctionne 24/7 Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et télésurveillance de certains bâtiments municipaux.

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate, etc.) et les astreintes sécurité. La Direction Supervision Globale travaille en permanence sur la mise en conformité de ses équipements au regard notamment de la législation relative à la vidéoprotection.

LES CHIFFRES CLÉS

- **477** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **48** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Le budget de fonctionnement de la Direction est composé de trois opérations :

Frais de fonctionnement courants de la Direction

Les frais de fonctionnement courants de la Direction correspondent aux : vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation, etc.

Télésurveillance

Il s'agit de la télésurveillance des équipements municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance. Ces dispositifs permettent d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment). Depuis 2011, la Direction Supervision Globale, a pris en charge la maintenance des dispositifs de télésurveillance présents sur de nombreux sites (musées, équipements sportifs, etc.).

Cette opération a fait l'objet d'une dépense de 107 k€.

Vidéosurveillance

Il s'agit principalement la maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéoprotection des espaces publics en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme (474 k€) sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéoprotection des espaces publics.

Une recette de 14 k€ a été générée au titre des réparations de préjudices et dégradations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

629 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1401 k€

Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants:

- Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, accessibilité des personnes handicapées,
- Prévention de la délinquance: prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle.
- Gestion des risques technologiques et naturels hormis les balmes, coordination de la cellule de veille vie nocturne, définition des outils et dispositifs de gestion de crise, manifestations publiques.

La Direction assure une astreinte sécurité 24/7.

LES CHIFFRES CLÉS

- **125** arrêtés de police des IMR,
- **2135** dossiers d'accessibilité,
- **350** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **103** jeunes accueillis dans les services de la Ville en Jobs Été,
- **104** condamnés à un T.I.G., accueillis au sein de **22** services municipaux.
- **7310** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit
- **830** élèves touchés par **52** actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Sécurité civile

- 79 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 12 procédures de péril ou de sécurité, ont été engagées dont certaines ont abouti à la réalisation de travaux d'office, pour un montant total 43 k€ (dépense équilibrée par une recette équivalente),
- La Métropole a remboursé à la ville de Lyon 75 k€ au titre de la convention sur la police spéciale des immeubles menaçant ruine,
- La Commission des balmes a examiné 76 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 661 visites d'ERP du 1er groupe ont été effectuées par les techniciens de la direction et 2 135 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Local de Sécurité afin de prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et de l'Observatoire de la Délinquance (61 k€). S'y ajoutent les frais pour les 111 examens médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (8 k€). Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 350 jeunes de 14 à 21 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 103 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 7 310 personnes. 830 élèves ont bénéficié de 52 actions citoyennes (rôle et place de la loi). Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 169 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 22 services de la Ville ont accueilli sur 30 postes près de 104 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (+ 30% par rapport à 2015). 10 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale. Le service prévention de la délinquance a animé 81 réunions «point police», et 10 séances de CLSPD (dont une séance plénière).

Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 19 reprises et a traité 1 236 dossiers de manifestations (dont 45 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 145 licences III à IV ont été traitées, ainsi que 67 licences de vente à emporter, 161 licences Restaurant et 119 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes.

Cette activité est complétée par les autorisations temporaires qui totalisent 905 autorisations de buvette et 438 autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 128 dossiers d'établissements signalés dont 27 en suivi régulier.

La cellule de Veille squat a repéré et suivi 23 squats dont 13 ont été évacués.

123 interventions réalisées dans le cadre de l'astreinte de sécurité, 39 ayant nécessité l'évacuation de locaux d'habitation, en raison d'incendie, explosion ou fuite de gaz. 190 personnes ont été évacuées, dont 36 ont été hébergées par la collectivité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

184 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

75 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

48,7

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 553 k€

Écologie urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de l'Écologie Urbaine intervient dans les domaines de la « santé environnementale » et la « santé publique », tels que :

- Le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols,
- Le contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques,
- La lutte contre les nuisances sonores,
- La surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales,
- La lutte contre les animaux errants,
- L'épidémiologie,
- L'insalubrité de l'habitat
- La lutte anti-vectorielle.

LES CHIFFRES CLÉS

- **739** analyses de piscines,
- **115** dossiers de stations de base de téléphonie mobile dont 64 dossiers 4G,
- **1 255** interventions de dératisation,

Diagnostic air intérieur :
64 établissements scolaires avec diagnostics QAI finalisés (2 campagnes complètes),

Lutte contre les nuisances sonores :
207 mesures sonométriques,

Qualité de l'alimentation :
1129 enquêtes et expertises dans les restaurants et commerces alimentaires,

Lutte contre l'insalubrité :
19 mesures d'urgence.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Santé-environnement

Qualité de l'eau

Les contrôles effectués permettent de garantir la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de baignade (piscines publiques et privées). Les eaux de surface (fleuve, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale compte tenu des enjeux sanitaires.

Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et extrêmement basses fréquences, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des nouveaux réseaux 4G et nouvelles technologies.

Qualité de l'air intérieur

La campagne de diagnostic de l'air intérieur des établissements scolaires a été poursuivie dans l'ensemble des arrondissements de la Ville. Deux établissements ont fait l'objet de campagnes complémentaires compte tenu de problématiques spécifiques liées à leur situation.

Installations classées pour l'environnement et travaux soumis à avis du Maire

9 dossiers soumis à déclaration, 1 dossier soumis à enregistrement et 3 soumis à autorisation.

A titre préventif et en appui à la Direction de l'Aménagement Urbain, 235 avis ont été émis sur des sites et sols potentiellement pollués.

Lutte contre les nuisances sonores

La section « bruit » du service Hygiène Urbaine intervient en cas de bruits de voisinage générés par des équipements ou par l'exercice d'activités industrielles ou commerciales, des activités artisanales, sportives ou de loisirs, des bruits de chantier.

Santé publique

Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces de bouches, et des conseils apportés lors de la création de tels commerces.

Animaux

La prise en charge des animaux errants est sous traitée à deux prestataires (capture, transport, fourrière, effarouchement). Pour des motifs d'hygiène publique, ont été notamment capturés sur l'espace public en 2016, 3924 pigeons et 812 chiens et chats. Les chiens et chats sont admis à la fourrière municipale animale pour une recherche de leur propriétaire. Leur restitution donne lieu à un paiement pour frais de garde.

Epidémiologie

25 enquêtes épidémiologiques ont été effectuées après déclarations de maladies transmissibles (méningites, etc.) ou environnementales (saturnisme infantile, intoxications oxycarbonées, etc.). Le parc de défibrillateurs est resté stable au nombre de 106. La vérification de l'état de ce parc a nécessité par ailleurs 227 visites sur sites comme en 2015.

Lutte contre l'insalubrité

Les conditions d'habitabilité des logements étant un facteur important de l'état de santé de la population, les interventions portent sur la lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat et la salubrité de l'habitat. La lutte préventive contre l'insalubrité, dans le cadre de l'instruction sanitaire des autorisations d'urbanisme, permet d'éviter la création de nouveaux logements ne respectant pas les règles d'hygiène de l'habitat.

Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont également examinées afin d'éviter la délivrance d'autorisation ne prenant pas en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux).

Lutte anti-vectorielle (LAV) et gestion des déchets dangereux

La section LAV intervient essentiellement sur le domaine public et est destinée à éviter la transmission de maladies liée à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique. En 2016, deux automates échangeurs de seringues neufs ont pu être commandés dont un entièrement financé par l'Agence régionale de santé. Leur installation est prévue en 2017.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

493 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2790 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

43,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2151 K€

Police municipale

LE CONTEXTE

Les près de 335 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

LES CHIFFRES CLÉS

- **2043** opérations conjointes avec la Police nationale,
- **4501** missions et dispositifs de sécurisation,
- **133** dispositifs évènementiels soit **5400** heures d'interventions,
- **82000** procès-verbaux dressés au titre de l'activité contraventionnelle,
- Dépenses Uniformes: **138 k€**,
- Dépenses en équipements de protection individuelle (EPI): **116 k€**,
- Dépenses liées aux locaux: frais de nettoyage, **73 k€**, fournitures d'entretien, **13 k€**,
- Dépenses de formation sportive des agents en tenue: **26 k€**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

La police municipale verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire. Par sa présence au contact quotidien de la population, la police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive.

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer d'une part d'un agrément préfectoral – du fait de ses activités de police administrative – d'autre part d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République – du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'Etat et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs. Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements individuels et collectifs. Chaque agent dispose au surplus d'un gilet pare-balles.

Une action importante a été conduite en collaboration avec les services de l'Etat dans le but d'équiper une unité de la Police municipale d'équipements adaptés au nouveau contexte (armement, Gilet pare-balles, formations...).

L'année 2016 a également vu le renforcement de la section équestre représentée par l'achat de 3 chevaux au cours du 1^{er} trimestre. Cette action permettant à la fois de garantir la sécurité des citoyens et une visibilité accrue.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'Etat. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Ville de Lyon signée en 2000 et réactualisée en 2013. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

La police municipale s'organise autour de plusieurs unités:

- La Police de proximité regroupant les postes d'arrondissement et la brigade cycliste,
- La Police des grands parcs (Tête d'or dont section équestre, Gerland, Blandan),
- Le Groupe opérationnel mobile,
- L'Unité mobile de circulation,
- Le Bureau d'ordre - Hôtel de Ville,
- Le PC radio.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

346 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

326,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

15 435 k€

Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée,
- La délivrance des autorisations de stationnement aux taxiteurs,
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés,
- Le contrôle du stationnement sur la voie publique.

LES CHIFFRES CLÉS

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **16 629**,
- Autorisations de grues : **635**,
- Autorisations de nacelles : **842**,
- Travaux : **15 196**,
- Événements et manifestations commerciales : **1 241**,

Activité contraventionnelle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) :

477 000 procès-verbaux dressés

Fourrière automobile

- Dépenses : défraiements versés au délégataire au titre du contrat : **25 k€**,
- Recettes : redevance facturée au délégataire au titre du contrat : **100 k€**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire pour le compte du maire de Lyon et du président de la métropole de Lyon pour les travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Il perçoit les redevances fixées par le conseil municipal : pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire

Depuis août 2014, un nouveau délégataire de service public assure, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Il effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant au coût des missions de suivi et de contrôle de l'activité fourrière.

L'année 2016 a vu le transfert effective, au titre des dispositions de la Loi MAPTAM, de la compétence Taxi à la Métropole de Lyon, à compter de fin octobre.

Comme 2015, le service des taxis a cependant continué d'assurer la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations.

A titre dérogatoire, la facturation des droits de stationnement est restée assurée par les services de la Ville de Lyon

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont par exemple déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en commun lyonnais (TCL) ou par le service des taxis. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de surveillances de la voie publique affectés au service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

483 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1343 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

134,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

4 830 k€



**CULTURE
& PATRIMOINE**

Affaires Culturelles

LE CONTEXTE

L'année 2016 s'est caractérisée par :

- Passage en gestion HT des loyers Opéra, TNG, Croix-Rousse, et Point du Jour,
- Evolution à la baisse de la participation au CRR (désormais fixée à +0,7 %) avec également un ajustement en attribuant en fonctionnement la subvention d'investissement (soit +40K€),
- Subvention GRAME (année biennale) + 40 k€,
- La baisse de la subvention à l'association les Nouvelles Subsistances - 100 k€,
- L'arrêt de l'opération Arts et Langages - 53 k€,
- La baisse de la participation à l'ENSBAL - 233 K€,
- Le gel de la subvention Opéra,
- Une subvention exceptionnelle au Musée des Tissus + 125 k€.

La carte culture a été lancée en septembre 2015. A cette occasion, le tarif de la carte musées, qui n'avait pas évolué depuis 2009 et qui permet désormais de bénéficier d'un tarif réduit au musée des Confluences et au musée Gallo-Romain a été revalorisé à 25 €.

LES CHIFFRES CLÉS

- **10 539** cartes musées vendues, soit **181 k€** de recettes,
- **28 153** cartes cultures vendues par la BML et les musées, soit **342 k€** de recettes
- Tarifs jeunes pour les 18-26 ans : cartes musées à **7 €**, cartes culture à **15 €**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

En fonctionnement

Soutien à l'enseignement artistique

- Le conservatoire à rayonnement régional de Lyon (8,219 M€) intégrant l'aide aux interventions dans les écoles primaires de la ville de Lyon (890 k€),
- L'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,650 M€),
- 15 écoles de musique associatives (40,8 k€).

Soutien des structures à l'international

Près de 30 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération et à parité avec l'Institut Français pour 75 k€ de la part de la DAC et 25 k€ du Service des Relations Internationales.

Création et diffusion artistique

15 structures associatives culturelles ont été soutenues par une subvention individualisée. La DAC dispose également d'enveloppes annuelles de subventions :

- Le FIC (Fonds d'intervention culturelle) de 1 157 k€,
 - Le FIMA (Fonds d'intervention Musiques Actuelles) de 320 k€,
 - Une participation du Grand Casino de Lyon de 200 k€, qui a permis de soutenir 27 structures.
- Par ailleurs, la DAC a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (4,9 M€) et de l'ONL (9,6 M€).

Volet patrimonial et mission site historique

4 associations (Musée Urbain Tony Garnier, Soieries Vivantes, MAPRA, Institut Lumière) ont pu bénéficier de la reconduction de leur subvention individualisée.

L'enveloppe FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine) a permis de soutenir diverses associations patrimoniales à hauteur de 26 k€ (dont 8 k€ pour 70^e anniversaire de Renaissance du Vieux Lyon).

CUCS – Contrat urbain de cohésion social

En 2016, 12 Projets Culturels de Territoire ont été réécrits pour les Quartiers Politique de la Ville et Quartiers de Veille Active du Contrat de Ville. 35 actions ont été soutenues financièrement et accom-

pagnées. Les journées « Nos cultures de la Ville » du 7 au 8 novembre 2016 ont, entre autre, permis de poser la question de la place de la culture dans la prévention des processus d'embrigadement.

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés et par une participation du Casino du Grand Lyon.

En dépenses d'investissement

- Les crédits d'acquisition et de restaurations d'œuvres d'art ont permis l'acquisition d'un ouvrage de P. Sala par la BML pour 300 k€,
- Subventions d'équipement versées aux Célestins, ENSBAL, petits lieux culturels (328 k€ concernant 35 associations), Opéra, MUTG, ONL,
- Un soutien financier à l'Institut Français de Culture Musulmane pour la construction d'un centre culturel, dans le 8^{ème} arrondissement,
- Poursuite de l'entretien et de la restauration des objets civils et religieux, propriétés de la Ville, de la statuaire municipale et des fresques murales: Flower Tree, statuaire place Pradel, étude sur l'état de conservation de la statuaire à la Part Dieu (propriété Ville), Tableau « St Jérôme » de l'Eglise St Bruno des Chartreux, entretien des 25 fresques du Musée Urbain Tony Garnier,
- Soutien à des patrimoines d'exception privés: Chapelle Hôtel Dieu.

En recettes d'investissement

L'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes apportent à la Ville une contribution financière pour les opérations d'acquisitions et de restaurations d'œuvres d'art des musées et de la BML, dont 152 pour l'ouvrage P Sala à la BML, 13 k€ pour la restauration de vitraux de l'église St Irénée et 8 k€ pour la restauration du tableau St Jérôme dans l'église St Bruno des Chartreux.

Enfin, dans le cadre de la convention Patrimoine, deux subventions importantes ont été versées par l'Etat l'une au titre de la restauration de l'église St Bruno (352 k€) et l'autre pour la restauration du Temple du Change (322 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

44 559 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 566 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

40,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 068 k€

Musée des Beaux-Arts

LE CONTEXTE

La fréquentation totale du musée a augmenté de près de 9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre près de 334 000 visiteurs. La fréquentation des expositions explique cette augmentation.

Les recettes de fonctionnement sont en forte augmentation grâce à l'augmentation de la fréquentation, les nouveaux tarifs mis en place et le soutien des mécènes pour l'exposition Matisse.

La vitalité des collections a été entretenue en 2016 par un nombre important d'entrées d'œuvres sur les inventaires du musée, grâce à de nombreux dons (plus de 70 œuvres), le soutien très vif des Club et Cercle de mécènes ainsi que quelques achats.

LES CHIFFRES CLÉS

Collections permanentes :
- 203 000 visiteurs.

Expositions :
- 131 000 visiteurs,
- 16 000 visiteurs pour le dernier mois de l'exposition « Lyon renaissance »,
- 70 500 visiteurs pour l'exposition « Autoportraits. De Rembrandt au selfie »,
- 44 500 visiteurs pour le premier mois de l'exposition « Henri Matisse. Le laboratoire intérieur ».

Nocturnes :
- 6 540 visiteurs pour 7 nocturnes soit une moyenne de 934 visiteurs par nocturne.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions et accrochages

« Lyon Renaissance. Art et humanisme »

Fin de l'exposition le 25 janvier 2016

L'exposition a révélé la richesse de la vie artistique lyonnaise au XVI^e siècle. La position géographique exceptionnelle de la ville, explique qu'elle ait été le point de convergence de marchands, d'artistes et d'œuvres issus des quatre points cardinaux.

« Autoportraits, de Rembrandt au selfie »

25 mars - 26 juin 2016

Cette exposition a été réalisée à Lyon dans le cadre d'un partenariat européen entre la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe, les National Galleries of Scotland à Edimbourg et le musée des Beaux-Arts de Lyon. L'exposition a évoqué les différentes approches de l'autoportrait du XVI^e au XXI^e siècle à partir d'une sélection d'œuvres en provenance de trois grands musées européens. Véritable genre artistique, l'autoportrait apporte, au-delà des questions de style propres à chaque époque, de nombreuses informations sur la personnalité de son auteur, ainsi que sur son environnement historique et social.

Une attention spécifique a été portée sur l'offre à l'attention des publics par l'intermédiaire de nombreuses propositions originales, ainsi que sur l'inscription de ce projet à l'ère du numérique. En collaboration avec le Zentrum für Kunst und Medien (ZKM) de Karlsruhe, institution reconnue internationalement pour la valorisation de ce champ artistique, deux installations numériques participatives étaient présentes en introduction et en conclusion du parcours. Le public était invité à poursuivre cette expérience en ligne et sur les réseaux sociaux.

« Henri Matisse. Le laboratoire intérieur »

A partir du 2 décembre 2016

L'exposition présente 250 œuvres et rend compte des principaux moments de ce parcours : des années d'apprentissage au tout début du XX^e siècle, jusqu'aux études pour la chapelle du Rosaire à Vence (1948-1949), ultime chef-d'œuvre et aboutissement de toute une vie pour Matisse.

« Regard sur la scène artistique lyonnaise au XX^e siècle »

Jusqu'au 4 juillet 2016

Alors que les principales œuvres des collections d'art moderne du musée ont été exposées pendant plusieurs mois au Mexique, les salles qui leur sont d'ordinaire dévolues ont proposé un accrochage consacré à la scène artistique lyonnaise au XX^e siècle.

Cette initiative s'est inscrite dans la continuité des expositions qui, notamment depuis une dizaine d'années, ont été consacrées à des artistes, à des groupes ou à des personnalités qui, tout au long du siècle dernier, ont marqué la vie artistique lyonnaise.

Services généraux

De nouvelles procédures de sécurité d'accès au musée ont été mises en place pour répondre au plan Vigipirate. Seule l'entrée donnant place des Terreaux est accessible maintenant au public. Un vigile surveille les entrées pendant l'intégralité des ouvertures au public.

Un chantier sur le renouvellement des systèmes anti intrusion a été mené sur l'ensemble de l'année 2016.

Le service communication a porté une nouvelle campagne institutionnelle pendant l'été 2016 intitulée « Vivre le musée ». Cette campagne qui sera menée sur le long terme permettra de renforcer le rôle du musée dans la vie de la cité.

Le service culturel a poursuivi son travail pour diversifier les publics et rendre le musée accessible à tous. Sur 2016 de nombreuses actions de partenariat avec les établissements d'enseignement secondaire et universitaire ont été mises en place.

Un projet pour accueillir dans des conditions très privilégiées des malades Alzheimer et les personnes vivant à leur côté (famille et personnel soignant) a vu le jour grâce à un mécénat. Plusieurs groupes ont pu être accueillis en 2016. Ce travail sera poursuivi sur les années à venir.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1781 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1962 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

114,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

5315 k€

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

2016 marque la fin du cycle mémoriel engagé en 2010 et commémorant le soixante-dixième anniversaire de la Seconde Guerre mondiale ce qui a rendu la programmation moins contrainte. L'établissement a pu mener à bien son projet d'exposition consacrée à la représentation du migrant dans l'art contemporain et de s'inscrire dans l'accompagnement culturel souhaité par la Ville pour l'Euro 2016 avec l'exposition « Le sport européen à l'épreuve du nazisme ».

Cette année a marqué également sur le plan de la programmation budgétaire le début d'une programmation pluriannuelle, permettant à l'établissement et à la collectivité une meilleure visibilité sur les grandes opérations à venir.

LES CHIFFRES CLÉS

- Fréquentation globale : **59 935** visiteurs pour **53 000** en 2015.
- Activités culturelles et pédagogiques : **29,5 k€**,
- Activités annexes : **30,6 k€**,
- Collections permanentes : **97,6 k€**,
- Expositions temporaires : **49 k€**,
- Autres divers : **8 k€**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions temporaires

« Rêver d'un autre monde »

Cette exposition a marqué le retour de sujets d'actualités dans la programmation sous une forme inédite puisque centrée sur une approche artistique et esthétique pour accéder à la connaissance de problématiques douloureuses.

Centrée sur le thème du voyage et de l'exil, et l'aspiration d'une vie meilleure pour le migrant et ses proches, l'exposition a fait le pari de l'expérience esthétique.

Elle a été présentée du 4 février au 29 mai et a livré au travers des points de vue de 11 artistes photographes contemporains une chronique sensible, parfois métaphorique, de l'un des faits majeurs de ces trente dernières années, le fait migratoire souvent lié au contexte économique ou géostratégique.

Cette exposition a été conçue en partenariat avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration (Paris) et le « Mémorial de la Shoah » qui ont mis à disposition du CHR D une partie de leurs collections, en particulier les œuvres de sept artistes qui sont venues compléter d'autres travaux retenus pour leurs qualités plastique et réflexive.

« Le sport européen à l'épreuve du nazisme »

Les Jeux olympiques de Berlin, organisés en 1936 par le III^e Reich, ont ouvert une nouvelle ère dans l'histoire du sport, qui devient un outil privilégié pour porter les idéologies totalitaires.

L'exposition a dressé le tableau d'une décennie tragique qui s'achève avec les Jeux olympiques de Londres en 1948.

Elle a retracé également une vingtaine de carrières sportives bouleversées par la guerre, dont celle du célèbre Lyonnais Tola Vologe.

Programmation culturelle

Des conférences comme celles portant sur les migrations au XXI^e siècle, celles intitulées « *Regards croisés sur les migrations: France / Allemagne* », « *droit d'asile et migrations* », ou « *géographies des migrations* » ont été présentées en complément de l'exposition « *rêver d'un autre monde* ».

Autour de la même exposition ont pu également être organisées :

- Des visites singulières par un spécialiste permettant un temps de rencontre et de partage pour porter un autre regard sur l'exposition et un atelier théâtre « *Vraiment un homme à Sangatte ?* »
- Des lectures faites en partenariat avec le conservatoire de Lyon.

Parallèlement, l'établissement a poursuivi différents chantiers : campagne de numérisation et de valorisation de son fonds de témoignages audiovisuels (projet inscrit au schéma directeur de la DSIT), création d'une application smartphone d'aide à la visite de l'exposition permanente, restauration et conditionnement des collections graphiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

357 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

210 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1067 k€

Musée Gadagne

LE CONTEXTE

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri-Malartre. En 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un secrétariat général commun aux trois institutions, en charge de piloter l'ensemble des ressources des établissements (RH, finances, marchés publics, juridique, informatique...). Les projets culturels et scientifiques resteront spécifiques à chacun des trois musées

Aux musées Gadagne, qui regroupent le Musée d'histoire de Lyon et le Musée des marionnettes du monde, deux expositions temporaires ont ponctué l'année 2016. L'évènement marquant de l'année est le lancement du projet de renouvellement des parcours permanents.

LES CHIFFRES CLÉS

- **81 375** visiteurs accueillis en 2016,
- **13 281** visiteurs à l'exposition «*Divinement Foot*»,
- Chiffres visites guidées gr / ind / BU : **4 196** personnes et **38,7 k€** de recette
- Recettes boutique : **34 k€**,
- **65 %** de visiteurs originaires du Rhône **11,6 %** d'étrangers.
- **260** jours d'ouverture en 2016,
- Surfaces d'exposition : **2 400 m²**,
- **100 000** objets en collection.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions temporaires

- «*Guignol et la guerre 14-18 mobiliser, survivre*» qui prenait fin le 28 février 2016 et s'inscrivait dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale,
- «*Divinement Foot*» du 21 avril 2016 au 6 septembre 2016.

Dans le cadre de l'euro 2016 les musées Gadagne ont souhaité reprendre l'exposition coproduite par l'Amsterdam Museum et l'Historisches Museum Basel, consacrée au monde du football envisagé dans un parallèle avec les religions. Le musée d'histoire de Lyon a complété le propos par une partie consacrée à l'Olympique Lyonnais et à ses supporters. Il a participé au projet de «*Grande collecte Euro 2016*» en réalisant une campagne de recherche et de collecte auprès des habitants du territoire lyonnais.

Activités culturelles et pédagogiques

La programmation culturelle et scientifique des musées Gadagne a permis en 2016 d'accompagner les deux expositions temporaires en proposant visites, rencontres, démonstrations, spectacles, balades urbaines, conférences et table-rondes.

Les collections permanentes des deux musées ont été valorisées par des activités en direction de tous les publics.

Le travail de vulgarisation autour de la marionnette s'est poursuivi avec notamment la semaine consacrée aux marionnettes tchèques et un zoom sur les collections d'Asie du sud-est.

La médiation autour de l'histoire du territoire lyonnais s'est développée par les balades urbaines qui ont fait l'objet d'une redéfinition.

Les musées ont également accueilli des journées d'étude thématiques et un colloque international (Lyon dans l'Europe carolingienne autour d'Agobard) et des cycles de conférences (les assises des religions et de la laïcité).

Les musées Gadagne ont aussi poursuivi leur ouverture sur le territoire en s'associant à des évènements majeurs (journée du patrimoine, Quais du polar, Fête des Lumières avec la présentation de l'installation Crystallized).

Collections permanentes

Les musées Gadagne ont poursuivi un travail important autour de leurs collections :

- Numérisation des documents patrimoniaux et campagne de couverture photographique des collections : tableaux petits formats, objets des salles d'exposition permanentes et des collections marionnettes,
- Campagne de restauration : cadres et peintures, cuirs archéologiques issus des fouilles du parking Saint-Georges,
- Enrichissement des collections par des acquisitions (une sculpture du sergent Blandan, lot d'imprimés et divers objets sur Lyon et Guignol).

Travaux éclairage et économies

Les musées Gadagne disposent de 786 points lumineux dans sa partie exposition datant de 2009. Dans un souci de développement durable, d'économie, de diminution de la maintenance et surtout de conservation des œuvres, il a été décidé de remplacer au fur et à mesure les lampes halogènes par des lampes LED.

Le gain annuel estimé est de 6971,72 € TTC.

Renouvellement des parcours

Le musée Gadagne a entrepris une refonte de ses parcours permanents avec pour objectif la mise en place d'une nouvelle scénographie et d'un nouveau programme muséographique.

Cette opération programmée sur quatre ans a débuté en 2016 avec la refonte des trois premières salles du musée des marionnettes, qui ouvriront au public en avril 2017.

Une étude sur la stratégie numérique des trois musées d'histoire a également été lancée fin 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

704 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

354 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

52,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 440 k€

Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

LE CONTEXTE

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri-Malartre. En 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un secrétariat général commun aux trois institutions, en charge de l'ensemble des ressources des établissements. Les projets culturels et scientifiques resteront spécifiques à chacun des trois musées

Au MICG, l'arrivée récente d'un nouveau directeur a permis de mener à bien la mise en place des deux expositions temporaires déjà programmées et d'élaborer une nouvelle programmation pour 2017 avec des nouveautés autour de résidences artistiques et d'exposition temporaires.

LES CHIFFRES CLÉS

- 26 632 visiteurs,
- 11 000 visiteurs à l'exposition « Loupot, Peintre d'Affiches »,
- 9 000 visiteurs à l'exposition « TYPO » sur 2016 seulement
- Période hors expositions: 11 739 entrées, 41 k€ de recette,
- Ateliers: 589 participants, 11 k€ de recette,
- Visites guidées adultes, familles: 305 participants,
- Recette de la boutique: 36 k€,
- Surfaces d'exposition: 400 m²,
- Objets collection: 32 000,
- 260 jours d'ouverture.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions temporaires

Loupot, peintre d'affiches. Charles Loupot (1892-1962), un des plus grands affichistes français du XX^e siècle, élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon, n'avait pas connu d'exposition dédiée à son travail depuis 1978. Cet oubli est rattrapé à Lyon avec un panorama de son œuvre rassemblant près de 60 affiches lithographiées en grand format, touchant à tous les domaines de la publicité et des arts graphiques. Le commissariat scientifique été assuré par Thierry Devynck, conservateur à la Bibliothèque Forney à Paris, et a donné lieu à l'édition d'un catalogue dont les 1000 exemplaires ont été vendus.

TYPO, les 30 ans de l'ANRT (Atelier National de Recherche Typographique). Cette institution graphique a choisi le musée pour présenter les travaux les plus singuliers parmi ceux de la centaine d'étudiants qu'elle a connus. Son directeur, Thomas-Huot Marchand a été le commissaire de cette exposition, en lien avec Alice Savoie, enseignante et créatrice de caractères.

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a accueilli des dizaines de groupes scolaires en 2016. La Nuit des musées a donné lieu à l'organisation de « La classe, l'œuvre », au cours de laquelle de nombreux collégiens se sont essayés pour une soirée à la médiation, exposant aux visiteurs du musée leurs choix esthétiques parmi les affiches des collections. Le musée a aussi renouvelé ses partenariats dans le cadre de la charte de coopération culturelle, auprès de groupes scolaires et associatifs du quartier de la Guillotière.

Collection permanente

En 2016, le musée a accueilli la start-up lyonnaise « Muséopic » pour réfléchir à la mise en place d'une application numérique en complément de la visite pour les publics (moyens de feuilleter les livres en vitrines à partir d'une tablette, de créer des parcours ludiques pour les visiteurs et d'offrir de nombreux compléments multimédia aux visiteurs pendant leur venue au musée). Cette expérimentation se poursuit en 2017.

Acquisitions

Profitant de l'exposition dédiée à Charles Loupot, le musée a fait l'acquisition de deux très belles affiches de l'artiste: Twining (1930) et le visuel de l'Exposition internationale des arts décoratifs (1925).

Activités scientifiques

Pour la 13^e édition de son École (du lundi 4 juillet au jeudi 7 juillet 2016), l'Institut d'histoire du livre a proposé quatre cours en parallèle, offrant une analyse approfondie des manuscrits, de la typographie et des documents imprimés patrimoniaux. Ils ont eu lieu au musée, à la Bibliothèque municipale de Lyon et à l'ENSSIB avec ses sessions pratiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

177 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

146 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

17,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

947 k€

Musée de l'Automobile Henri Malartre

LE CONTEXTE

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri-Malartre. En 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un secrétariat général commun aux trois institutions, en charge de l'ensemble des ressources des établissements. Les projets culturels et scientifiques resteront spécifiques à chacun des trois musées.

Avec la récente arrivée de la Directrice, l'année 2016 a été marquée par l'augmentation de la fréquentation de 11% par rapport à 2015. Le Musée Malartre s'est engagé dans une démarche d'amélioration de l'expérience de visite pour le public grâce au travail de l'agent de développement et à une réflexion sur le parcours permanent.

LES CHIFFRES CLÉS

- **30 993** visiteurs dont **52 %** de gratuité.
- **7 230** jeunes soit **23 %** de la fréquentation totale dont **2 263** scolaires,
- **80 %** de visiteurs originaires de la région Rhône-Alpes, **7 %** d'étrangers,
- **308** jours d'ouverture,
- **2 600 m²** d'exposition,
- **4 800** objets en collection.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions temporaires et événements

Plusieurs objets ont été prêtés pour des expositions temporaires :

- Au Musée national de la Voiture dans le Palais de Compiègne, pour l'exposition « *L'épopée fantastique, cycles et motos 1820 – 1920* » (3 cycles),
- Au Musée du Jouet dans le Jura, pour l'exposition : « *Roulez-jeunesse ! Deux siècles d'épopée cycliste racontée en jouets* », (1 cycle et une affiche).

Présence aux salons :

- Rétromobile Porte de Versailles à Paris en février (exposition de la voiture Wimille)
- Epoqu'auto à Eurexpo à Lyon en novembre (exposition des voitures Delahaye, Gordini et Talbot)

Organisation de rassemblements de clubs d'amateurs de véhicules anciens dans le parc :

- Les anglaises au château en avril,
- Le Losange au château en juin,
- Distinguished gentlemen ride en septembre.

Collection permanente

Le musée continue d'entretenir les objets de sa collection, avec une priorité sur les véhicules des années 1960-1970, plus fragiles. Une trentaine d'automobiles ont été révisées : diagnostic mécanique, démarrage et essais dynamiques dans le parc.

Le musée a organisé en décembre une journée d'étude avec des professionnels du patrimoine automobile, des chercheurs et des amateurs d'automobiles anciennes pour définir les axes de développement. Plusieurs recherches ont été effectuées :

- Sur l'histoire et l'architecture du château de Rochetaillée, résultats mis à l'honneur lors de la Nuit des Musées,
- Sur une voiture électrique lyonnaise de 1941 S.T.E.L.A à la demande de la Deutchtelefunken, radio allemande qui a diffusé un reportage à ce sujet.

Activités culturelles et pédagogiques

En 2016, un agent de développement a rejoint l'équipe pour mettre en place des documents d'aide à la visite, un livret jeu pour les enfants, des visites commentées thématiques et des animations pendant les vacances scolaires.

Le musée a mis en place plusieurs rendez-vous qui seront récurrents dans les prochaines années :

- Organisation d'animation pendant le festival « Quais du Polar » en avril (exposition de 2 automobiles sur la place de la Comédie à Lyon et livret enquête au musée),
- Participation à la Nuit européenne des Musées en mai (animation autour des richesses historiques et architecturales du château de Rochetaillée-sur-Saône),
- Participation à la Fête de la Science en octobre (ateliers et visites scolaires et famille autour du thème des énergies automobiles),
- Organisation d'une nocturne en octobre pour la fête d'Halloween (chasse au trésor dans le château),
- Et toujours la participation aux Journées Européennes du Patrimoine (1 384 visiteurs).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

72 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

90 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

10,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

547 k€

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

LE CONTEXTE

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit son développement dans la continuité du Projet d'Établissement validé en 2014, « Vers une Maison de la Musique, 2014-2020 ».

Au cours de la saison 2015-2016, l'ONL a confirmé sa dimension internationale et contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée au Japon (près de 10 000 spectateurs), un documentaire réalisé par MEZZO, des spots radiophoniques sur France Info et France Inter, France Musique et RCF et des articles dans la presse japonaise et française.

LES CHIFFRES CLÉS

Saison 2015-2016 :

- **226 200** spectateurs (+ 4 %),
- **15 016** abonnements,
- **200** manifestations (hors ateliers) dont **158** concerts à l'Auditorium et **33** concerts hors les murs,
- **7** concerts participatifs,
- **70** propos d'avant concert et conférences,
- Plus de **200** ateliers, rencontres et actions à l'Auditorium et dans les quartiers,
- **40 700** jeunes présents sur la saison.

Provenance géographique des spectateurs :

- **66 %** Lyon,
- **9 %** Métropole (hors Lyon),
- **17 %** Rhône-Alpes (hors métropole),
- **8 %** autres régions et international,
- **30 %** des places vendues en ligne.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Côté structure, l'établissement a connu quelques faits marquants au cours de l'année 2016 :

- Le départ du Directeur Général JM. Bador en décembre 2016, remplacé par une nouvelle Directrice Générale Aline Sam Giao en janvier 2017,
- L'engagement de la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur Musical pour l'Orchestre National de Lyon. Leonard SLATKIN actuel Directeur Musical deviendra Directeur Musical honoraire à compter de septembre 2017 pour les 3 saisons artistiques suivantes.

L'engouement du public pour la programmation se confirme en 2016 (+ 2,7% d'abonnés soit 15 016 abonnés – tous modes d'abonnement confondus sur la saison 2015-2016), une fréquentation de 226 200 spectateurs dont 40 700 jeunes et 30 000 spectateurs hors les murs, soit + 4%, et une forte productivité avec 200 manifestations, dont 28 gratuites (hors ateliers de médiation et visites guidées), soit plus de 4 concerts par semaine hors mois d'été.

L'Orchestre national de Lyon affirme son excellence artistique en tissant un lien privilégié à la création contemporaine avec la présence de deux compositeurs associés (John Adams et Guillaume Connesson) mais aussi 5 créations tout au long de la saison. Deux artistes sont également associés à la saison 2016-2017 la violoniste américaine Hilary Hahn et le chef d'orchestre Ton Koopman.

20 partenariats permettent de construire la saison et l'ouvrir sur d'autres esthétiques, (l'Institut Lumière, Jazz à Vienne, l'Opéra de Lyon, le Festival d'Ambronay, le Festival Berlioz...).

L'établissement poursuit son positionnement au service du rayonnement de Lyon et de sa culture grâce à son Directeur musical à fort profil international, et à l'invitation de grands chefs, solistes et orchestres internationaux. Enfin, dans le domaine audiovisuel, le partenariat discographique avec le label Naxos est poursuivi de même qu'avec France Musique et la chaîne Mezzo.

Après sa participation au défilé de la biennale de la danse 2016, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa mission de « Maison de la musique dans le cadre de la Charte de coopération culturelle : ateliers de création, concerts participatifs, happy days, orchestres des jeunes, opérations la Guill'en Fêtes, les Chantiers de la Création et les Chants de mars, Culture à l'Hôpital, Lyon ville amie des aînés ou Culture pour tous...

Pour rappel, l'Auditorium-ONL, ce sont :

- 1 directeur général, 1 Directeur musical,
- 104 musiciens, 1 chef assistant,
- 51 personnels administratifs et techniques, 35 agents d'accueil.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

15 101 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

16 569 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

148,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

11 013 k€

Archives municipales

LE CONTEXTE

D'une manière générale, la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et de l'accès aux archives reste un défi pour les Archives municipales de Lyon. C'est aussi l'opportunité d'offrir de nouveaux services et d'engager des coopérations inédites.

Deux projets de modernisation se sont poursuivis :

- @rchipel, projet d'archivage pérenne des documents électroniques de la ville,
- SIAM, refonte du système d'information des Archives municipales.

En 2016 le service a conduit une réorganisation interne, avec deux objectifs :

- Renforcer le secteur des relations avec les services producteurs d'archives, afin de mieux traiter les conséquences de la dématérialisation,
- Assurer une meilleure coordination des secteurs « accès aux documents » et « médiation culturelle ».

LES CHIFFRES CLÉS

- **18** km linéaires : mètre conservé,
- **187** m linéaires : archives entrées,
- **675** m linéaires : archives éliminées,
- **22 445** entrées,
- **20,1** millions de pages vues.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Collections permanentes (gestion des contenus et offre documentaire)

Le travail auprès des services municipaux continue de porter ses fruits, avec 196,38 mètres linéaires d'archives publiques collectées. Ce chiffre est en progression de 28 % par rapport à 2015. Par ailleurs les relations avec les services sont restées intenses : 675 mètres linéaires ont été détruits avec visa réglementaire, ce qui se situe 13 % au-dessus de 2015.

La collecte de fonds d'origine privée a été marquée par l'entrée de 47,5 mètres linéaires de documents, incluant entre autres le fonds de la Société Française des Câbles Électriques (devenue Alacatel et Nexans), celui de l'association des internes et anciens internes en pharmacie de Lyon (AIAIPHL) et le fonds Mathieu Varille.

La numérisation a concerné (dans la continuité de 2015) des fichiers de dépouillement des registres paroissiaux d'Ancien Régime, dont la mise en ligne complète aura lieu en 2017. Enfin, la réutilisation des données issues des programmes de numérisation a été source de revenus, dans le cadre de la convention passée avec www.notrefamille.com.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Le hall des Archives municipales a accueilli quatre expositions :

- « *Un américain sur les traces des canuts* », mise en valeur du travail historique de George Sheridan et des photographies de Laurent Amieux, réalisée dans le cadre du festival Labelsoie, ouverte le 17 novembre 2015 et prolongée jusqu'au 4 avril 2016,
- « *Fontaines* », autour de la restauration de la fontaine de la place des Terreaux, exposition réalisée par la direction de la communication externe et accueillie du 17 avril au 10 mai 2016,
- « *Les aventuriers de l'archive perdue* », exposition ouverte dans le cadre du festival Lyon BD, le 4 juin et fermée lors des journées du patrimoine,
- « *Une journée particulière* », exposition autour de l'œuvre de Franck Boutonnet, ouverte le 15 novembre, qui fermera ses portes en avril 2017.

Dans la grande salle, trois expositions ont été présentées :

- « *Monument de papier* », autour des dessins d'aqueducs de Guillaume-Marie Delorme, du 25 avril au 18 juin,
- « *Les pionniers de l'architecture de terre* », à propos de François Cointereaux, exposition produite par la Maison de l'architecture Rhône-Alpes, du 28 juin aux journées du patrimoine,
- « *Mariages* », exposition historique sur le mariage de l'antiquité à nos jours, ouverte le 15 novembre, et qui fermera le 25 mars 2017.

En 2016 la fréquentation des expositions a baissé de 7 % par rapport à 2015, avec toutefois la fréquentation exceptionnelle de l'exposition « mariages » en novembre-décembre (près de 30 % de la fréquentation 2016 des expositions en un mois d'ouverture effective).

Action pédagogique et culturelle, communication

Les Archives municipales de Lyon ont mis en œuvre un programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée. Une attention particulière a été portée aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle.

La salle de conférences est restée ouverte, comme les années précédentes, aux sociétés savantes partenaires ainsi qu'à l'INA, à l'Université populaire et à l'Université tous âges. Les conférences ont connu une hausse de fréquentation de 27 % par rapport à 2015.

Les Archives municipales ont développé leur présence sur les réseaux sociaux : le compte Facebook est passé de 6 700 fans au début de l'année 2016 à plus de 13 000. Cette audience accrue contribue à rajeunir le public des conférences, au témoignage des partenaires de l'établissement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

247 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

10 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

31,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 510 k€

Service archéologique

LE CONTEXTE

Le volume de l'activité d'archéologie préventive reste toujours caractérisé par sa volatilité : il est lié à l'activité de la construction et de l'aménagement urbain et aux prescriptions émises par l'Etat (Service régional de l'Archéologie) sur examen des permis de construire et projets d'urbanisme déposés dans la zone de saisine archéologique définie par le PLU (plan local d'urbanisme).

L'activité opérationnelle de l'année 2016 a été soutenue, avec un volume particulièrement important d'opérations (diagnostics ou fouilles) sur le chantier emblématique lié à la reconversion de l'Hôtel Dieu, ainsi que le redémarrage longtemps retardé du chantier du parking Saint Antoine.

Le service archéologique s'implique toujours largement dans ses autres missions de service public que sont la valorisation, la restitution aux publics et l'action pédagogique.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement:

- BP 2016 alloué: **296 319 €**,
- CA 2016: **176 444 €**,
- Réalisation: **59,55 %**.

Recettes de fonctionnement:

- BP 2016 alloué: **1 066 925 €**,
- CA 2016: **1 615 547 €**,
- Réalisation: **151 %**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Opérations archéologiques

Activités de terrain

• 13 diagnostics

- 8 à l'Hôtel Dieu - Lyon 2^e (aménageur Eiffage),
- Parc Montel - Lyon 9^e (VDL),
- Diagnostic T3 Vaise Industrie - Lyon 9^e (SERL),
- Impasse des Chartreux - Lyon 1^{er} (Kaufmann et Broad),
- 29-31 Rue du Plat (ancienne faculté catholique) - Lyon 2^e (aménageur OGIC),
- 14^{ter} Chemin Montauban - Lyon 5^e (Sainte-Marie Lyon).

• 6 fouilles

- 5 fouilles à l'Hôtel Dieu - Lyon 2^e (Eiffage), et une au Parking St Antoine - Place d'Albon - Lyon 2^e (Grand Lyon - LPA).

• 5 suivis de travaux:

- Palais St Pierre (Lyon 2^e), Place de Trion (Lyon 5^e), Antiquaille Jardin Malraux (Lyon 5^e), Rue des Chevaucheurs (Lyon 5^e), Eglise St Bonaventure (Lyon 2^e).

Activités de post-fouille

Afin d'élaborer les rapports d'opération rendant compte des résultats acquis pendant les phases terrain, l'équipe a poursuivi la réalisation des études de post-fouille (analyses, infographie, synthèses...). Ces rapports sont destinés à être remis aux services de l'Etat pour validation par la Commission territoriale de la recherche archéologique.

Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

En 2016, 53 classes ont été concernées par les interventions scolaires réalisées, dont 2 classes en quartiers prioritaires. 10 élèves de collèges & lycées et 5 étudiants (universités lyonnaises et hors Lyon) ont également été accueillis en stage en 2016.

Les manifestations organisées à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie (JNA) et des Journées européennes du patrimoine (JEP) ont accueilli 5292 personnes, soit 2173 personnes de plus que l'année précédente. Pour la première fois, les JNA ont été l'occasion de la mise en place au Musée

gallo-romain d'une action de médiation commune à tous les acteurs publics de l'archéologie lyonnaise, le « village de l'archéologie ».

Dans le cadre de sa politique d'archéologie de proximité, le SAVL a organisé une quinzaine archéologique en collaboration avec la mairie du 9^e (« Rendez-vous archéo », 16-28 octobre).

Le SAVL a réaffirmé son engagement dans les actions à destination des publics en insertion, avec l'accueil de 2 TIG, 1 chantier jeunes (6 jeunes).

Recherche et communication scientifique

Les agents du SAVL ont maintenu en 2016 une activité soutenue dans le champ de la recherche scientifique:

- Publication de synthèses et d'actualités archéologiques dans des périodiques de renommée nationale ou internationale (8 articles parus en 2016),
- Pilotage de l'Atlas topographique de Lyon antique (Projet collectif de Recherche inter-institutionnel),
- Le SAVL a poursuivi son rôle au service des projets immobiliers portés par la Ville et des projets d'aménagement urbain: outre son implication dans l'aide à la décision pour les services municipaux et métropolitains, il a collaboré à la rédaction du bilan annuel du plan de gestion Unesco 2014-2019, à la révision des clauses archéologiques du PLU-H, ainsi qu'au porter à connaissance relatif à plusieurs grands projets (projet Fourvière en particulier). Il prend en outre part au projet collaboratif porté par la mission Site historique dans le cadre du labex IMU.

Gestion des « archives du sol »

Collections de référence

L'enrichissement des trois collections de référence (céramique, mobilier ostéologique et matériaux de construction), destinées à une exploitation en direction du public autant que du milieu scientifique, a été poursuivie en 2016.

Gestion des « archives du sol »

Le SAVL poursuit ses missions de gestion du dépôt archéologique (mobilier) et de la documentation de fouilles (photos, rapports ...).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

176 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1616 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

27,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2415 k€

Évènements et animations

LE CONTEXTE

L'opération évènements d'été a regroupé en 2016 la Fête de la Musique, fête du 14 juillet et 14^e édition de « Tout l'monde dehors ! ». La direction des Évènements et Animations (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, près de 40 associations organisant des évènements et animations culturelles.

LES CHIFFRES CLÉS

Fête de la musique :

- Près de **100** lieux et une multitude d'initiatives spontanées dans les 9 arrondissements,
- Plus de **300** musiciens et **20** partenaires,
- Indie & Electro Boulevard : plus de **9000** spectateurs tout au long d'évènement,
- Plus de **100000** visites sur les pages web Fête de la musique.

« **Tout l monde dehors !** » : **358** manifestations gratuites, **92** lieux, **122** opérateurs, Plus de **2000** bénévoles, **120000** spectateurs (hors Fête de la musique).

Quais du Polar : **130** auteurs français et étrangers, **60** lieux associés, **150** professionnels, **30000** livres vendus, **80000** festivaliers.

6^e Continent : **35000** personnes.

Festival Lyon BD : **100** bénévoles, **250** auteurs, **100** rendez-vous, **600** professionnels accrédités, **80000** visiteurs.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Évènements d'été

Fête de la musique : 21 juin

La Direction des Évènements se charge de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique, et de la communication autour de cet évènement, pour sa 4^e édition. Cet évènement permet la mise en lumière des pratiques amateurs et nombreux talents émergents. L'ADCEP qui est l'organisme coordinateur national de la FDM, place Lyon comme la ville de France où l'offre du 21 juin est la plus riche juste après Paris.

Les Nouveautés de 2016 ont été :

- Confirmation des scènes avec les acteurs labellisés « scènes découvertes »,
- Un circuit des chorales (ex Tout L'Monde Chante) dans la cour haute de l'HDV et multi-sites dans tout Lyon,
- Un circuit « Battle Hip hop » dans la cour haute HDV, à St Rambert & Gerland,
- Une nouvelle formule « Indie & Electro Boulevard » - avenue Jean Jaurès : qui met en avant les artistes avec une scène Indie découverte live, une scène des labels de musique électroniques et 4 scènes pour les associations lyonnaises,
- Des scènes avec les médias musicaux lyonnais : le magazine Zyva & la radio RTU,
- Scène spéciale étudiante « musique classique et jazz » en partenariat avec l'Université de Lyon et/chez le Centre Commercial Part Dieu (financement 15 k€ CC Part Dieu, 5 k€ Lyon 3,5 k€ Sacem & Spedidam).

Le Festival « Tout l'monde dehors ! »

Cette 15^e édition des « rendez-vous d'été » gratuits et en plein air à Lyon du 20 juin au 1er septembre a enregistré quelques 358 manifestations culturelles, festives et participatives : cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux...

Comme pour la fête de la Musique, La DEA soutient cet évènement dans les domaines de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique et la communication.

L'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage.

Les 3 « Temps Forts » de ce festival ont été :

- **Tout l'monde chante** : cet évènement intègre la Fête de la musique pour un grand week-end musical. 6 chorales participantes, plus de 270 choristes, 1 600 personnes sur la journée
- **Les mercredis Jeune public** : les mercredis de juillet et août, 9 manifestations à destination d'enfants de 3 à 12 ans, 2000 spectateurs.
- **Tout L'Monde Danse** : Bals populaires du 14 juillet. 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône : Rockabilly, musette, pop-soul, 6000 personnes.

Le feu d'artifice du 14 juillet

Feu tiré par la Société Jacques Couturier de 20 minutes, effets pyrotechniques nouvelle génération, création d'une nouvelle zone de tir dans la cour du Conservatoire.

Autres évènements culturels

Les animations culturelles ont été soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes :

- **Diversité** : 6^e Continent,
- **Fêtes de Quartier** : 16 fêtes de quartier ou carnivals soutenus dans les 9 arrondissements,
- **Livre** : Lyon BD Festival, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latinas,
- **Cirque/théâtre** : Spontaneous, La grande Côte en Solitaire, Novembre des canuts, Eclats de cirque,
- **Musique** : Chants de Mars, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardins, Roulez Jeunesse,
- **Pluridisciplinaire** : Ca fait zizir, Hallucinations collectives, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival, les Intergalactiques, Lamartine à la plage.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

707 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

13,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

685 k€

Bibliothèque municipale

LE CONTEXTE

La mise en œuvre du projet d'établissement se poursuit. L'année 2016 est également marquée par la poursuite de grands projets structurants :

- Réalisation des travaux des futures bibliothèques Lacassagne, Gerland, Bossuet,
- Automatisation : 1^{er}, Saint Rambert, 3^e, installations d'automates de prêts à Part Dieu,
- Schéma directeur de la Part-Dieu,
- Bibliothèque numérique de référence,
- Application de la nouvelle tarification,
- RV culturels : URDLA, Pasolini, Leipzig : impressions premières, Arch et Show, Démocratie,
- Lancement de l'Influx,
- Achat du manuscrit «les Moraulx dictz des philosophes», datant du début du XVI^e siècle composé par Pierre Sala et enluminé par Guillaume II Le Roy.

Les subventions DGD liées aux 2^e tranches de travaux et au 1^{er} équipement pour Lacassagne et Gerland ont été perçues en 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

- **2470043** entrées,
- **116024** inscrits,
- **3811982** prêts,
- **1529372** visites web,
- **3400** manifestations culturelles,
- **3802053** = Ensemble des collections,
- **27446 m²** d'équipements.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Développement des services et des publics

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie.

Les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...) ont également été inscrites sur ce programme :

- Nombre d'entrées : 2 470 043, en baisse par rapport à 2015 (- 1 % dû aux 95 semaines de fermetures de bibliothèques du réseau pour travaux d'automatisation et de préparation nouvelles médiathèques),
- Nombre de prêts : 3 819 278, en hausse par rapport à 2015 (+ 7 %),
- Nombre d'inscriptions : 76 379, en hausse par rapport à 2015 (+ 1 %), dont 27 258 payantes,
- Recettes inscriptions : 567 828 €.

Action culturelle et communication

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées aux expositions, activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et celle liées aux événements de la Bml.

En 2016, plusieurs événements culturels ont été organisés : *URDLA, Pasolini, Leipzig : impressions premières, Arch et Show, Démocratie, l'Automne des Gones, le mois du film documentaire, le Tremplin poétique, le Printemps des petits lecteurs et le Vif d'Or.*

En quelques chiffres, la communication 2016 a représenté :

- 5 publications du magazine TOPO (70 000 exemplaires).
- Dépliants horaires (18 000 exemplaires), l'heure de la découverte (7 000 exemplaires), l'automne des gones (6 000 exemplaires), guide abonné (27 000 exemplaires), Printemps des petits lecteurs (6 000 exemplaires), guide bienvenue (5 000 exemplaires),
- Campagnes de communication liées au lancement de l'influx et aux événements cités ci-dessus,

- Vente de la Revue Gryphe à hauteur de 307 €,
- Vente de catalogues : 4 156 €,
- Subvention de 5 000 € de la DRAC pour l'exposition Impressions premières,
- Subvention de la Région pour le Pass Numérique : 4 402,50 €.

Gestion des collections

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques).

Un effort financier a été réalisé pour élargir les abonnements électroniques (50 k€ supplémentaires).

Ce programme assure également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...)

Dépenses liées à l'acquisition des collections du réseau (livres cd-audio, dvd).

Perception de 2 subventions émanant de la BNF (Dépôt Légal : 86 000 €, Pôle associé : 20 000 €).

Support aux bibliothèques

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la Bml, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio...), ainsi que la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : VAISE, BACHUT et PART DIEU.

Sur ce programme, on enregistre également la perception de recettes liées à l'occupation du domaine public (MIWAM = 16 997,63 € / Distributeurs de boissons = 21 000 €).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2861 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1906 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

438,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

17994 k€

Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Sur l'ensemble de l'année 2016, le taux de fréquentation dans la salle à l'italienne est de 84 % et de 93 % en Célestine, soit un total de spectateurs in murs de 90.082, auxquels s'ajoutent les spectateurs des exploitations accueillies en coréalisation ou présentées en tournée, soit 119.552 personnes, pour un taux de fréquentation de 90 %.

Il est à noter également que les Célestins - Théâtre de Lyon assument pleinement la notion de risque artistique en programmant notamment de jeunes équipes ou des formes plus expérimentales, reflet de l'innovation sans cesse présente dans le secteur. Ces quelques productions rencontrent un public parfois plus restreint mais dont le nombre est sans cesse croissant et contribue en revanche à un véritable rajeunissement de l'auditoire.

LES CHIFFRES CLÉS

- 144 levers de rideaux dans la salle à l'italienne,
- 73 représentations dans la Célestine,
- 31 représentations en tournée du spectacle les affaires sont les affaires,
- 3 représentations en tournée du spectacle le songe de Sonia,
- 119 552 spectateurs (dont 90 082 intra murs),
- Taux de fréquentation: 90 %,
- Taux de réalisation des recettes: 94 %.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Les Célestins, théâtre de Lyon ont poursuivi leur mission artistique de production, création, coproduction, d'accueil de spectacles et de médiation culturelle.

Les créations

Deux nouvelles créations artistiques de Claudia Stavisky, codirectrice et metteuse en scène de l'établissement ont jalonné les saisons 2015-2016 et 2016-2017:

- *Les affaires sont les affaires*, d'Octave Mirbeau spectacle interprété notamment par François Marthouret, dans le rôle du filou paternaliste Isidore Lechat. Présenté pour 27 représentations à Lyon en mars et en mai, ce spectacle fut également programmé dans de nombreuses salles de France, de Belgique et de Suisse pour 31 représentations supplémentaires.
- *Tableau d'une exécution*, d'Howard Barker, avec Christiane Cohendy et Philippe Magnan, pour vingt représentations dans la salle à l'italienne, en octobre. Ce spectacle sera repris en 2018 au théâtre du Rond-Point.

Les coproductions

Fidèles à leur politique d'accompagnement structuré des équipes artistiques, les Célestins ont soutenu en production artistique:

- *Quartett*, d'Heiner Müller, mise en scène de Michel Raskine,
- *Caira (1) Fin de Louis*, de Joël Pommerat, Compagnie Louis Brouillard, accueil en coréalisation avec le TNP Villeurbanne,
- *Le retour au désert*, de Bernard-Marie Koltès mis en scène Arnaud Meunier
- *Piscine (pas d'eau)*, de Mark Ravenhill mis en scène par Cécile Auxire-Marmouget
- *Les fourberies de Scapin*, de Molière, mise en scène Marc Paquien
- *Andorra*, de Max Frisch, mise en scène Sarkis Tcheumlekdjian
- *La grenouille avait raison*, de et par James Thierrée
- *Vera*, de Petr Zelenka, mise en scène d'Elise Vigier et Marcial Di Fonzo Bo.

Au cours de l'année 2016, les Célestins - Théâtre de Lyon ont coorganisé la troisième édition du festival Utopistes, en collaboration avec l'association MPTA, laquelle s'est déroulée avec succès du 2 au 11 juin 2016. Trente représentations – dont la moitié aux Célestins – se sont tenues sur l'agglomération lyonnaise, soit quatorze spectacles différents dont deux créations in situ, la première sur la place des Célestins et la seconde dans la salle à l'italienne. Dédié aux arts du cirque contemporain, le festival biennal s'est déployé lors de cette édition sur différentes scènes de la région Rhône-Alpes.

Les Accueils

Au titre des textes du répertoire, les spectateurs des Célestins ont notamment applaudi les pièces suivantes:

- *Orestie (une comédie organique ?)*, d'après Eschyle, mise en scène de Romeo Castellucci,
- *Richard III*, de Shakespeare, mise en scène de Thomas Jolly,

Au titre des textes contemporains on peut citer: *Un beau ténébreux*, de Julien Gracq, mise en scène de Matthieu Cruciani, *Monkey money*, texte et mise en scène de Carole Thibaut

La médiation culturelle

Sous l'impulsion de la Préfecture de Rhône-Alpes en lien très étroit avec de nombreuses structures de Vaulx-en-Velin (associations, centre Charlie Chaplin, établissements scolaires,...), l'ambitieux projet, conduit par Claudia Stavisky depuis mai 2014 avec des habitants de Vaulx-en-Velin, a éclos de deux intenses représentations publiques du spectacle Senssala, au théâtre des Célestins et au centre culturel Charlie Chaplin.

Inspiré du texte de l'universitaire Philippe Dujardin, intitulé la chose publique ou l'invention de la politique, et réécrit pour l'occasion par le dramaturge Simon Grangeat, le public et la critique ont fort justement reconnu et salué ce travail.

Cette action de médiation culturelle, labellisée politique de la ville, sera notamment relaté dans un documentaire réalisé et diffusé par France 3.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

7 616 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

8 148 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

47,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

4 102 k€

*Y compris masse salariale

Musée d'art contemporain

LE CONTEXTE

Du 9 mars 2016 au 17 juillet 2016, l'exposition rétrospective et interactive « *Lumière* » consacrée à l'œuvre de Yoko ONO, a constitué un événement international original. En effet, comme le disait John Lennon, « tout le monde la connaît mais personne ne sait ce qu'elle fait ».

Installée dans tous les espaces du musée et sur ses parvis (œuvres « *Wishtrees* »), cette exposition, dont la scénographie a été conçue par l'artiste, a permis au public de mieux appréhender ses « instructions » pour la scénographie et l'installation de ses œuvres.

A cette occasion, l'artiste a fait don de deux de ses œuvres « *Skyladders* » et « *Freight Train* ». Cette dernière est exposée en permanence à l'extérieur du musée.

LES CHIFFRES CLÉS

- Fréquentation : **121 054** visiteurs au Musée et **3500** visiteurs hors les murs (performance Jan Fabre au Vélodrome, Festival à la Croix Rousse pour l'exposition *Wall Drawings*),
- **38 k€** de dépenses pour le renfort de la sécurité dans le cadre du plan Vigipirate,
- **4 k€** de recettes pour les prêts d'œuvres.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Expositions

Du 9 mars 2016 au 17 juillet 2016, l'exposition rétrospective et interactive « *Lumière* » consacrée à l'œuvre de Yoko ONO, a constitué un événement international original. En effet, comme le disait John Lennon, « tout le monde la connaît mais personne ne sait ce qu'elle fait ».

Du 29 septembre 2016 au 15 janvier 2017, 3 expositions simultanées :

- « *Le bonheur de deviner peu a peu* » a présenté 7 œuvres de la Collection du Musée dont celle d'Eduardo Basualdo (acquisition), de Cai-Guo-Qiang, de Ilya Kabakov, d'Orlan, de Mel Ramos (don), de Strachan.
- « *Stigmata - actions et performances 1976 - 2016* » de Jan Fabre, précédé d'une performance – événement au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or (1 200 spectateurs).
- « *Wall drawings, Icônes Urbaines* » les deux commissaires (dont l'un est un globe painter de longue date) invités par Thierry Raspail, Directeur du Musée d'art contemporain, ont choisi une dizaine de street artistes pour envahir le musée et la ville (parkings, métro ...) venus d'horizons très différents et s'exprimant librement sur les murs, les sols, les plafonds, les chaussées, les vitrines, etc ... entre tradition et modernité. Un dimanche de festival à la Croix-Rousse réunit, autour d'une œuvre en cours de création, un très nombreux public local. Tout comme l'ouverture aux visiteurs avant le vernissage qui a permis de rencontrer les artistes et leurs œuvres en pleine réalisation. De nouveaux publics ont été attirés au musée par cette exposition très attractive par ses murs peints de grandes dimensions.

Service des publics

L'équipe de médiation du macLYON a poursuivi ses missions de sensibilisation à l'art contemporain à travers la multiplication des visites et ateliers pour les familles, et les groupes qui ont rencontré un fort succès. De plus, le service des publics a conduit plusieurs opérations hors les murs avec pour objectif d'aller à la rencontre des publics éloignés ou empêchés. A l'hôpital, avec les Hospices Civils de Lyon, des ateliers de découverte de l'art contemporain ont été proposés, par projection d'images, de vidéos, ou en transposant des œuvres de la Collection. Autour de la rétrospective Yoko ONO, l'artiste Fabien Pinaroli a conduit un atelier participatif pour des habitants.

L'exposition *Wall Drawings* a été l'occasion de visites urbaines avec le public du musée.

Tout au long de l'année, de multiples partenariats nous ont apporté un public nouveau : cours de sensibilisation à l'art contemporain, concerts Spirito, festival Lyon BD, Lyon Olympique échecs ... 2016 a été marquée par un formidable croisement de publics très diversifiés

D'autre part, concernant l'organisation interne, 2016 a vu le déménagement des collections du musée vers un espace spécialement aménagé à Jonage. Enfin, une nouvelle recette a été mise en place liée aux prêts d'œuvres. Une grille tarifaire graduelle a été instaurée pour cette action que le MAC réalisait gratuitement jusqu'en mars 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1112 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

561 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

39,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2694 k€

Les Subsistances

LE CONTEXTE

Le site des Subsistances accueille, dans ses différents bâtiments, un EPCC l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, l'association culturelle Les Nouvelles Subsistances, l'association SUPADOPE.

En septembre 2016, l'Ecole Nationale des Beaux-Arts a installé ces cours de Pratiques Plastiques Amateurs sur le site.

Le restaurant le Quai des Arts après 1 an ½ de fermeture a rouvert avec une nouvelle équipe en juin 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

- 6 salles de spectacles,
- Capacité d'accueil du site: **6000** personnes,
- Effectif quotidien: **500** personnes,
- Fréquentation annuelle du public: environ **40000** spectateurs,
- Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts: Etudiants accueillis, **350**, Personnel, **150**.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Sous l'impulsion de la direction du service bâtiment et travaux, nous avons poursuivi dans le respect des contraintes économiques la gestion du patrimoine bâti.

Notre expertise veille au maintien de l'outil mis à disposition des structures accueillies pour permettre à chacun de se consacrer à son art et à ses missions tout en assurant la sécurité de chacun.

Une première tranche de travaux a été menée pour la mise en conformité des ateliers de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Cette première tranche a consisté à créer un nouveau local technique pour l'implantation de la centrale d'air ainsi que ces réseaux.

Nous avons accueilli six TIG représentant 532 heures de travail qui nous ont permis de réaliser des travaux conservatoires sur nos bâtiments.

Trois emplois Job' d'été nous ont permis de réaliser l'isolation thermique au-dessus des locaux de la résidence et de repeindre la façade du restaurant avant sa réouverture.

Dans le cadre de la recherche des marges de manœuvre, ces actions nous ont permis de réaliser des économies sur notre budget et sur celui de la Ville de Lyon.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

999 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

751 k€

Opéra de Lyon

LE CONTEXTE

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1er janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multipartenaire (Etat, Région, Métropole, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 22 décembre 2015 et couvre les années 2016 à 2018.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 6 534 806 € TTC. En 2016, la Ville a également versé une subvention d'investissement d'un montant total de 420 k€ TTC.

LES CHIFFRES CLÉS

- 196 537 spectateurs,
- 383 représentations.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Dans le cadre de la saison 2015-2016, dont le thème est « Les Voix de la liberté », le festival de la saison a abordé la thématique de l'Humanité.

Nombre de postes au total : 354

Sur ces 354 postes, la Ville de Lyon met à disposition 234 postes. Les effectifs permanents et supplémentaires sont répartis sur les fonctions suivantes :

- Personnel artistique, 165 postes,
 - Orchestre, 62 postes,
 - Chœur, 35 postes,
 - Ballet, 32 postes,
 - Autres Artistes, 3 postes,
 - Encadrement, 33 postes,
 - Administration, 26 postes,
 - Communication / Relations publiques, 55 postes,
 - Services techniques, 108 postes.
- Soit un total de 354 postes pour une masse salariale coût chargé 2016 de 10 241 308 €.

Fréquentation

En 2016, l'Opéra National de Lyon a comptabilisé 196 537 spectateurs, 383 représentations répartis comme suit :

- Grande salle 83 848 spectateurs, 90 représentations : dont 58 Opéras, 55 682 spectateurs, dont 20 ballets, 16 864 spectateurs, dont 9 concerts et 3 récitals, 11 302 spectateurs,
- Musique de chambre, 774 spectateurs, 8 représentations,
- Scolaires, 7 510 spectateurs, 13 représentations,
- Amphijazz et amphimonde, 22 786 spectateurs, 129 représentations,
- Hors les Murs (autres lieux à Lyon), 9 188 spectateurs, 19 représentations,
- Tournées, 39 501 spectateurs, 50 représentations.

- Journée portes ouvertes (7 mai 2016) : 12 000 personnes
- Journées du patrimoine (17 et 18 septembre 2016) : 11 013 personnes

Taux de fréquentation :

- Opéras : 90 %,
- Ballets : 89 %,
- Concerts : 90 %.

Perspectives

L'Opéra a un budget annuel d'environ 37 M€, chiffre qui inclut la mise à disposition du personnel de la Ville pour un montant valorisé à 10 241 308 €.

Au total, la contribution annuelle des financeurs publics représente environ 29,9 M€. Les recettes propres représentent 7,155 M€, soit 19 % du budget.

La situation budgétaire de l'Opéra est impactée depuis plusieurs années par le gel des contributions et subventions publiques. En 2016, la baisse des subventions (Métropole et Région Auvergne Rhône Alpes) représente pour l'exercice 2016 une somme proche de 250 k€.

Pour rappel, l'Association Opéra National de Lyon verse à la Ville un loyer pour l'occupation du Grand Théâtre de 898 843 € HT (chiffre 2016).

*Mis à disposition par la Ville de Lyon

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

37 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON

6 535 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

217,6

—
**PETITE
ENFANCE**
—

Petite enfance

LE CONTEXTE

2016 a été une année de développement qualitatif tant pour les professionnels que pour l'accueil des familles :

- Grille de critères d'admission en crèche affinée pour mieux répondre aux besoins des parents notamment ceux qui sont en situation d'emploi avec la prise en compte des différentes typologies familiales,
- Journées d'études professionnelles « Biennales de l'Enfance » réunissant 900 agents.

2016 c'est aussi :

- La continuité de l'action petite enfance historique comme en témoignent différents anniversaires de nos établissements : Quivogne 100 ans, Perrache 40 ans (2^e) et Duchère 50 ans (9^e),
- 2016 ce sont aussi d'importantes rénovations : Quivogne (2^e), Cuire (4^e), Eisenhower (5^e), Masséna (6^e), Girard (7^e).

LES CHIFFRES CLÉS

- **1 945** places en gestion municipale, **52** établissements d'accueil du jeune enfant,
- **2 896** places en gestion associative subventionnée, **104** EAJE,
- **1 442** places en gestion privée,
- **17** RAM,
- **7** Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- **4** ludothèques,
- **1** Classe Passerelle,
- **9** Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Gestion de l'activité et des services de petite enfance

Evolution de l'offre d'accueil

La fermeture estivale (août) est synonyme de réalisation de travaux. La fermeture imprévue de Belfort (4^e), dès septembre, a nécessité l'organisation d'un accueil délocalisé rue Chazière, avec la mobilisation de l'ensemble des partenaires (Direction des travaux, Mairie du 4^e, CAF, Métropole). Par ailleurs on peut noter des extensions: Lucioles (3^e, 8 places) et Couffin-Couffine (2^e; amplitude horaire sur 6 places).

Recettes: 24 714 k€

- +2,34%, pour la gestion municipale, corrélés aux activités des EAJE (fonctionnement en année complète de Rochemais 2, 48 places): participations parentales (5 235 k€) et Prestation de Service Unique PSU (10 321 k€) versée par la CAF.

- Conformément au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF a versé la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), soit 9 093 k€, pour 149 structures en gestion municipale et associative.

D'autres recettes (46 k€) viennent en complément: location de places au secteur marchand depuis septembre, soutien de la CAF par des fonds spécifiques pour le « dispositif passerelle », l'accompagnement sur la motricité et le fonctionnement de structures dans les secteurs prioritaires.

Dépenses pour la gestion des structures municipales: 42 k€

Ce budget assure le fonctionnement des 2 Services d'Accueil Familial (SAF), l'achat des vêtements de travail, le fonctionnement des 3 EAJE ouverts en août.

Les éléments présentés s'entendent hors budgets d'exploitation des 52 EAJE municipaux portés par les 9 mairies d'arrondissements, soit 1,8 M€, et hors masse salariale gérée par le service central 29 M€.

Dépenses pour la gestion des structures associatives: 16 853 k€

Ce budget comprend les subventions pour le soutien de 114 structures: EAJE, micro crèches, SAF, RAM, LAEP, ...

Actions transversales de développement

La politique Petite enfance de la Ville de Lyon, soutenue par la CAF, propose une approche globale de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement de sa famille.

Dimension qualitative

• Nouveautés:

- Langage (10 k€): participation au projet national et pluriannuel d'étude sur l'évolution du langage des tout petits « Parler Bambin » dans 2 EAJE,
- Motricité (10 k€): partenariat avec l'ARS dans le programme « Manger Bouger ».

• Reconductons:

- Eveil de l'enfant (5k€): interventions d'artistes,
- Actions vers les enfants en situation de handicap (63 k€),
- Ludothèques (5 k€),
- Interventions de nos médecins, psychologues, orthoptistes: dépistage de pathologie et soutien aux familles.

Dimension sociétale

- Communication (9 k€): guide « Mon P'tit Gone », référentiel éducatif, extraits de règlement de fonctionnement du SAF...
- Coordination et pilotage de l'action qualitative de la direction et animation des PAIPE,
- Nouvelle grille de critères pour les demandes d'accueil de plus de 20h en EAJE.

Dimension économique

- Développement de l'offre d'accueil qui renforce l'attractivité de Lyon,
- Mise en valeur de la complémentarité des différents modes d'accueil.

Dimension professionnelle

- Soutien aux professionnels (20 k€): analyse des pratiques et réflexion autour de la santé et de la performance au travail,
- Activation du réseau professionnel porté par le Conseil consultatif (1 k€), réflexion autour du rapport remis par Sylviane Giampino à la Ministre des Familles.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 056 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

24 959 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

823,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

30 931 k€

ÉDUCATION

Éducation

LE CONTEXTE

La démographie scolaire est toujours dynamique avec une évolution des effectifs dans les écoles publiques du premier degré de +1,69 % en 2015/16 et +1,61 % en 2016/17, soit 36 860 en 2015-16 et 37 453 en septembre 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

Population scolaire

(rentrée 2015 - année scolaire 2015/2016) :

- Ecoles publiques **36 860** élèves, dont **15 304** en maternelle et **21 556** en élémentaire

- Ecoles privées **7 956** élèves résidant à Lyon, dont **2 823** en maternelle et **5 133** en élémentaire

Population scolaire

(rentrée 2016 - année scolaire 2016/2017) :

- Ecoles publiques **37 453** élèves, dont **15 569** en maternelle et **21 974** en élémentaire,

- Ecoles privées **8 134** élèves résidant à Lyon, dont **2 879** en maternelle et **5 255** en élémentaire

Prix d'achat du repas :

- **2,78 €** TTC en 2015/2016,
- **2,79 €** TTC en 2016/2017.

Mercredis de Lyon

(rentrée 2016) :

- **43** sites d'accueil,
- **1 286** enfants inscrits.

Vendredis Aprem

(rentrée 2016) :

- **20 830** enfants inscrits,
- **11 683** pour les accueils de loisirs municipaux,
- **9 147** pour les accueils de loisirs associatifs.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Environnement scolaire

Ce programme (1/3 des dépenses de fonctionnement du secteur) comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures, transports, ...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées.

Pour les écoles publiques, les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2016 avec une revalorisation, décidée par le Conseil Municipal en Septembre, pour les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (forfait passant de 360 € à 500 €).

Pour les écoles privées, le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire.

Projet éducatif

La mise en œuvre de ce programme (1/5 des dépenses de fonctionnement du secteur) se traduit par le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en référence aux axes et priorités du Projet Educatif de Territoire. Il s'agit par exemple du soutien aux classes de découverte, aux animations des bibliothèques-centres de documentation des écoles, aux actions d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit encore du financement d'accueils avant/après la classe, études surveillées, aides aux devoirs,...

Ce programme comprend également le financement d'environ 1 400 vacations quotidiennes qui contribuent au fonctionnement des activités périscolaires (surveillance de restaurant, remplacements ponctuels, garderies et études...) en complément des 84 directeurs d'accueil de loisirs et environ 650 animateurs en contrat annualisés émergeant quant à eux sur le budget DGRH.

NB : les subventions associées aux accueils de loisirs associatifs, soit environ la moitié des écoles, sont incluses dans le budget de la Direction du Développement Territorial.

Restauration scolaire

Ce programme (1/2 des dépenses de fonctionnement du secteur) correspond à l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans, les restaurants satellites, en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne (voir paragraphe ci-dessus).

En 2016, les restaurants ont accueilli 3 160 854 repas enfants sur 139 jours de restauration soit. Hors jours de grève, la moyenne est 23 734 repas enfants par jour. Sur une période comparée de référence de septembre à décembre en 2015 et en 2016, on observe une augmentation moyenne de 0,4% de la fréquentation.

Prévention santé enfant

Ce programme, pleinement intégré aux missions de la direction de l'éducation, correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle), l'ensemble représentant un montant de dépenses directes hors masse salariale d'environ 75 000 €.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

27 176 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

23 629 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1 675,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

70 647 k€

SPORTS

Sports

LE CONTEXTE

La direction des Sports assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, amateur, professionnelle, d'élite, dans le cadre d'animations ou d'actions éducatives.

L'année 2016 a été principalement marquée par le départ de l'OL du stade de Gerland, l'installation dès septembre du LOU association à la Plaine des Jeux de Gerland, l'accueil de l'Euro 2016 et l'ouverture du Centre Nautique Tony Bertrand sur une année complète été/hiver.

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de **400 000** heures attribuées, dans les équipements sportifs, pour des entraînements annuels, des manifestations ponctuelles, et du sport scolaire, à plus de **450** clubs et sections sportives et **150** établissements scolaires.
- **Temps scolaire** : interventions auprès de 388 classes (**10 000** enfants).
- **Enseignement de la natation** : **466** classes accueillies, soit **11 000** enfants par an.
- **Piscines** : **933 151** entrées, dont **236 428** l'été,
- **Patinoires** : **245 828** entrées,
- **Salles et Stades** : **1 200 000** spectateurs dans les grands équipements.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Exploitation des équipements sportifs

Piscines et patinoires

Le Centre Nautique Tony Bertrand, ouvert toute l'année été/hiver depuis septembre 2015, a continué à enregistrer une hausse de ses fréquentations avec plus de 70 000 entrées supplémentaires, permettant une progression des recettes globales pour l'ensemble des piscines de près de 140 k€. Depuis septembre 2016, cet équipement est également ouvert 7/7 jours. Un nouveau Règlement Intérieur en Piscines a permis de renforcer l'autorité des directeurs d'établissements, notamment envers les usagers mineurs âgés de 12 à 18 ans.

Salles et stades

Le gymnase Bon Lait situé dans le quartier du même nom, dans le 7^e arrondissement, a ouvert ses portes en 2016. Cet équipement accueille l'ASUL Volley association et son académie de volley, ainsi que des clubs de karaté et taekwondo pour sa partie dojo.

En janvier 2016, l'OL a quitté l'enceinte du stade de Gerland pour intégrer le « Parc OL » à Décines, entraînant une baisse progressive des charges d'exploitation pour la Ville et de recettes également. En juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition du stade de Gerland à la SASP LOU Rugby, dans le cadre d'un bail emphytéotique, à compter du 1^{er} janvier 2017, tandis que l'association LOU Rugby (600 licenciés) commençait à s'entraîner sur les terrains de la Plaine des Jeux dès septembre.

Le départ de l'Olympique Lyonnais du Stade de Gerland au 1^{er} janvier 2016 a entraîné une baisse des dépenses directes de la direction des Sports (-436 k€), ainsi que des dépenses de fluides et d'éclairage, et une baisse des recettes (-862 k€ correspondant aux redevances pour match).

Dans le cadre de l'EURO 2016, la direction des Sports a mis à disposition de l'UEFA plusieurs installations par convention :

- Pour les entraînements avant match, ou si nécessité de remplacement du stade hôte (installations dites de transfert) : terrain n°10 de la Plaine des Jeux de Gerland,

- Pour le point retrait des billets : la Zone mixte de Gerland,
- Pour les répétitions des chorégraphies d'avant match : stade de Gerland et gymnase Kennedy,
- Mise à disposition également du petit Palais des Sports faisant office de « centre des volontaires ».

La ville a bénéficié de 2 M€ de subventions dans le cadre du Programme « Héritage » de l'UEFA destinés à financer « des équipements laissant une trace tangible et permettant la pratique du football ». Ainsi, la Ville a pu notamment financer la rénovation de plusieurs terrains de football en gazon synthétique : Stade Bavozet (8^e), Stade Grégory Coupet (4^e), Sonny Anderson (2^e).

Clubs sportifs

La Ville a apporté son soutien à plus de 200 clubs sportifs pour un total de 4 869 k€.

Animation autour du sport

- Des interventions sportives éducatives en temps scolaire (CE2, CM1, CM2), sur la base du projet d'école,
- L'action « vélo » sensibilisant les classes de CM1 et CM2 (140 classes) au mode de déplacement doux,
- Les accueils de loisirs « Divertisport », en temps extrascolaire, ouverts durant 13 semaines de vacances scolaires, permettent aux enfants de découvrir différents sports. 80 % des inscriptions ont été réalisées via internet, 38 000 journées d'accueil enregistrées pour 1 450 familles concernées.

Dans le cadre des rythmes scolaires, des interventions sont organisées au niveau du temps périscolaire du vendredi après-midi, au sein de 41 « pôles sports » (piscines, patinoires, gymnases) supervisés par des éducateurs sportifs. Ces derniers prennent également en charge les activités sportives des Mercredis de Lyon sur environ 40 centres au sein d'équipements sportifs.

Des animations « football » ont été proposées dans le contexte de l'Euro 2016 pendant les temps périscolaire et extrascolaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 246 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 651 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

432,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

19 319 k€

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme « Évènements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Fan Zone de l'UEFA Euro 2016 place Bellecour**: 407 803 passages enregistrés, 28 000 personnes (jauge maximale cumulée sur 1 jour), 23 jours d'exploitation.
- **Run in Lyon**: 33 000 inscrits sur les trois courses (10 kms, 21 kms, 42 kms), 27 361 présents, 800 bénévoles,
- **Saintélyon**: plus de 16 000 coureurs, 500 bénévoles,
- **Tournois boulistes de Pentecôte**: 6 500 compétiteurs,
- **Lyon urban trail by night**: 6 500 coureurs,
- **Festival Roulez Jeunesse**: 6 000 visiteurs,
- **Semaine de la Forme**: 2 000 personnes,
- **Electro Bike Festival (Ex Avalanche Cup)**: 300 concurrents, 70 bénévoles,
- **Trophée des Clos Boulistes**: 200 participants,
- **L'Eurhône**: 120 participants.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

La Ville de Lyon apporte son soutien dans les différents thèmes suivants :

- Sports boule : le tournoi de Pentecôte de boules, les trophées des clos boulistes, le trophée Béraudier,
- Cyclisme : le grand prix cycliste de la Ville de Lyon (Monplaisir, une centaine de compétiteurs), les courses sur piste organisées au Vélodrome,
- Courses à pied hors stade : Run in Lyon, Lyon Urban Trail, Saintélyon, Lyon Urban trail by night (8 858 participants), Ultra Boucle de la Sarra (370 participants),
- Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains : Lugdunum Roller Contest (1 000 participants), Lyon Free VTT (7 500 participants, 300 bénévoles), BMX Street Station (3 600 spectateurs),
- Disciplines permettant le rayonnement national et international de la ville : Electro Bike Festival (ex Avalanche Cup), Tournoi National jeunes tir à l'arc,
- Évènements sur les fleuves : Lyon Kayak (2 400 participants, plus de 1 000 embarcations), Traversée de Lyon à la nage avec palmes (340 nageurs), l'Eurhône, Baby ski nautique,
- Sport et culture : Arts of dance, Com in Lyon, Festival Roulez Jeunesse,
- Sensibilisation à la pratique sportive : Sentez-vous sport (600 participants), Faites du sport Handi, la semaine de la forme.

Évènements sportifs organisés par la Ville de Lyon

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport (800 personnes invitées, 10 nommés, 4 sportifs récompensés) : soirée de gala permettant de récompenser les 3 meilleurs sportifs de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais.
- Re Lyon Nous (2 300 inscrits, 1800 présents) : 2^e édition, évènement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Participation aux manifestations nouvelles

Nordic Walkin Lyon (1^{ère} édition, 1 800 participants), Tournoi de Tennis Open Sopra Storia (20 000 visiteurs), Fan Zone lors de l'UEFA Euro 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

3 169 k€

*Dont 2 683 k€ liés à l'Euro 2016

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT**

1 284 k€

**Dont 1 155 k€ liés à l'Euro 2016

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

13,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

685 k€

—
SOLIDARITÉS
—

Action sociale

LE CONTEXTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune. Ses missions sont de deux ordres :

- Des missions qui relèvent de l'obligation légale (politique de prévention et de développement social),
- Des missions spécifiques lui ont été confiées par la majorité municipale : gestion de 16 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, animation en faveur des seniors, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses

- Solidarités : **1 498 125 €** (dont 6 000 € cotisations),
- Personnes âgées : **591 068 €** (dont 1 500 € cotisations),
- Soutien au CCAS : **12 289 856 €** (Subvention équilibre + Taxe sur les spectacles + Fonds d'Aide aux Jeunes).

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Aides à la Famille et à la Personne

En 2016, la Ville a versé au C.C.A.S. une subvention de 37 500€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aides ménagères (pour un montant de 266 367 €), et des associations de foyers restaurants (174 171 € versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (71 250 €). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (71 880 €).

Accès aux loisirs

Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (5 900 €).

Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice. Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.). Le crédit consommé s'élève à : 857 000 €.

Veille sociale

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :

- Le montant total de l'enveloppe « Veille sociale renforcée » correspondant au financement par la Ville de Lyon d'actions spécifiques conduites

notamment durant la période hivernale, a été transféré pour un montant de 160 000 € vers l'enveloppe « FIAS » et 30 000 € vers l'enveloppe « Aide Alimentaire »,

- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. : 378 740 €,
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire 19 000 €,
- L'enveloppe « Santé SDF » soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité 37 000 €,
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine : 200 385 €.

Participation de la Ville de LYON au CCAS

La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 11 920 000 € ; la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 356 €.

Masse Salariale CCAS

Le CCAS prend en charge directement la rémunération de ses agents.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 385 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

LE CONTEXTE

- Signature du nouveau contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise,
- Travaux préparatoires du nouveau programme national de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château/Sauvegarde), et lancer ceux de Mermoz-Ssud et Langlet Santy dans le 8^e arrondissement,
- Mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Accompagnement des associations**: 16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et 2 structures assimilées (Arche de Noé et Centre Pierre Valdo),
- **Soutien aux initiatives associatives**: 400 associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de 8000 personnes,
- **Ateliers santé-ville**: 6 ateliers mis en place, 13 groupes ou commissions de travail, 11 associations partenaires, 12 actions,
- 250 jeunes qui participent aux « chantiers jeunes ».

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Politique de la ville

- Mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et de sa convention territoriale de Lyon,
- Elaboration des nouveaux projets de territoire pour les quartiers prioritaires,
- Poursuite de la territorialisation de l'action publique locale dans le cadre notamment du plan d'actions mutualisé de la Maison de l'emploi et de la formation et de la Mission locale de Lyon et du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon,
- Renforcement des actions articulant développement économique et emploi.

Egalité et droits des citoyens

- Renforcement de l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes-hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

Jeunesse

Elaboration d'une stratégie communale de renforcement des actions en directions des jeunes âgés de 16 à 25 ans, notamment en termes d'information, de valorisation des expériences et d'accès aux dispositifs d'action publique.

Vie associative

- Mise en œuvre des nouvelles conventions-cadres pluriannuelles avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du nouveau contrat de ville,
- Création d'un nouveau lieu accueil enfants-parents avec l'Arche de Noé dans le quartier de la Guillotière,
- Accompagnement des maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général ont été calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années,
- Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.

Santé/prévention

- Mise en œuvre du contrat local de santé 2015/2019 avec l'Agence régionale de santé (accès aux soins, promotion de la santé, offre de soins de proximité),
- Extension progressive de la démarche des ateliers santé-ville aux nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Consolidation de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT.

Prévention/sécurité

- Mise en œuvre de la nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de la prévention de la délinquance (STSPD) de Lyon avec les services partenaires de l'Etat, de la Métropole et les bailleurs sociaux,
- Consolidation des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagnement de la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire à la Duchère et dans le 8^e arrondissement.

Enfin, la Direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs ou d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

21 088 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

763 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

60,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 154 k€



**ESPACES
PUBLICS**

Cimetières

LE CONTEXTE

L'année 2016 est marquée par la finalisation fin décembre des travaux d'aménagement nécessaires à la création, au 01/01/2017, du nouveau service « pôle décès », qui permet désormais d'avoir à Lyon un seul et même lieu pour effectuer les déclarations de décès des 9 arrondissements et les démarches funéraires.

LES CHIFFRES CLÉS

- Sur la base de la facturation émise : progression de **19%** des recettes des concessions perpétuelles (soit une hausse de **50 k€** en montant),
- La vente des concessions d'une durée de 15 ans représente environ **43,3%** des recettes encaissées.
- Répartition des concessions vendues en volume : achats initiaux, **620**, renouvellements, **1367**,
- Hausse de **26%** des décès survenus à Lyon pour le mois de décembre 2016.
- Bilan des reprises administratives de concessions (pilotees par la direction des cimetières et réalisées par les PFIAL) financées par le versement d'une contribution de **325 k€** : **713** reprises de concessions (concessions terre, terrains généraux et caveaux) en 2016 contre **790** en 2015.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

L'année 2016 est également marquée par :

- Le lancement du chantier de construction d'environ 200 nouvelles cases de columbarium au cimetière de la Croix-Rousse ancien.
- Le réaménagement paysagé, par la Direction des Espaces verts, de la zone du bassin aquatique situé à l'entrée du cimetière de la Croix-Rousse.

Concessions, réglementation

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué de 2 %, pour atteindre un montant total de 937 k€. Cette progression s'explique principalement par une légère diminution du reversement au profit du C.C.A.S., d'une partie des ventes de concessions, ainsi que des travaux de réfection de monuments honorifiques. La contribution versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. s'est élevée à 325,7 k€. Par ailleurs, les recettes ont été réalisées à hauteur de 93,2 % et se sont élevées à un montant total de 1 809 k€, soit une baisse de 109 k€ par rapport à l'exercice 2015.

Réglementation

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 8,6 k€ sont en baisse de 15,8 % par rapport à 2015. Par ailleurs, les recettes ont diminué de 26,3 k€, notamment celles issues des taxes funéraires municipales.

Gestion des sites

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

La part consacrée à l'évacuation des déchets a, à nouveau, diminuée d'environ 7 k€ par rapport à l'année 2015. On constate en parallèle une baisse du volume de déchets évacués de type « assimilés aux ordures ménagères ».

Entretien des cimetières

Les dépenses relatives à l'entretien des sites sont restées stables par rapport à 2015 et atteignent un montant annuel de 86,8 k€.

A nouveau cette année, les besoins ont été réajustés et certaines opérations ont été réalisées en interne ou différées, et ont donc générées des économies sur l'exercice.

Il est fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts. Les recettes de fonctionnement de 32,3 k€ correspondent principalement aux redevances perçues dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières a augmenté d'environ 43 %. Ces dépenses sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil des cimetières.

Les prix issus des marchés renouvelés et l'externalisation du nettoyage des sanitaires publics des cimetières, dans le cadre du marché existant, ont entraîné une augmentation de ces dépenses.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont retrouvé un niveau de dépenses de 23,3 k€, après une année 2015 où de nombreux aménagements ont été réalisés en interne et ont nécessités plus d'achats de fournitures et de petits matériels.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1186 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2036 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

67,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2627 k€

Déplacements urbains

LE CONTEXTE

Dans le cadre notamment de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, un plan d'actions pluriannuel, portant sur différentes mesures permettant de faire évoluer la politique de stationnement payant, menée par la Ville de Lyon, a été élaboré. En 2016, ont été votées par le Conseil Municipal les mesures suivantes : simplification des zones tarifaires et évolution du dispositif « professionnels mobiles ».

LES CHIFFRES CLÉS

- **1515** horodateurs en service,
- **33935** places payantes exploitées (volume global variable donné à titre indicatif),
- Recettes 12 mois de stationnement sur voirie : **14831 k€**,
- **1000** arrêtés de circulation et de stationnement en moyenne,

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des actions menées, subventions et cotisations versées aux associations ou à des organismes, sur des thématiques liées aux déplacements, modes doux ou à la sécurité routière dans l'agglomération. La Ville participe également au financement de navettes TCL, organisées par le SYTRAL, dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques comme les Pentes de la Croix Rousse, le quartier Saint Rambert. En 2016, cette subvention s'élève à 53 k€.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2016 s'élèvent à 78 k€ (-2% par rapport au CA 2015).

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie, compétence de la Ville, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police spéciale du Maire. L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2016 s'élèvent à 1 569 k€ (-6% par rapport au CA 2015).

Leur majeure partie est consacrée d'une part, à la rémunération du prestataire LPA, dans le cadre du marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, et, d'autre part, au financement du système de gestion centralisée des horodateurs (remontées des données financières, reporting...). Ces dépenses s'élèvent à 1 437 k€ (-2% par rapport au CA 2015). La gestion optimisée du nombre d'horodateurs déployés sur le terrain dans le cadre de nouvelles extensions permet en effet de diminuer de manière significative ces coûts.

Les recettes de stationnement payant sur voirie de décembre 2015 à novembre 2016 (12 mois) s'élèvent à 14 831 k€, soit une augmentation de +4% / +621 k€ par rapport à l'année 2015. Effet report de la hausse des tarifs résidents et des extensions du stationnement payant (HEH/Quai Gillet) en 2015, renforcement du dispositif de contrôle du stationnement et 3 jours ouvrables supplémentaires expliquent cette augmentation.

Jalonnement urbain

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations d'entretien, de réparation et de nettoyage du jalonnement directionnel local et du jalonnement hôtelier.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2016 s'élèvent à 40 k€ (+38% / CA 2015). Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses pour la maintenance de la signalétique piétonne fonctionnelle.

Les dépenses d'investissement, qui concernent les travaux de jalonnement, s'élèvent à 72 k€ (+107% / CA2015) du fait d'un nombre plus important d'opérations lancées en 2016 et liées notamment au projet d'étude pour le déploiement de la signalétique piétonne sur le territoire de la Ville de Lyon.

En contrepartie des dépenses liées au jalonnement hôtelier, une participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation a été versée à hauteur de 46 k€ en 2016.

Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics.

Ces dépenses de fonctionnement en 2016 s'élèvent à 248 k€, soit une baisse de -12% par rapport à l'année 2015, qui s'explique par la poursuite de l'effort de rationalisation, dans la gestion de ces titres de stationnement, mené par la Direction des déplacements urbains depuis 2014.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1936 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 877 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

15,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

771 k€

Cadre de Vie

LE CONTEXTE

La Direction Cadre de Vie poursuit :

- Rationalisation, modernisation des sanitaires publics pour maintenir le parc lyonnais à environ 170 unités, et évolution de certains sanitaires du parc de la Tête d'Or pour augmenter la capacité d'accueil du public,
- Poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers,
- Arrêt de la pose de déchèteries mobiles dans les arrondissements (à compter de juillet 2016),
- Mise en place de la collecte sélective des papiers / cartons dans de nouveaux bâtiments ville de Lyon,
- Rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins pour limiter les coûts afférents à cette prestation.

LES CHIFFRES CLÉS

- **4374** contrats façades nettes,
- Recettes des Contrats Façade Nette : **926 k€**,
- **14 666** demandes d'interventions confiées aux prestataires ou à la régie directe soit **202 748 m²** traités,
- **365** tonnes d'encombrants collectés par la pose de **233** bennes mobiles (prestation arrêtée au 01/07/2016),
- **354** tonnes de papiers et cartons collectées dans **181** bâtiments municipaux,
- **1 171 403** usagers des **4** toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8h à 20h.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions de détagage en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des pentes », Secteur Sauvegardé, Point du Jour),
- Rénovation de 7 sanitaires publics à entretien automatique,
- Augmentation du nombre de bâtiments qui bénéficient d'une collecte sélective des papiers / carton (ateliers techniques du Transbordeur),
- Mise en place d'un nouveau calendrier de sécurisation des parcs et jardins,

Les équipements publics

- Sanitaires publics : poursuite de la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de modernisation des sanitaires publics surveillés et non surveillés,
- Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre).
- 40 sanitaires automatiques en location-maintenance (Decaux), 89 sanitaires automatiques propriété ville de Lyon, 18 sanitaires traditionnels non pourvus de nettoyage automatique, 8 urinoirs, 11 toilettes sèches, 4 sanitaires surveillés pour un total de 170 sanitaires sur l'ensemble des arrondissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 014 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

938 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

22,4

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

959 k€

Eclairage public

LE CONTEXTE

Le tarif éclairage public (tarif bleu) continue d'augmenter régulièrement avec une hausse de 7 % du prix du kWh en août 2016.

A plusieurs reprises, la Commission de régulation de l'énergie a estimé que les tarifs allaient fortement progresser. Elle a même chiffré cette hausse à plus de 30 % dans les 6 prochaines années, hausse nécessaire, pour couvrir l'envolée des coûts de production d'EDF et la sécurité de l'approvisionnement.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les tarifs jaune et vert sont passés en offre de marché, ce qui a entraîné une évolution de leur structure tarifaire.

Dans ce contexte et pour limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, les investissements sont orientés sur la réduction des consommations d'énergie. Celles-ci semblent indiquer que ces investissements commencent à porter leurs fruits sur le terrain.

LES CHIFFRES CLÉS

- 75549 lampes gérées,
- 527 branchements pour festivités.

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : 108 €,
- Dont consommations électricité : 67 €.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : 41 €,
- Dont consommations électricité : 21 €.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport extérieurs sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 2316 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. En 2016, les lampes des stades Vuillermet, Clos Layat et Balmont ont été changées.

Electrification des marchés alimentaires

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1257 prises. En 2016, certaines bornes des marchés Elmaleh et Tête d'Or ont été remplacées.

Eclairage public

Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important. Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 53 192 lampes installées.

Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie led, compte tenu de son manque de maturité en éclairage des rues, n'est pas encore utilisée à grande échelle, mais fait l'objet d'installations expérimentales sur le terrain. Elles ont été poursuivies en 2016 sur des petites rues, passages et jardins.

Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement.

Plan Lumière

La mise en lumière de notre Ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à ce secteur d'équipement. Actuellement, 19054 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville.

En 2016, plusieurs installations ont été rénovées : le Palais du Commerce et la Manufacture des Tabacs. La Ville de Lyon a reçu le 1er prix du Concours Lumières 2016 du SERCE, pour la mise en lumière du Silo à livres de la Bibliothèque de la Part Dieu, inaugurée en décembre 2014, ainsi qu'une mention spéciale du jury pour le prix City People Light awards en novembre 2016. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations électriques de la DEP

Ce poste qui constitue une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement (59 % en année pleine) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

Cette année, le tarif bleu, a augmenté une seule fois, de 7 % en août 2016.

Les tarifs jaune et vert sont passés en offre de marchés et ont connu une évolution de leur structure tarifaire (baisse de la partie abonnement et création de nouvelles composantes tarifaires liées à l'utilisation du réseau).

Festivités assurées par la DEP

En comparaison à 2015, marquée par le report de la Fête des Lumières, le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville est en hausse (+22 %).

Pour la fête des lumières édition 2016, la Direction de l'Eclairage Public a conçu et réalisé une intervention sur le Grand théâtre Antique de Fourvière. La Métropole a financé ce projet à hauteur de 80 k€ pour célébrer le 40^e anniversaire du Musée Gallo-Romain. La Direction a également assuré le parcours lumineux traditionnel.

Les crédits afférents à ce programme ont été contenus par rapport aux éditions précédentes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 762 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

142 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

89,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 873 k€

Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'implique dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001. La direction a mis en œuvre une gestion plus économique avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

Cette démarche est corrélée à une forte progression des surfaces à entretenir, qui sont passées de 306 ha en 1989 à 433 ha fin 2015. Au titre de l'année 2016, la reprise en gestion de surfaces nouvelles entretenues, tant en propreté qu'en entretien horticole, a représenté 3 ha supplémentaires.

LES CHIFFRES CLÉS

- **436** ha de surfaces en gestion,
- **218** aires de jeux,
- **80** bassins et fontaines,
- **55 000** arbres de parcs et de Balmes,
- **620 000** plantes produites au centre de production,
- Un jardin botanique, une collection de **13 300** espèces différentes,
- Un jardin zoologique qui compte **66** espèces, pour près de **400** animaux,
- Plus de **3 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **20 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Événementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour de la biodiversité menées par le service Lyon Nature ainsi que la réalisation d'expositions. Des événements tels que les rendez-vous de la biodiversité, le festival des courges, ainsi qu'une exposition sur l'historique des serres du jardin botanique ont été réalisés en 2016.

Gestion du patrimoine paysager

Ce programme regroupe les activités de maintenance et de gestion des espaces verts (entretien, propreté,...) ainsi que celles des équipements dits « associés » (fontaines, arrosage, jeux, mobilier urbain...).

Pour l'année 2016, ce sont 3 hectares de surfaces nouvelles qui ont été reprises en gestion horticole :

- Rives de Saône: défilé entre montée de la Butte et Perrache (1 920 m²) + bas port Gillet (2 655 m²),
- Bandes plantées du Boulevard Garibaldi (5 000 m²),
- Place Chazette (3 000 m²),
- Voiries Birmingham-Gillet et Gare d'Eau (2 500 + 1 177 m²),
- Accompagnement de voiries des rue Brun et Marot (1 000 m²),
- Mermoz nord (13 500 m²).

Une réflexion sur les niveaux d'entretien (classes de gestion) des espaces verts a été lancée afin de concilier les contraintes budgétaires et le désir légitime des lyonnais à avoir encore plus de nature en ville.

Dans ce souci d'amélioration de la performance et de recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a poursuivi son effort d'optimisation des dépenses de propreté. En 2016, elles ont ainsi été réduites globalement de 107 k€ (par rapport au réalisé 2015), en partie grâce à la renégociation de conventions liées aux dispositifs propreté avec Grand Lyon Métropole et à de nouveaux marchés (impact: - 79 k€).

*Hors recette exceptionnelle su SYTRAL pour les travaux de remise en état du parc de Gerland (216 k€)

2016 a vu la fin de la réhabilitation du jardin Rosa Mir et la livraison de la rénovation du jardin de la Mairie du 8^e arrondissement. Le jardin Malraux a été ouvert au public en juillet 2016. L'important chantier de rénovation de la fontaine Bartholdi (place des Terreaux) a été engagé en mars 2016.

La certification ISO 14001 a été confirmée pour la 11^e année consécutive. Le renouvellement de la labellisation « Ecojardins » des parcs Chambovet et Montpellas a été validée. La Direction des Espaces Verts confirme ainsi son action environnementale engagée depuis plus de 15 ans.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

A noter en 2016 l'entrée dans la collection botanique d'une plante disparue dans la nature, le *Nymphaea thermarum*, plante endémique du Rwanda. Elle vient ainsi compléter les 861 plantes extrêmement rares que détient le jardin botanique de Lyon.

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature administratives, horticole ou technique.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 864 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

227 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

376,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

15 483 k€

Aménagement urbain

LE CONTEXTE

En 2016, 3764 demandes de logements collectifs neufs ont été déposées, un chiffre très élevé au regard de la moyenne 2006 - 2016 (2883).

Avec 2458 logements collectifs neufs autorisés, l'année 2016 se positionne dans la moyenne des 10 dernières années (environ 2500 logements par an). La part d'autorisations dans les ZAC et PUP est assez faible en comparaison des 10 années précédentes (20 % contre 33 %). Le 7^e arrondissement concentre à lui seul 41 % des autorisations.

La Ville de Lyon poursuit son soutien à la production de logements sociaux par des investissements.

Le taux SRU atteint au 1^{er} janvier 2016 est de 20,18 %. C'est donc la première fois que la commune de Lyon dépasse le seuil des 20 % de logements sociaux parmi ses résidences principales.

LES CHIFFRES CLÉS

- **744** demandes de permis de construire déposées (soit + 5 %),
- **3764** demandes de logements collectifs déposées,
- **2376** logements collectifs autorisés,
- **6490** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- **1942** logements sociaux financés (objectif PLH dépassé).

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

L'aménagement et le partenariat associatif

Ce programme a permis de soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville pour un montant total de 186 k€. Ainsi, une subvention de 163 k€ a notamment été versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Un marché a été notifié pour l'élaboration d'un cahier de recommandations pour le remplacement de menuiseries en site historique pour un montant de 17,8 k€.

La gestion du droit des sols

Les dépenses

- Gestion des autorisations d'urbanisme: il s'agit principalement des dépenses induites par une application informatique de gestion du droit des sols (Cart@ds) mises à disposition de la Ville par la Métropole de Lyon et de la maintenance des classeurs rotatifs, pour un montant total de 15 k€.
- Expertise/conseil: en 2016, le coût des missions d'architecte-conseil, coloriste et paysagiste conseil, s'est élevé à 98 k€. Le Prix de la jeune Architecture a été attribué à de jeunes architectes pour un montant de 6 k€.

Les recettes

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées et comportant une occupation privative du domaine public, lorsqu'elle est nécessaire à l'organisation des chantiers de construction ou de réhabilitation. En 2016, ces redevances ont généré une recette de 3 M€.

En 2016, l'Etat a financé le transfert de la compétence et de la délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, pour un montant annuel de 5 k€.

L'habitat parc privé

Conjointement avec la Métropole de Lyon, la Ville poursuit à travers les PIG (Programme d'Intérêt général) une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation. En 2016, ce cofinancement a été de 98 k€.

L'habitat parc public

Une participation annuelle a été versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social pour un montant de 8 k€.

Une subvention annuelle de 19 k€ a été versée à l'ALSR, permettant à cette association de soutenir un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé de personnes à faibles revenus, voire à revenus précaires.

Pour la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain (Mermoz et la Duchère), une stratégie de relogement et de peuplement est mise en place et a entraîné en 2016 une dépense de 22 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

500 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

3 022 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

63,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 021 k€



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

Université, recherche

LE CONTEXTE

L'année 2016 a été marquée par la création au 1^{er} janvier du service commun Université entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon avec pour objectif d'optimiser les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

L'excellence des formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique, social et culturel de Lyon et de son rayonnement international.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Maison des Étudiants**: 53 associations en 2016. Occupation de l'espace à 98 %.
- **Forum des Initiatives étudiantes**: 34 ateliers, 180 participants.
- **Pass Culture 15/16**: 5234 vendus.
- **NEM**: 2500 étudiants internationaux au Transbordeur.
- **lyoncampus.fr**: 1500 visites / jour. 20 600 abonnés à la newsletter.
- **Prix du Jeune Chercheur**: 4 prix de 5400 € attribués pour 53 candidats.
- Subventions à 29 associations étudiantes, 16 côté VDL pour 15000 € et 13 côté Métropole pour 13 000 €, 1 à UNIPOP, 1 au CROUS et 1 à l'UDL.
- 16000 étudiants internationaux à Lyon.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant.

La Maison des Étudiants

Elle a accueilli 53 associations en résidence, dont 19 nouvelles, sur un espace de coworking en temps partagé sur 400 m². Des ateliers, conférences, débats, expositions, concerts, documentaires, formations ont animé ce lieu toute l'année. 98,2% de l'espace a été occupé par les associations.

Quatre « Docs du Mercredi » ont été réalisés, avec plus de 250 participants, sur les thèmes suivants: Expressions du monde le 23 février, porteurs de projets le 9 mars, alimentation responsable le 16 mars et le vivre ensemble le 6 avril.

3^e édition du « Forum des Initiatives Étudiantes »

De nombreux thèmes ont été abordés pour favoriser l'engagement étudiant et valoriser la dynamique du tissu associatif étudiant: solidarité nationale et internationale / développement durable / créativité artistique / Démocratie et citoyenneté / médias / entrepreneuriat / expression / interculturalité.

Le CROUS, partenaire du forum, a reçu une subvention de 11,5 k€.

Tous Unis Tous Solidaires et 23 associations étudiantes ont participé à cet événement lors de 3 soirées, les 27 octobre, 7 et 17 novembre. Accueil de 180 participants autour de 34 ateliers et jeux, 2 concerts de 2 groupes de musique différents, débats, projections vidéo, dégustations, expositions.

Remix de la Maison des Étudiants

Ce Remix a eu lieu les 12 et 13 octobre 2016, avec pour objectif de repenser les usages et fonctions de la MDE. 40 participants ont imaginé de nouveaux services et aménagements à travers 6 projets qui serviront de cahier d'idées en vue des travaux à venir à la MDE: Com'in (ouverture sur l'extérieur), Salon d'accueil (offre de services de la MDE), Phénix (espace en évolution selon les cycles de vie étudiante), Cocons (espaces thématiques confiés à des associations capitaines), Studio (lieu de production et création multimédia), projet Alpha (parcours initiatique pour porteurs de projet).

Pass Culture

Vente de 5234 Pass Culture 2015/2016 et 13240 places consommées: un abonnement pluri établissements à 16 € pour 4 places de spectacle dans 40 structures culturelles et le festival « Nuits Sonores ». Il est mis en vente sur 7 mois, à la MDE, au CROUS, au CRIJ, services culturels et BDE des Universités, soit 18 points de vente. 454 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants sur le site www.lyoncampus.fr tout au long de l'année. En septembre 2016, la saison 2016/2017 s'étend à 57 établissements et l'abonnement passe à 18 €.

Nuit des Étudiants du Monde

La 14^e Nuit des Étudiants du Monde (NEM) le 20 octobre 2016, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne a réuni plus de 2500 étudiants internationaux. Une vingtaine d'autres villes françaises membres de l'AVUF ont aussi organisé un événement d'accueil.

Web Lyoncampus.fr

- Ce web complet poursuit son développement avec 6900 likers en 2016 sur lyoncampus.fr, (+33% par rapport à 2015).
- Guide/actus/services: le site a une moyenne de 1500 visites/jour et près de 20600 abonnés à la newsletter hebdomadaire (+23% par rapport à 2015).
- 48 newsletters ont été publiées chaque semaine.
- A noter: la création de la page facebook MDE en 2016, avec déjà 689 likers.

Exposition St'Art

Constituée des œuvres des étudiants diplômés de l'École Émile Cohl, cette exposition a été accueillie dans 20 lieux de vie étudiante en 3 formats: tableaux, vitrophanie sur la MDE et kakémonos à travers une exposition itinérante du 19 novembre 2015 au 30 avril 2016.

Ville internationale de formation et de recherche

- Le Prix du Jeune Chercheur, 4 prix attribués à des jeunes chercheurs(es) de Lyon pour 53 candidats.
- Des subventions à l'« Université Populaire de Lyon » pour son cycle de formations, et à l'UDL pour le Students Welcome Desk 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

335 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

78 k€

Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

L'année 2016 présente à nouveau une progression des recettes et une stabilisation des dépenses de la direction. Cette politique permet de maintenir l'appui aux associations de commerçants.

Les recettes de fonctionnement ont connu, par rapport à l'année 2015, une hausse de +11 % (+878 k€).

Le montant des crédits alloués, en hausse de 0,9% par rapport à l'année 2015, a été utilisé de façon optimale puisque le taux de consommation des crédits hors opérations FISAC s'établit au-dessus de 98,6 % comme l'année précédente.

LES CHIFFRES CLÉS

- Recettes par rapport à 2015: **+878 k€.**
- **4 128** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **32** associations de commerçants accompagnés lors des illuminations et animations de fin d'année, dont **19** ont participé aux illuminations, **12** aux illuminations et animations et **1** à l'action d'animation,
- **77** marchés forains,
- **6** fêtes foraines, vogues et cirques,
- **5 450** arrêtés.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Animations et événementiel

La politique de soutien aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations de fin d'année s'est poursuivie.

Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2015 et l'avance de la campagne 2016 s'établit à 193 k€. Cela traduit un engagement fort de la collectivité (le taux de subventionnement des actions étant inchangé par rapport aux années précédentes) auprès des 31 associations qui participent au dispositif.

La réduction des coûts obtenue par une baisse du prix moyen acquitté par les associations, fruit d'une incitation au regroupement de leurs achats portée par la Ville de Lyon et la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'est poursuivie. Les contrats triennaux sont en cours de renouvellement.

D'autre part, la CCI Lyon Métropole a lancé, en 2016, la 10^e enquête ménage en partenariat avec le Grand Lyon, la Ville de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, et 3 syndicats mixtes porteurs de SCOT (SEPAL, Beaujolais, Ouest Lyonnais). La Ville de Lyon accompagne cette action par le versement d'une première subvention de 17 500 € en 2016.

Enfin, la ville a accompagné l'organisation de la Grande Semaine du Commerce qui a eu lieu en juin 2016.

Développement

La 3^e et ultime phase de l'opération urbaine FISAC relative à la revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentes de la Croix Rousse, Moncey et Guillotière (1^{er}, 3^e et 7^e) est arrivée à son terme fin juin 2016. Les dernières actions de communication et d'évaluation du dispositif ont été financées à hauteur de 50 k€.

De plus, sur le secteur du 8^e, afin de préserver la dynamique acquise grâce du dispositif FISAC, arrivé à son terme en 2012, des actions de soutien ont été mises en œuvre et accompagnées par une subvention d'un montant de 30 k€.

Enfin, sur les secteurs du 4^e, du 9^e - Vaise ainsi que le secteur de Gerland (7^e), l'année 2016 est marquée par l'entrée en vigueur de trois nouveaux FISAC.

Les premières actions définies par convention ont été lancées en lien avec la CCI, la Chambre de Métiers et les associations de commerçants des quartiers concernés.

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations Tendance Presqu'Île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi ainsi que l'appui aux filières de la mode (Village des Créateurs), de la boulangerie (Maison de la Boulangerie) et de la coiffure (Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône).

Gestion et exploitation

La hausse des recettes sur ce programme s'établit à +700 k€ par rapport à 2015 et s'explique par plusieurs facteurs:

- Progression des recettes provenant des terrasses: +250 k€, soit +7,6%. L'activité continue à progresser sensiblement avec des emprises en hausse et 84 terrasses supplémentaires ce qui porte le total à 3 167 terrasses
- Augmentation des recettes des kiosques et concessions: +56 k€, soit +12%,
- Augmentation des recettes sur les marchés forains, commerce ambulant, cirques et fêtes foraines: +52 k€, soit +2%.

Grâce à un système de pré-déclarations adressées aux commerçants identifiés comme assujettis à la taxe et l'application d'une taxation d'office, une hausse des recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure est constatée. En effet, après une baisse des recettes sur la TLPE en 2015, celles-ci dépassent le résultat de 2014 pour atteindre un montant total de recettes de 2 400 k€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation du nombre de dossiers instruits mais aussi de la surface des dispositifs installés montrant le dynamisme économique du territoire.

La diminution du nombre de dispositifs publicitaires installés sur le territoire lyonnais a entraîné une baisse des recettes qui se sont établies à 74 k€ en 2016.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 163 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

9 067 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

50,1

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 236 k€

Relations internationales

LE CONTEXTE

La dynamique collaborative engagée entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon dans le domaine des relations internationales a été confirmée en 2016 par la création d'un service commun.

Ce service, garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale, contribue au développement de politiques publiques innovantes des deux collectivités, dans de nombreux domaines comme la culture, le sport, la planification urbaine, l'éclairage public, le développement économique et l'insertion.

Cette organisation dédiée à la stratégie internationale déclinée autour des 8 priorités thématiques a été en 2016 valorisée dans le document « Action internationale de Lyon » qui met aussi en lumière des projets menés en lien avec de nombreux acteurs et partenaires locaux et internationaux.

LES CHIFFRES CLÉS

- 19 missions officielles mobilisant de nombreux acteurs du territoire lyonnais ont permis de renforcer nos partenariats stratégiques en Asie, Afrique, Europe, Moyen-Orient et Amérique du Nord,
- 105 délégations étrangères accueillies sur le territoire,
- 60 projets internationaux soutenus dont 12 par le biais de la convention avec l'Institut français.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- Contribution aux assises de la coopération décentralisée franco-vietnamiennes à Can Tho. Suivi du projet de mise en lumière du musée des Beaux Arts de Hô Chi Minh Ville,
- Accueil du nouveau Maire de Ouagadougou et signature de la nouvelle convention de coopération sur les axes : développement durable, planification urbaine, éclairage public, police et gestion des garages municipaux, arts de la rue,
- 2^e année de mise en œuvre de la convention avec Erevan sur les thèmes : transports, services urbains et espaces verts. Participation aux 3^e Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne,
- Accueil du Maire de Porto Novo dans le cadre du suivi de la coopération dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale. Contribution aux 2^e assises franco-béninoises à Cotonou,
- Accueil du nouveau Maire de Rabat à la Fête des Lumières et signature de la convention renouvelée autour de l'éclairage public et des transports,
- Mission officielle en Algérie pour développer les relations entre Lyon-Sétif et l'Algérie. Lancement officiel du projet de mise en lumière de la Grande Mosquée et de la colline de Santa Cruz à Oran.

Politique de rayonnement international de Lyon

- Promotion de Lyon à l'occasion de la liaison aérienne Lyon-Montréal afin d'encourager le flux de touristes. Présentation de Lyon Confluence aux Conférences Internationales de Montréal,
- Mission officielle en Chine pour le 1^{er} forum culturel franco-chinois « La Route de la Soie du XXI^e siècle : une route culturelle »,
- 25^e anniversaire de la coopération Lyon-Lodz, accueil à Lyon de la Maire et sa délégation, mission officielle à Lodz à l'occasion du festival « Light Move » mettant à l'honneur des artistes lumière lyonnais,

- La coopération avec Leipzig s'est renforcée autour de 2 événements phares à Lyon : le Jour de l'Unité allemande ; l'exposition croisée des bibliothèques des 2 villes « Impressions premières - la page en révolution de Gutenberg à 1530 »,
- Le développement des liens entre Lyon et Moscou s'est concrétisé par la promotion de Lyon à Moscou à l'occasion du festival « Art de Vivre en Rhône-Alpes ».

Réseaux et Affaires Européennes

- Accompagnement de projets européens dont le projet ROCK porté par les Affaires Culturelles, subvention obtenue sur 3 ans pour la revitalisation urbaine des quartiers historiques,
- Participation à l'assemblée générale (Bordeaux) du réseau DELICE et élaboration d'un document de promotion sur Lyon et sa gastronomie,
- Accueil de délégations étrangères et organisation des conférences internationales du Lyon Light Festival Forum en partenariat avec le réseau LUCI et la DEA,
- Participation aux réunions Eurocities liées à l'Agenda Urbain européen, au forum culture et jeunesse et à l'Assemblée générale à Milan,
- Organisation d'un atelier « Créer des villes inclusives et lutter contre la pauvreté urbaine » dans le cadre de la Semaine Européenne des régions et des Villes à Bruxelles.

Événements internationaux à Lyon

- Accueil de 2 institutions culturelles majeures de Leipzig, la Maîtrise de l'Opéra et le Tomanerchor « Chœurs de Bach »,
- 29^e édition des Entretiens Jacques Cartier autour de 24 colloques, master Class et du 1^{er} Hackathon en Santé,
- 16^e édition des Fêtes consulaires, en présence de 49 consulats et associations internationales,
- Semaine de la Solidarité Internationale organisée sur le campus de l'UCLY sur le thème « Santé, agir pour ce droit universel » réunissant plus de 60 associations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

797 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

LE CONTEXTE

Une dégradation de la situation économique de l'agglomération lyonnaise un peu moins marquée qu'au niveau national : le taux le chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence,

Un renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'Etat à la Maison de l'emploi et de la formation et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE,

La mise en œuvre du protocole du PLIE de Lyon pour la période 2012 à 2016, avec un nouveau cadre d'intervention des fonds européens à partir du 1^{er} janvier 2017.

LES CHIFFRES CLÉS

- **343** entreprises signataires de la charte d'engagement sur **1 200** actions emploi,
- **60** entreprises accompagnées sur la gestion RH,
- **5** datings emploi, **80** rencontres métiers, coordination des recrutements,
- **22 000** personnes accueillies dans les antennes de proximité,
- **3 000** jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accès à l'emploi, dont **300** en contrats aidés et **230** en formation en alternance,
- **850** lyonnais embauchés grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2015, les actions conduites en 2016 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par le code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, notamment grâce à la mise en place progressive de la « Garantie jeunes ».

Pour renforcer les synergies entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels, à commencer par l'Etat bien évidemment, ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service emploi et aux entreprises effectif depuis 2015.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la Mission locale de Lyon, à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) sont restées en 2016 au même niveau global qu'en 2015.

Le programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon représente 6 000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4 000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion et 3 000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion.

2 400 personnes ont été accompagnées dans le cadre du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE), dont les deux tiers ont bénéficiés d'un contrat de travail (la moitié d'entre elles ayant accédé à un emploi pérenne et/ou une formation qualifiante).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 547 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

60,9

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

3 154 k€

*Chiffres pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial

Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

Jusqu'en 2012 le service des Halles de Lyon ne faisait pas l'objet d'un budget dédié, ses dépenses et recettes figurant au budget principal.

Or, ce service étant de nature industrielle et commerciale, le Code général des collectivités territoriales imposait qu'il bénéficiât d'un budget annexe, obligation respectée depuis l'année 2012. Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe, sans autonomie financière ni personnalité morale compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2016 est pour les Halles de Lyon la cinquième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dépenses de personnel : **299 k€**,
- **56** commerces et restaurants.

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Equilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes et dépenses de fonctionnement

Il est à noter, pour 2016, une stabilisation des recettes de fonctionnement hors dépenses de personnel.

Les redevances pour services rendus et plus particulièrement les redevances pour charges communes qui représentent 90 % du total des recettes réelles de fonctionnement diminuent de 10 k€ soit une baisse de -0,73 %.

Les recettes relatives aux droits de places, aux redevances des terrasses annuelles ou saisonnières qu'ainsi qu'à l'occupation privative partielle ou totale des Halles présentent une hausse de 13 k€.

D'autre part, concernant les dépenses de fonctionnement en matière de sécurité du site, la présence d'un agent de sécurité supplémentaire en renfort en heures de nuit en semaine et le week-end a engendré un coût supplémentaire de 36 k€ sur l'année.

Le résultat 2016 présente aussi une dépense exceptionnelle de 74 k€ liée à une régularisation calculée par les services fiscaux sur la taxe foncière 2014.

Dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, ces dépenses complémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires liées au statut d'établissement recevant du public.

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2016 de 23 %, comme en 2015.

Dépenses d'investissement

Pour l'année 2016, il convient de souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt.

Les trois années précédentes ont été marquées, en revanche, par la rénovation de la toiture, la réfection des réseaux d'eau et l'installation des rafraîchisseurs qui étaient devenus obsolètes ; travaux qui ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, déjà amélioré par la réfection de la toiture.

L'année 2016 a été axée sur la sécurité des biens et des personnes au sein de cet établissement recevant du public. En effet, les travaux effectués ont permis la réfection du rideau d'eau incendie pour 16 k€ et surtout le remplacement du système de caméras de surveillance par technologie numérique sur tout le rez-de-chaussée du bâtiment pour 84 k€.

De plus, comme en 2015, des travaux d'économie d'énergie et de confort se sont poursuivis comme le remplacement des rideaux d'air chaud au-dessus des portes d'entrée par des matériels plus performants et plus économes en énergie.

Enfin, un audit vidéo des gaines de ventilation en sous-sol a été mené afin de trouver une situation pour améliorer de manière significative le système de ventilation et ainsi d'abaisser la température trop importante durant les mois les plus chauds de l'année.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1921 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2015 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

7,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

287 k€

Le compte administratif 2016 de la Ville est une nouvelle occasion de souligner les résultats très concluants de notre stratégie financière. En dépit d'une contribution au redressement des finances publiques qui s'est largement alourdie pour la 3^{ème} année consécutive, nos efforts continus et soutenus nous permettent d'afficher une situation financière très positive à l'issue de cet exercice.

Ainsi, dans un contexte de pression budgétaire inédite pour les collectivités locales françaises, et malgré une dotation forfaitaire réduite désormais de plus de 31 M€ par rapport à ce qu'elle était en 2013, nous réussissons, par notre engagement collectif, le difficile pari de préserver intacts nos équilibres financiers. Notre épargne brute est stabilisée sur un niveau élevé, notre dette est en repli de plus de 12 M€ et notre capacité de désendettement se maintient aisément à un niveau jugé très sain (5,1 ans).

Dans le même temps nous poursuivons une politique d'investissements soutenue, en cohérence avec la dynamique de notre territoire, en particulier dans le domaine de l'Education où les efforts ont redoublés, et où les futurs groupes scolaires en projet sont ou seront relayés en plusieurs lieux par des écoles provisoires, modulaires et évolutives.

Nous développons nos services publics avec un souci réaffirmé d'efficacité, de qualité et de maîtrise des coûts de gestion. Enfin nous portons le rayonnement de notre ville à travers de multiples événements nationaux et internationaux, comme ce fut le cas avec l'accueil de l'EURO 2016.

Ainsi, la Ville de Lyon ne cesse de démontrer que rigueur de gestion et développement volontaire du service public peuvent s'articuler, sans être jamais antagonistes.

Lyon, le 24 avril 2017.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Collomb', written over a faint blue grid background.